

SAS KELLY OUTA

Rue de la Patrie à Schiltigheim (67) – Friche
SCHUTZENBERGER

Diagnostic environnemental du milieu souterrain : levée de doute

Rapport

Réf : CSSPCE221496 / RSSPCE13685 -01

TIBO / EDU / SBE

25/05/2022



GINGER BURGEAP Agence Centre-Est • 9B, rue du Parc – 67205 Oberhausbergen
Tél : 03.88.56.85.30 • burgeap.strasbourg@groupeginger.com



SIGNALETIQUE

CLIENT

RAISON SOCIALE	SAS KELLY OUTA
COORDONNÉES	Groupe B&O 17, rue du Vieux Marché aux grains 67 000 Strasbourg
INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	Elise GLORY Tél : 06 48 28 50 31 eglory@faba-architecte.fr Kelly OUSSADON – Financière VALIM Tel : 06 03 71 87 38 / 03 88 75 06 42

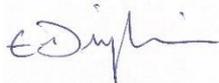
GINGER BURGEAP

ENTITE EN CHARGE DU DOSSIER	GINGER BURGEAP Agence Centre-Est Site de Strasbourg 9B, rue du Parc – 67205 Oberhausbergen Tél : 03.88.56.85.30 • burgeap.strasbourg@groupeginger.com
CHEF DU PROJET	Michèle DILLINGER Tél : 06 79 01 11 14 m.dillinger@groupeginger.com
COORDONNÉES Siège Social <i>SAS au capital de 1 200 000 euros dirigée par Claude MICHELOT</i> <i>SIRET 682 008 222 003 79 / RCS Nanterre B 682 008 222/ Code APE 7112B / CB BNP Neuilly – S/S 30004 01925 00010066129 29</i>	Siège Social 143, avenue de Verdun 92442 ISSY LES MOULINEAUX Tél : 01.46.10.25.70 E-mail : burgeap@groupeginger.com

RAPPORT

Offre de référence	PSSPCE18571 du 13/05/2022
Numéro et date de la commande	Accord mail sur proposition du 13/05/2022
Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CSSPCE221496 / RSSPCE13685-01
Numéro d'affaire :	A31844
Domaine technique :	SP01

SIGNATAIRES

DATE	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Supervision / validation Nom / signature
25/05/2022	01	T. BOUCHEZ 	E. DUJARDIN 	S. BERNOUD 

SOMMAIRE

Synthèse technique	5
1. Introduction	9
1.1 Objet de l'étude.....	9
1.2 Codification des prestations	11
1.3 Documents de référence et ressources documentaires	12
2. Visite de site (A100)	14
2.1 Localisation et environnement du site.....	14
2.2 Description du site et des activités exercées.....	15
3. Etude historique, documentaire et mémorielle (A110)	17
3.1 Evolution générale du site - Etude des photographies aériennes	17
3.2 Historique des activités pratiquées sur le site.....	17
3.3 Historique des incidents et accidents.....	19
3.4 Données disponibles sur l'état du milieu souterrain (études antérieures)	19
3.4.1 Diagnostic géotechnique : (rapport A73088 / ANTEA mars 2014)	19
3.4.2 Diagnostics de pollution	20
3.5 Conclusion sur l'étude historique et identification des activités potentiellement polluantes	24
4. Contexte environnemental et étude de vulnérabilité des milieux (A120)	27
4.1 Contexte climatique	27
4.2 Contexte géologique	28
4.3 Contexte hydrologique	30
4.4 Contexte hydrogéologique.....	32
4.5 Utilisation de la ressource en eau dans le secteur d'étude.....	32
4.6 Risque d'inondation	34
4.7 Zones naturelles sensibles	34
4.8 Activités sensibles	35
4.9 Recensement des sites BASIAS, BASOL, ARIA et SIS	37
4.10 Conclusion sur la vulnérabilité et la qualité des milieux	43
5. Schéma conceptuel	44
5.1 Projet d'aménagement pris en compte	44
5.2 Construction du schéma conceptuel	45
6. Synthèse et recommandations	47
6.1 Synthèse.....	47
6.2 Recommandations	48
Limites d'utilisation d'une étude de pollution	51

FIGURES

Figure 1 : Localisation du site	10
Figure 2 : Localisation du site et usages alentours dans un rayon de 500 mètres	14
Figure 3 : Localisation des installations ou activités potentiellement polluantes actuelles	16
Figure 4 : Localisation des caves au droit du site Schutzenberger (source : rapport A73088 / ANTEA mars 2014).....	20
Figure 5 : Synthèse des résultats d'analyses dans les sols	22
Figure 6 : Synthèse des résultats d'analyse dans les eaux souterraines	24
Figure 7 : Carte de synthèse de l'étude historique - Identification des activités/installations potentiellement polluantes	26
Figure 8 : Contexte météorologique – rose des vents (source : Météoblue®).....	27
Figure 9 : Extrait de la carte géologique n°234 de BRUMATH au 1/50 000ème (Source : BRGM)	29
Figure 10 : Contexte hydrologique	31
Figure 11 : Localisation des puits, forages et captages d'alimentation en eau potable (rayon 4 km)	33
Figure 12 : Localisation et synthèse des enjeux à protéger dans un rayon de 4 km autour du site	35
Figure 13 : Localisation des établissements sensibles dans un rayon de 500m autour du site	36
Figure 13 : Localisation des sites pollués ou potentiellement pollués dans un rayon de 500m autour de l'emprise étudiée.....	42
Figure 14 : Projet d'aménagement projeté (source : Inventaire historique urbain des pollutions / étape n°2 (ANTEA / mars 2014).....	44
Figure 15 : Localisation des investigations proposées	50

TABLEAUX

Tableau 1 : Ressources documentaires consultées.....	12
Tableau 2 : Localisation et environnement du site	14
Tableau 3 : Description du site	15
Tableau 4 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1950.....	17
Tableau 5 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 2007	17
Tableau 6 : Activités pratiquées sur le site	18
Tableau 7 : Détails des investigations réalisées dans les sols en janvier et avril 2007	21
Tableau 8 : Détails des investigations réalisés dans les eaux souterraines	23
Tableau 9 : Activités et installations potentiellement polluantes identifiées	25
Tableau 10 : Contexte hydrologique.....	30
Tableau 11 : Caractéristiques des captages d'eau dans un rayon de 4 km autour du site	32
Tableau 12 : Zones naturelles remarquables	34
Tableau 13 : Caractéristiques des sites BASIAS, ARIA, BASOL et SIS dans un rayon de 500 m autour du site étudié	37
Tableau 14 : Synthèse sur la vulnérabilité et sensibilité des milieux	43
Tableau 15 : Schéma conceptuel	46
Tableau 16 : Programme d'investigations prévisionnel.....	49

ANNEXES

Annexe 1. Compte rendu de visite de site
Annexe 2. Fiches BASIAS / ARIA / BASOL / SIS
Annexe 3. Photographies aériennes
Annexe 4. Documents recueillis à la Préfecture et aux archives départementales
Annexe 5. Glossaire

Synthèse technique

CONTEXTE		
Client	SAS KELLY OUTA	
Nom / adresse du site	Rue de la Patrie à Schiltigheim (67) – Friche SCHUTZENBERGER	
Contexte de l'étude	Révision n°4 du PLU de Schiltigheim Projet d'aménagement et de réhabilitation de la friche SCHUTZENBERGER	
Projet d'aménagement	Réhabilitation d'une partie des bâtiments de l'ancienne brasserie SCHUTZENBERGER ; Construction de 8 nouveaux bâtiments et aménagement d'un jardin public et deux parkings ; La ZAC Schiltigheim accueillera des habitations collectives, un hôtel et des commerces.	
Informations le site lui-même	sur	
	Superficie totale	27 390 m ² environ
	Parcelles cadastrales	Parcelles n°18 et 35 section 15
	Propriétaire	Financière VALIM
	Exploitant et usage actuel	Friche industrielle / activité de brasserie terminée depuis 2006
	Environnement proche	Urbain
	Historique connu	1847 à 2006 : activité de brasserie / Brasserie SCHUTZENBERGER
Statut réglementaire	Installation ICPE et régime	La brasserie Schutzenberger était soumise à : <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation (Arrêté préfectoral du 13 février 1986) : activité de boissons (préparation, conditionnement), bière, jus de fruits, autres pour une capacité de production supérieure à 20 000 hl/jour ; • Déclaration (Arrêté préfectoral du 24 juin 1997) : installation de combustion au gaz naturel, pour des installations de réfrigération ou compression et pour l'utilisation, le dépôt et le stockage de sources scellées conformes aux normes NF M 61002 et NF M 61003 contenant des radionucléides du groupe 1.
	Situation administrative	Activité terminée depuis 2006
Contexte géologique et hydrogéologique	Géologie	D'après la carte géologique du BRGM n°234 de BRUMATH, le site repose sur des formations du Quaternaire. La lithologie susceptible d'être rencontrée au droit de la zone d'étude est : <ul style="list-style-type: none"> • De 0 à 0.9 m : Des remblais limoneux ; • De 0.9 à 6 m : Des loess ; • De 6 à 7.4m : Des sables argileux de couleur brune ; • De 7.4 à 8.7 m : Des sables et graviers de couleur jaune brun ; • De 8.7 à 22.5 m : Des sables et galets à graviers de couleur rouge rose.
	Hydrogéologie	Le site repose sur la nappe alluviale du Rhin. Cette nappe alluviale fait partie du système aquifère principal du fossé rhénan qui est largement exploité pour l'alimentation en eau potable (AEP) et industrielle (AEI). L'épaisseur des alluvions est estimée à environ 75 m au droit du site. Au droit du secteur d'étude, la nappe alluviale de la plaine rhénane s'écoule globalement du Sud-Ouest vers le

		<p>Nord-Est et le toit de la nappe se situe à une profondeur comprise entre 8,74 et 10.1/TN.</p>
<p>Impacts connus sur le milieu souterrain</p>	<p>Etudes antérieures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire historique urbain des pollutions - ZAC Entrée Sud, Schiltigheim (67) - Etape 1 : Etat des lieux complet des activités anciennes et récentes potentiellement polluantes (Rapport A72436 / ANTEA février 2014) ; • Inventaire historique urbain des pollutions - ZAC Entrée Sud, Schiltigheim (67) - Etape 2 : Interprétation technique et cartographique des données en termes de pollution des sols, des gaz du sol et des eaux souterraines (rapport A73088 / ANTEA mars 2014) ; • Inventaire historique urbain des pollutions - ZAC Entrée Sud, Schiltigheim (67) - Etape 3 : Proposition de préconisations pour le réaménagement des terrains, définition des programmes d'investigations complémentaires et estimation des coûts de remise en état (Rapport A73659 / ANTEA mars 2014).
	<p>Impacts milieu sols</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'hydrocarbures totaux au droit du sondage S4 ([HCT C10-C40] = 1 300 mg/kg) et au droit du sondage S3 ([HCT C10-C40] = 500 mg/kg) ; • Présence de métaux au droit des sondages S1 ([Hg] = 3.6 mg/kg), S5 ([Pb] = 120 mg/kg), S13, S14, S15, S16, S17 (Cu et Zn), S20, S21 et S22 ; • Présence d'hydrocarbures aromatiques polycyclique au droit du sondage S4 ([HAP] = 1 000 mg/kg), S13, S14, S15, S16 et S17 ; • Absence de COHV et PCB sur l'ensemble des sondages réalisés au droit du site.
	<p>Impacts milieu eaux souterraines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • présence de Zinc, Chrome et Plomb (Pz2 = 34 µg/L en 2007 et Puits = 88 µg/L en 2007) ; • Présence de HAP (Pz2 = 0.05 µg/L en 2011) dans les eaux souterraines ; • présence de plomb au droit du Pz2 (34µg/L) ; • présence de traces d'hydrocarbures C10-C40 dans le Pz1. • présence de COHV en quantité variable (entre 11.5 µg/L et 14.3 µg/L entre 2007 et 2011) au droit des trois ouvrages du réseau de surveillance. Les concentrations en COHV dans les eaux font parties du bruit de fond géochimique de SCHLIGHEIM.

MISSION	
Intitulé et objectifs	Etude historique, documentaire et mémorielle
Historique du site et vulnérabilité des milieux	Historique <ul style="list-style-type: none"> • <u>1847</u> : Louis Schutzenberger fait creuser des caves dans la colline de SCHILTIGHEIM ; • <u>1863 à 2006</u> : Activité industrielle / Brasserie SCHUTZENBERGER ; • <u>2006 à aujourd'hui</u> : Friche industrielle inexploitée.
	Vulnérabilité / sensibilité <ul style="list-style-type: none"> • Sols : vulnérabilité forte à une éventuelle pollution (impact avéré par les hydrocarbures et les métaux) – forte sensibilité (Futur usage projeté : habitations collectives) ; • Eaux souterraines modérément vulnérables (profondeur importante) – sensibilité modérée (usages recensés à environ 3.93 km en aval) ; • Eaux superficielles peu vulnérables (4 cours d'eau sont localisés entre 530m et 1.137km autour du site) – forte sensibilité (usages sensibles, pêche, canoé) ; • Milieux naturels sensibles (site localisé à 3.7km de 7 zones naturelles remarquables).

RECOMMANDATIONS	
Schéma conceptuel	<p><u>Sources potentielles de pollution</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ancienne chaudière avec une cuve au fioul en sous-sol ; 2. Silo à Malt / Malterie / Machine de tamisage ; 3. Ancien transformateur au PCB en RDC ; 4. Ancien transformateur au PCB en RDC ; 5. Compresseur à l'ammoniac ; 6. Traitement des eaux au chlore ; 7. Cuve process avec moteurs de brassage ; 8. Station essence avec cuve aérienne de 3000 L ; 9. Ancienne zone de réparation automobile avec fosse de visite et cuve d'hydrocarbures en sous-sol ; 10. Ancienne chaufferie au fioul ; 11. Ancienne cuve aérienne 200 m³ de fioul lourd sur rétention ; 12. Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ; 13. Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ; 14. Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ; 15. Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ; 16. Ancien transformateur au PCB. 17. Ancienne station essence ; 18. Garage automobile / Local stockage de produit chimique ; 19. Local stockage huile ; 20. Local de chargement des batteries ; 21. Stockage de soude caustique. <p><u>Voies de transfert</u> : Envol de poussières, sol de surface en place, perméation de réseaux, percolation / migration, dégazage des sols, dégazage des réseaux, migration et transfert convectif, eaux souterraines ;</p> <p><u>Voies d'exposition</u> : Inhalation, Ingestion, Contact cutané.</p>
Recommandations	<p>GINGER BURGEAP recommande de réaliser des investigations au droit des sources potentielles de pollution dans les sols du site. Ces investigations ont pour but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préciser la délimitation des impacts dans les sols identifiés au niveau des zones de pollution n°10, n°11 et n°18 ;

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Evaluer les impacts des sources de pollution potentielles retenues pour le site sur le milieu sol et les enjeux sanitaires et environnementaux qui peuvent en découler. |
|--|---|

Ce programme inclut des sondages de sol au droit de l'emprise des zones potentiellement impactées afin de caractériser la qualité des sols du site.

1. Introduction

1.1 Objet de l'étude

La brasserie SCHUTZENBERGER de Schiltigheim (67) a fermé ses portes en juin 2006 suite à la mise en liquidation de la société. Le site est situé Rue de la Patrie sur la commune de Schiltigheim (67) (cf. **Figure 1**).

La brasserie SCHUTZENBERGER était la doyenne des brasseries alsaciennes en France. Elle a été fondée en 1740 par Jean Daniel Schutzenberger alors chef de la Corporation des brasseurs et était alors à l'époque implantée sur la ville de Strasbourg. Au cours du 18^{ème} siècle, la brasserie fournit les princes et les rois de France comme Louis XV et Louis XVI.

En 1866, la brasserie s'installe sur la commune de Schiltigheim en raison de la qualité des eaux souterraines. L'équilibre en sels minéraux des eaux contenus dans la nappe phréatique avait été identifié comme remarquable.

De 1866 à 2006, la brasserie SCHUTZENBERGER a continué ses activités de production. En 2006, la société a été placée en liquidation judiciaire. L'activité industrielle a alors été arrêtée en 2006.

Depuis 2006, le site est inexploité et est à l'état de friche.

Aujourd'hui, un projet de reconversion et réhabilitation de l'ancienne brasserie SCHUTZENBERGER est à l'étude. Ce changement d'usage nécessite la révision du Plan Local d'Urbanisation de Schiltigheim. Dans ce cadre, une notice de compatibilité de l'usage projeté avec l'état de pollution des milieux doit être produite.

Après échanges avec M WURM, responsable du département « prévention de l'exposition aux pollutions et aux risques technologiques », cette notice devra comprendre dans un premier temps une étude historique et documentaire avec un engagement de poursuite des études (délai fin mai), suivi d'investigations de terrain avec un résultats de diagnostic pour fin juin.

Afin de répondre aux objectifs du projet, GINGER BURGEAP a réalisé dans un premier temps une étude historique et documentaire, objet du présent rapport.

Le diagnostic du milieu souterrain fera l'objet d'un second rapport distinct.



Projection : Lambert 93 / graticule : x = 250 m y = 250 m / orthophotographie : IGN©

Figure 1 : Localisation du site

1.2 Codification des prestations

Le présent rapport est conforme à la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués d'avril 2017 et aux exigences de la **norme AFNOR NF X 31-620 1, 2 et 5 : décembre 2021 - « Qualité du sol – Prestations de services relatives aux sites et sols pollués »**, pour le domaine A : « Etudes, assistance et contrôle » et le domaine D : « Attestation de prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines dans la conception des projets de construction ou d'aménagement ».

Prestations élémentaires (A) concernées	Objectifs	Prestations globales (A) concernées	Objectifs
<input checked="" type="checkbox"/> A100	Visite du site	<input type="checkbox"/> AMO en phase études	Assister et conseiller son client pendant tout ou partie de la durée du projet, en phase études.
<input checked="" type="checkbox"/> A110	Etudes historiques, documentaires et mémorielles	<input type="checkbox"/> LEVE Levée de doute	Le site relève-t-il de la politique nationale de gestion des sites pollués, ou bien est-il « banalisable » ?
<input checked="" type="checkbox"/> A120	Etude de vulnérabilité des milieux	<input checked="" type="checkbox"/> INFOS	Réaliser les études historiques, documentaires et de vulnérabilité, afin d'élaborer un schéma conceptuel et, le cas échéant, un programme prévisionnel d'investigations.
<input checked="" type="checkbox"/> A130	Elaboration d'un programme prévisionnel d'investigations	<input type="checkbox"/> DIAG	Investiguer des milieux (sols, eaux souterraines, eaux superficielles et sédiments, gaz du sol, air ambiant...) afin d'identifier et/ou caractériser les sources potentielles de pollution, l'environnement local témoin, les vecteurs de transfert, les milieux d'exposition des populations et identifier les opérations nécessaires pour mener à bien le projet
<input type="checkbox"/> A200	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les sols	<input type="checkbox"/> PG Plan de gestion dans le cadre d'un projet de réhabilitation ou d'aménagement d'un site	Etudier, en priorité, les modalités de suppression des pollutions concentrées. Cette prestation s'attache également à maîtriser les impacts et les risques associés (y compris dans le cas où la suppression des pollutions concentrées s'avère techniquement complexe et financièrement disproportionnée) et à gérer les pollutions résiduelles et diffuses. Réalisation d'un bilan coûts-avantages (A330) qui permet un arbitrage entre les différents scénarios de gestion possibles (au moins deux), validés d'un point de vue sanitaire (A320). Préconisations sur la nécessité de réaliser, ou non, les prestations un plan de conception des travaux (PCT), un contrôle de la mise en œuvre des mesures (CONT), un suivi environnemental (SUIVI), la mise en place de restrictions d'usage et la définition des modalités de leur mise en œuvre. Précision des mécanismes de conservation de la mémoire en lien avec les scénarios de gestion proposés
<input type="checkbox"/> A210	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux souterraines	<input type="checkbox"/> IEM Interprétation de l'Etat des Milieux	La prestation IEM est mise en œuvre en cas de la mise en évidence d'une pollution historique sur une zone où l'usage est fixé (installation en fonctionnement, quartier résidentiel, etc.), la mise en évidence d'une pollution hors des limites d'un site, un signal sanitaire Comparable à une photographie de l'état des milieux et des usages, la prestation IEM vise à s'assurer que l'état des milieux d'exposition est compatible avec les usages existants [9]. Elle permet de distinguer les situations qui ne nécessitent aucune action particulière, peuvent faire l'objet d'actions simples de gestion pour rétablir la compatibilité entre l'état des milieux et leurs usages constatés, nécessitent la mise en œuvre d'un plan de gestion
<input type="checkbox"/> A220	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les eaux superficielles et/ou les sédiments	<input type="checkbox"/> SUIVI	Suivi environnemental
<input type="checkbox"/> A230	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les gaz du sol	<input type="checkbox"/> BQ Bilan quadriennal	Interpréter les résultats des données recueillies au cours des quatre dernières années de suivi Mettre à jour l'analyse des enjeux concernés par le suivi sur la période sur les ressources en eau, environnementales et l'analyse des enjeux sanitaires
<input type="checkbox"/> A240	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur l'air ambiant et les poussières atmosphériques	<input type="checkbox"/> CONT Contrôles	Vérifier la conformité des travaux d'investigation ou de surveillance Contrôler que les mesures de gestion sont réalisées conformément aux dispositions prévues
<input type="checkbox"/> A250	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les denrées alimentaires	<input type="checkbox"/> XPER	Expertise dans le domaine des sites et sols pollués
<input type="checkbox"/> A260	Prélèvements, mesures, observations et/ou analyses sur les terres excavées	<input type="checkbox"/> VERIF Evaluation du passif environnemental	Effectuer les vérifications en vue d'évaluer le passif environnemental lors d'un projet d'acquisition d'une entreprise
<input type="checkbox"/> A270	Interprétation des résultats des investigations		
<input type="checkbox"/> A300	Analyse des enjeux sur les ressources en eaux		
<input type="checkbox"/> A310	Analyse des enjeux sur les ressources environnementales		
<input type="checkbox"/> A320	Analyse des enjeux sanitaires		
<input type="checkbox"/> A330	Identification des différentes options de gestion possibles et réalisation d'un bilan coûts/avantages		
<input type="checkbox"/> A400	Dossiers de restriction d'usage, de servitudes		
		Prestations globales (D) concernées	Objectifs
		<input type="checkbox"/> ATTES-ALUR	Attestation à joindre aux demandes de permis de construire (PC) ou d'aménager dans les secteurs d'information sur les sols (SIS) ou au second changement d'usage (loi ALUR).

1.3 Documents de référence et ressources documentaires

Tableau 1 : Ressources documentaires consultées

Organisme consulté	Nature des données/références
Mairie	PLU, DICRM, permis de construire... Consultation des documents d'urbanisme et vérification si le projet est inclus dans un Secteur d'Information sur les sols (SIS au sens de l'article 173 de la loi ALUR
IGN	Photographies aériennes
IGN	Topographie, situation géographique
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	Liste des captages
Agence Régionale de Santé Grand Est	Captages d'eau potable
BRGM/Infoterre	Géologie et captages, BASIAS
GEORISQUES	Recensement des risques naturels et technologiques, PPRT, PPRI, SIS, BASOL, cavités souterraines, émissions polluantes, réseaux et canalisations
DREAL Grand-Est	<ul style="list-style-type: none"> • Récépissé de déclaration d'agrandissement du site – 19/12/1956 • Demande Schutzenberger pour l'exploitation d'une cuve de fioul lourd de 200 m³ - 15/06/1973 • Demande d'autorisation chaudière et cuve de 200 m³ – avis DRIRE / 19/06/1974 • Autorisation d'exploitation d'une chaufferie au fuel et d'un dépôt aérien de 200 m³ - Arrêté préfectoral du 14/11/1974 • Viste de contrôle des installations - APAVE / 05/07/1977 • Demande de réduction de rejet des effluents – Arrêté préfectoral du 17/01/1985 • Notification de détention de radioéléments – 17/09/1985 • Mention de dépôt de combustible – Arrêté préfectoral du 25/07/1989 • Rapport de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement – 06/02/1992 • Etude de vulnérabilité des eaux souterraines au droit des installations – 10/1992 • Demande d'autorisation d'exploitation d'un dépôt de gazole et d'une station essence – DRIRE / 15/02/1993 • Fuite d'ammoniac, mesures de sécurisation – Arrêté préfectoral du 21/06/1997 • Compte rendu de l'accident « fuite d'Ammoniac » - 27/06/1997 • Gestion de la pollution en Ammoniac – 09/07/1997 • Etude de danger sur les installations frigorifiques à l'ammoniac – OTE Ingénierie / 07/1997 • Suivi des eaux de rejets – Agence de l'eau / 05/10/1997 • Compte rendu de visite DRIRE - accident fuite d'ammoniac – DRIRE / 16/03/1999 • Courrier SCHUTZENBERGER – détails des installations / 10/05/1999 • Autorisation de mise en fonctionnement d'une installation de traitement des eaux destinées à la consommation humaine pour les brasseries SCHUTZENBERGER – date inconnue • Courrier accident fuite d'ammoniac – DRIRE / 22/02/2000
Météoblue.com	Données météorologiques et climatiques
Ministère en charge de l'Environnement / BASIAS	Localisation et situation des anciens sites industriels
Ministère en charge de l'Environnement / ARIA	Accidents portant atteinte à l'Environnement
Ministère en charge de l'Environnement / CARMEN (base de données)	Zones naturelles remarquables
Carte géologique	BRGM – Carte géologique n°234 de BRUMATH

Organisme consulté	Nature des données/références
Carte hydrogéologique	BD LISA : Entité hydrogéologique 221AA / Alluvions récentes à actuelles de la Plaine d'Alsace Carte piézométrique réalisée par ANTEA pour le compte de l'Eurométropole de STRASBOURG
PPRI d'Eurométropole de STRASBOURG	Plan de zonage réglementaire A – Zones inondables par débordement de cours d'eau – planche A08 Plan de zonage réglementaire B – Zones de remontée de la nappe phréatique – planche B08
Recueil de témoignages et documents auprès de l'exploitant actuel	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de site réalisée par Pierre ALCARAZ, de GINGER BURGEAP en présence de Monsieur Da Silva gardien du site – 16 et 18/05/22 ; • Inventaire historique urbain des pollutions - ZAC Entrée Sud, Schiltigheim (67) - Etape 1 : Etat des lieux complets des activités anciennes et récentes potentiellement polluantes (Rapport A72436 / ANTEA Février 2014) ; • Inventaire historique urbain des pollutions - ZAC Entrée Sud, Schiltigheim (67) - Etape 2 : Interprétation technique et cartographique des données en termes de pollution des sols, des gaz du sol et des eaux souterraines (Rapport A73088 / ANTEA mars 2014) ; • Inventaire historique urbain des pollutions - ZAC Entrée Sud, Schiltigheim (67) - Etape 3 : Proposition de préconisations pour le réaménagement des terrains, définition des programmes d'investigations complémentaires et estimation des coûts de remise en état (Rapport A73659 / ANTEA mars 2014).

2. Visite de site (A100)

2.1 Localisation et environnement du site

Tableau 2 : Localisation et environnement du site

Adresse du site	Rue de la Patrie à Schiltigheim (67) – Friche SCHUTZENBERGER
Superficie totale	27 390 m ² environ
Parcelles cadastrales	Parcelles n°18 et 35 section 15
Propriétaire du site	Financière VALIM
Exploitant du site (et activité de l'exploitant)	Brasserie / activité arrêtée en 2006
Altitude moyenne / Topographie	144.65 m NGF (Nivellement Général de la France) / terrain globalement plat
Abords du site (Figure 2)	Au nord : Habitations collectives ; Au sud : Habitations collectives ; A l'est : Ecole maternelle publique Parc-du-Château ; A l'ouest : Habitations collectives.

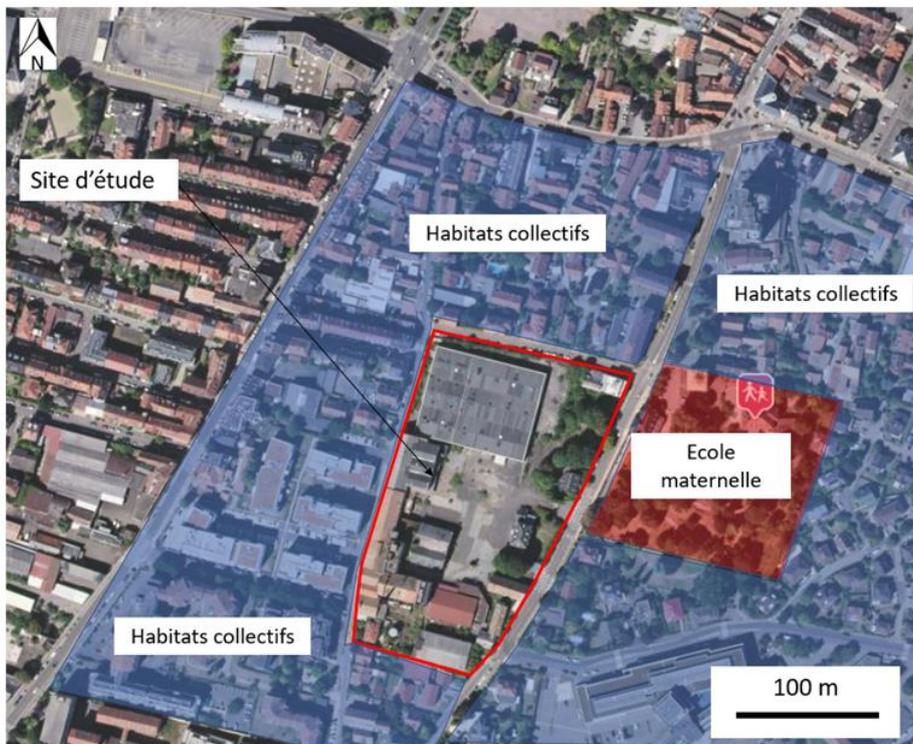


Figure 2 : Localisation du site et usages alentours dans un rayon de 500 mètres

2.2 Description du site et des activités exercées

La visite du site a été réalisée le 16 et 18 mai 2022, en présence de Pierre ALCARAZ de GINGER BURGEAP et Monsieur Da Silva gardien du site.

Le compte rendu de la visite de site est présenté en **Annexe 1**. Les informations recueillies sont synthétisées dans le **Tableau 3** et illustrées dans la **Figure 3** ci-dessous.

Tableau 3 : Description du site

<p>Aménagements / occupation des sols</p>	<p>Le site s'étend sur une surface de 27 390 m² au droit des parcelles n°18 et n°35 de la section 15.</p> <p>Le site est composé comme suit (cf. Figure 3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Bâtiment utilisé pour la fabrication de bière ; b. Hall de stockage ; c. Zone de fabrication de limonade ; d. Malterie ; e. Bâtiment « énergie » avec chaudière au sous-sol et transformateur électrique au rez de chaussé ; f. Ancienne zone avec compresseur fonctionnant à l'ammoniac ; g. Zone de traitement des eaux souterraines ; h. Chaufferie fioul ; i. Zone de brassage de la bière ; j. Cuve aérienne de fioul lourd 200 m³ dans rétention ; k. Zone de stockage bière en sous-sol ; l. Zone de réparation véhicule ; m. Bâtiment administratif ; n. Bâtiment administratif ; o. Bâtiment administratif ; p. Logement ; q. Bâtiment avec stockage de matériel électrique ; r. Station-service ; s. Station-service ; t. Garage automobile.
<p>Clôture / surveillance / conditions d'accès</p>	<p>Clôturé mais non surveillé. Nécessite une clef afin d'ouvrir le portail de l'entrée.</p>
<p>Etat des revêtements</p>	<p>Variable selon les zones.</p>
<p>Activités installations potentiellement polluantes et/ou</p>	<p>Plusieurs zones du site ont été recensées comme des zones potentiellement polluantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Ancienne chaudière avec une cuve au fioul en sous-sol ; 2. Silo à Malt / Malterie / Machine de tamisage ; 3. Ancien transformateur au PCB en RDC ; 4. Ancien transformateur au PCB en RDC ; 5. Compresseur à l'ammoniac ; 6. Traitement des eaux au chlore ; 7. Cuve process avec moteurs de brassage ; 8. Station essence avec cuve aérienne de 3000 L ; 9. Ancienne zone de réparation automobile avec fosse de visite et cuve d'hydrocarbures en sous-sol ; 10. Ancienne chaufferie au fioul ; 11. Ancienne cuve aérienne 200 m³ de fioul lourd sur rétention ; 12. Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ; 13. Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ; 14. Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ; 15. Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ; 16. Ancien transformateur au PCB. 17. Ancienne station essence ;

	<p>18. Garage automobile / Local stockage de produit chimique ; 19. Local stockage huile ; 20. Local de chargement des batteries ; 21. Stockage de soude caustique.</p> <p>A noter l'absence d'informations sur les éventuelles mesures de mise en sécurité du site mises en œuvre et éventuel inertage de certaines des installations recensées.</p>
Gestion des effluents	Pas de rejets liés aux activités du site à l'exception des rejets d'eau pluvial.
Présence et état des réseaux et caniveaux	Aucun
Traces de pollution au sol	Présence de traces de fioul lourd sur les sols au droit d'une ancienne chaufferie au fioul (zone n°10).

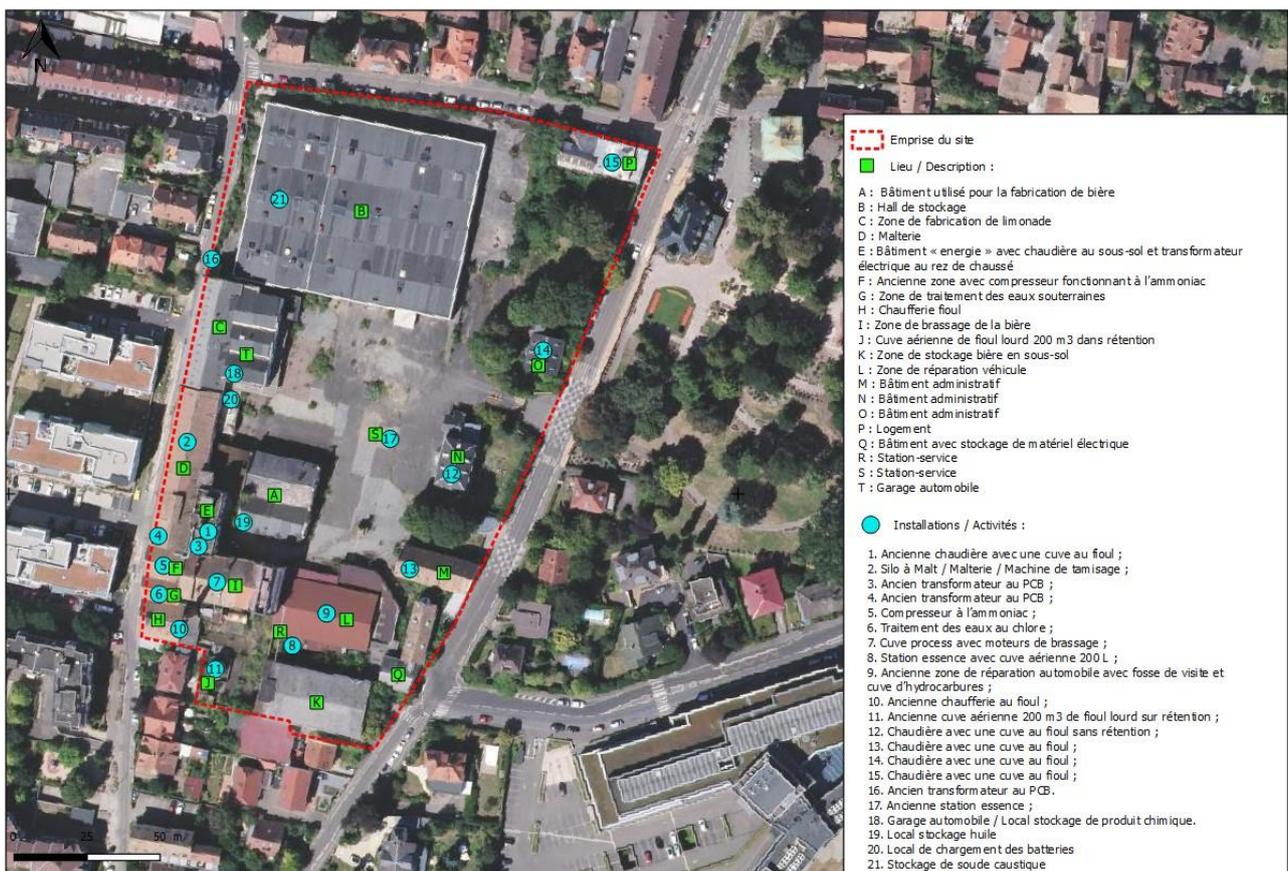


Figure 3 : Localisation des installations ou activités potentiellement polluantes actuelles

3. Etude historique, documentaire et mémorielle (A110)

3.1 Evolution générale du site - Etude des photographies aériennes

D'après les photographies aériennes anciennes des années 1932 à 2011 le site est occupé par la brasserie SCHUTZENBERGER depuis 1932. Les activités de brasserie ont débuté, selon les données historiques, en 1863.

D'une manière globale les grands changements visibles sur les photographies aériennes sont :

- 1975 : Destruction des bâtiments situés en partie centrale et construction du grand hangar de stockage situé au nord du site. ;
- 1978 : Construction des bâtiments situés à l'est du grand hangar ;
- 1992 : Création d'une deuxième entrée du site. La nouvelle entrée se situe à l'est du site ;
- 1994 : Destruction d'un bâtiment en partie centrale du site ;
- 1998 : Création d'une aire de chargement de marchandises à l'est du hangar principal de la brasserie.

Ces informations sont reprises sur la **Figure 3** et **Figure 7** et les clichés (ou extrait de clichés) les plus significatifs des évolutions historiques du site et de ses environs figurent ci-après. L'ensemble des photographies aériennes est disponible en **Annexe 3**.

Tableau 4 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 1950	Tableau 5 : Extrait de la photographie aérienne de l'année 2007
	

3.2 Historique des activités pratiquées sur le site

Le site n'a jamais changé d'usage depuis le début des activités en 1863. Le site a toujours été exploité par la société SCHUTZENBERGER pour des activités de brasserie.

Le dossier de cessation d'activité n'a pas été retrouvé / consulté pour l'élaboration de cette étude. Par conséquent, aucune information sur le démantèlement des installations, la mise en sécurité du site ou l'évacuation des déchets est connue.

Les principaux faits historiques marquants sur le site sont les suivants :

- 1847 : Louis Schutzenberger fait creuser des caves dans la colline de SCHILTIGHEIM ;
- 1863 : Demande d'autorisation de la brasserie Schutzenberger à SCHILTIGHEIM / début des activités industrielles ;
- 1864 : Demande d'autorisation de chaudière à vapeur ;
- 1865 : Construction de plusieurs ateliers, des immeubles de bureaux, de vestiaires, de maison de maître ;
- 1876 : De nouvelles caves sont creusées ;
- 1914 : Agrandissement de la brasserie ;
- 1997 : Fuite d'ammoniac ;
- 2007 : Inscription au titre des Monuments Historiques de la Brasserie Schutzenberger ;
- 2013 : Notification de fin d'exploitation (16/10/13) et proposition de futur usage (industriel).

La brasserie Schutzenberger était soumise à la réglementation ICPE, le tableau ci-dessous présente les activités réglementées :

Tableau 6 : Activités pratiquées sur le site

Activité / rubrique ICPE	Régime de classification ¹	Date du début de l'activité	Date de fin de l'activité	Cessation faite (Oui/Non)
N°253 / 1430 : dépôt de liquides inflammables	D	1974	2006	Oui
N°1136-3 : Emploi ou stockage de l'ammoniac	A	Date inconnue	2006	
N°1720 : utilisation, dépôt et stockage de substances radioactives	D	Date inconnue	2006	
N°2160-2 : Silo de stockage de céréales, graines, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables si le volume total de stockage est supérieur à 5000 m ³ mais inférieur ou égal à 15 000m ³	NC	Date inconnue	2006	
N°2225 : Sucreries, raffineries de sucre, malteries	A	Date inconnue	1980	
N°2253-1 : (préparation, conditionnement), bière, jus de fruits, autres pour une capacité de production supérieure à 20 000 hl/jour	A	Date inconnue	2006	
N°2260-2 : Broyage concassage, criblage, déchetage, ensachage, pulvérisation, trituration, nettoyage, tamisage, butage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels.	NC	Date inconnue	2006	
N°2275 : Fabrication de levure	A	Date inconnue	2006	
N°2910-2 : Combustion fuel et gaz	D	Date inconnue	2006 / Passage du fuel vers gaz en mars 1999	
N°2920-1b : installations de réfrigération ou compression	D	Date inconnue	2006	
N°2925 : Ateliers de charges d'accumulateurs	D	Date inconnue	Septembre 2006	

¹ A : autorisation / D : déclaration / E : enregistrement / NC : non classé

D'après les données recueillies aux archives de la DREAL Grand-Est, le site utilisait les produits suivants :

- Essence super : 1200 L ;
- Gasoil : 65000 L ;
- Fioul Lourd : 170T ;
- Huile moteur : 815 L ;
- Graisse : 100 kg ;
- Liquide de refroidissement : 100 L ;
- Huiles diverses : 65L ;
- Acides divers : 2715 kg ;
- Acide citrique : 4000 kg ;
- Soude Caustique : 7000 kg ;
- Produits de nettoyage divers : 5230kg ;
- Lubrifiant de chaîne : 600L ;
- Chlorure de calcium : 1700 kg ;
- Sel en pastilles : 8000 kg.

Les documents et plans retrouvés à la Préfecture, aux archives départementales et municipales sont fournis en **Annexe 4**.

3.3 Historique des incidents et accidents

Le 20 juin 1997, une fuite d'ammoniac a été détectée sur le compresseur fonctionnant à l'ammoniac localisé dans le bâtiment F (cf. **Figure 3**). Des travaux de mise en sécurité ont été réalisés, à savoir :

- Evacuation des eaux polluées : 1 280 kg d'ammoniac diluée ont été extraits le 20/06/1997 de la fosse en sous-sol. Ces eaux polluées ont été gérées par la société PROPETROL puis détruites par TREDI HOMBOURG.
- Mise à l'écart des seaux qui contenaient de l'ammoniac. Vaporisation de l'ammoniac à l'air libre entre le 20/06/1997 et le 22/06/1997.

Les documents et plans retrouvés aux archives départementales et municipales sont fournis en **Annexe 4**.

3.4 Données disponibles sur l'état du milieu souterrain (études antérieures)

3.4.1 Diagnostic géotechnique : (rapport A73088 / ANTEA mars 2014)

« En 2006, dans le cadre de la procédure de cessation d'activité de la brasserie SCHUTZENBERGER, un diagnostic géotechnique (mission G5) a été réalisé par Arcadis. L'objectif de cette étude était de cartographier et évaluer la stabilité des galeries creusées en 1844.

Les premières galeries ont été creusées dans le loess. Elles étaient à usage de cave et de glacière. Le réseau s'est étendu pour la fabrication de la bière (fermentation, filtration, ...) jusqu'à l'abandon total du réseau il y a une cinquantaine d'année. Le radier des galeries se situe à environ 8,8 m sous la cour intérieure de la brasserie (côte proche de 135,4 IGN 69). Les galeries ont fréquemment une largeur de 3 à 6 m et peuvent atteindre une cinquantaine de mètres de longueur. La hauteur des galeries est généralement de 3 à 5 m ».

La localisation des caves sur le site Schutzenberger est présentée en **Figure 4**.

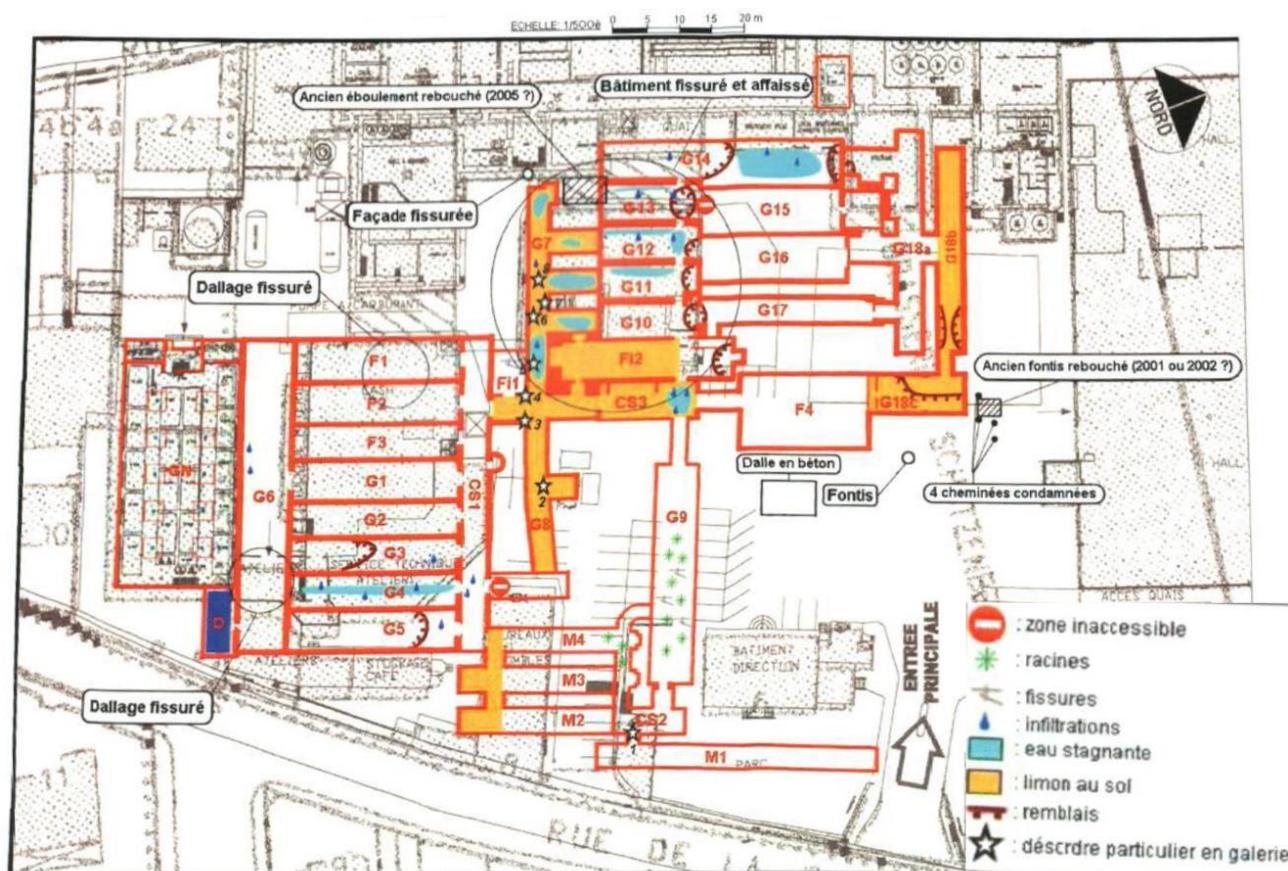


Figure 4 : Localisation des caves au droit du site Schutzenberger (source : rapport A73088 / ANTEA mars 2014)

3.4.2 Diagnostics de pollution

La synthèse ci-dessous est basée sur les documents suivants :

- Inventaire historique urbain des pollutions - ZAC Entrée Sud, Schiltigheim (67) - Etape 1 : Etat des lieux complets des activités anciennes et récentes potentiellement polluantes (Rapport A72436 / ANTEA Février 2014) ;
- Inventaire historique urbain des pollutions - ZAC Entrée Sud, Schiltigheim (67) - Etape 2 : Interprétation technique et cartographique des données en termes de pollution des sols, des gaz du sol et des eaux souterraines (Rapport A73088 / ANTEA mars 2014) ;
- Inventaire historique urbain des pollutions - ZAC Entrée Sud, Schiltigheim (67) - Etape 3 : Proposition de préconisations pour le réaménagement des terrains, définition des programmes d'investigations complémentaires et estimation des coûts de remise en état (Rapport A73659 / ANTEA mars 2014).

3.4.2.1 Synthèse dans les sols

Dans le cadre de la cessation d'activité de la brasserie SCHUTZENBERGER, 2 diagnostics de sol ont été menés par le bureau d'étude Arcadis entre janvier et avril 2007. L'objectif de ces diagnostics était d'évaluer la qualité des sols au droit du site et cartographier si nécessaire les sources de pollution potentielles dans les sols.

22 sondages répartis à proximité des activités potentiellement polluantes ont été réalisés au carottier jusqu'à une profondeur comprise entre 1 et 5 m.

Le détail de ces investigations est donné dans le **Tableau 7** ci-dessous :

Tableau 7 : Détails des investigations réalisées dans les sols en janvier et avril 2007

Sondage	Zone de pollution potentielles	Profondeur	Analyses réalisés
S1, S20, S21, S22	Zone de fabrication de limonade / Stockage de produit chimique	1 à 5m	HCT C10-C40, COHV, PCB, 8 métaux (As, Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb et Zn) et HAP
S2	Ancien transformateur au PCB		
S3, S6	Station essence avec cuve aérienne 3000 L		
S4, S13, S14, S15, S16	Ancienne chaufferie au fioul lourd		
S5, S17, S18, S19	Cuve de fioul aérienne de 200 m ³ sur rétention		
S7	Bâtiment avec stockage de matériel électrique		
S8	Station essence		
S9	Bâtiment utilisé pour la fabrication de bière (présence de cuve de stockage de bière)		
S10	Bâtiment administratif / cuve de fioul		
S11	Bâtiment administratif / cuve de fioul		
S12	Bâtiment administratif / cuve de fioul		

La lithologie relevée lors de la réalisation de ces investigations depuis la surface est la suivante :

- 0 à 0.4 m : une dalle béton, des remblais de pavés ou de l'asphaltes selon les zones ;
- 0.4 à 2m : des remblais : sables graveleux limoneux avec des morceaux de briques ;
- 2 à 5m : des Loess de couleur brun clair.

Les résultats d'analyses ont montré :

- La présence d'hydrocarbures totaux au droit du sondage S4 ([HCT C10-C40] = 1 300 mg/kg) et au droit du sondage S3 ([HCT C10-C40] = 500 mg/kg) ;
- La présence de métaux au droit des sondages S1 ([Hg] = 3.6 mg/kg), S5 ([Pb] = 120 mg/kg), S13, S14, S15, S16, S17 (Cu et Zn), S20, S21 et S22 ;
- La présence d'hydrocarbures aromatiques polycyclique au droit du sondage S4 ([HAP] = 1 000 mg/kg), S13, S14, S15, S16 et S17 ;
- L'absence de COHV et PCB sur l'ensemble des sondages réalisés au droit du site.

A noter que certaines concentrations de polluants dans les sols n'ont pas de valeur chiffrée associée. Les valeurs ne sont pas connues et non communiquées par ANTEA dans les différentes études qui sont en notre possession.

L'ensemble des données interprétées ci-dessus est synthétisé dans la **Figure 5**.

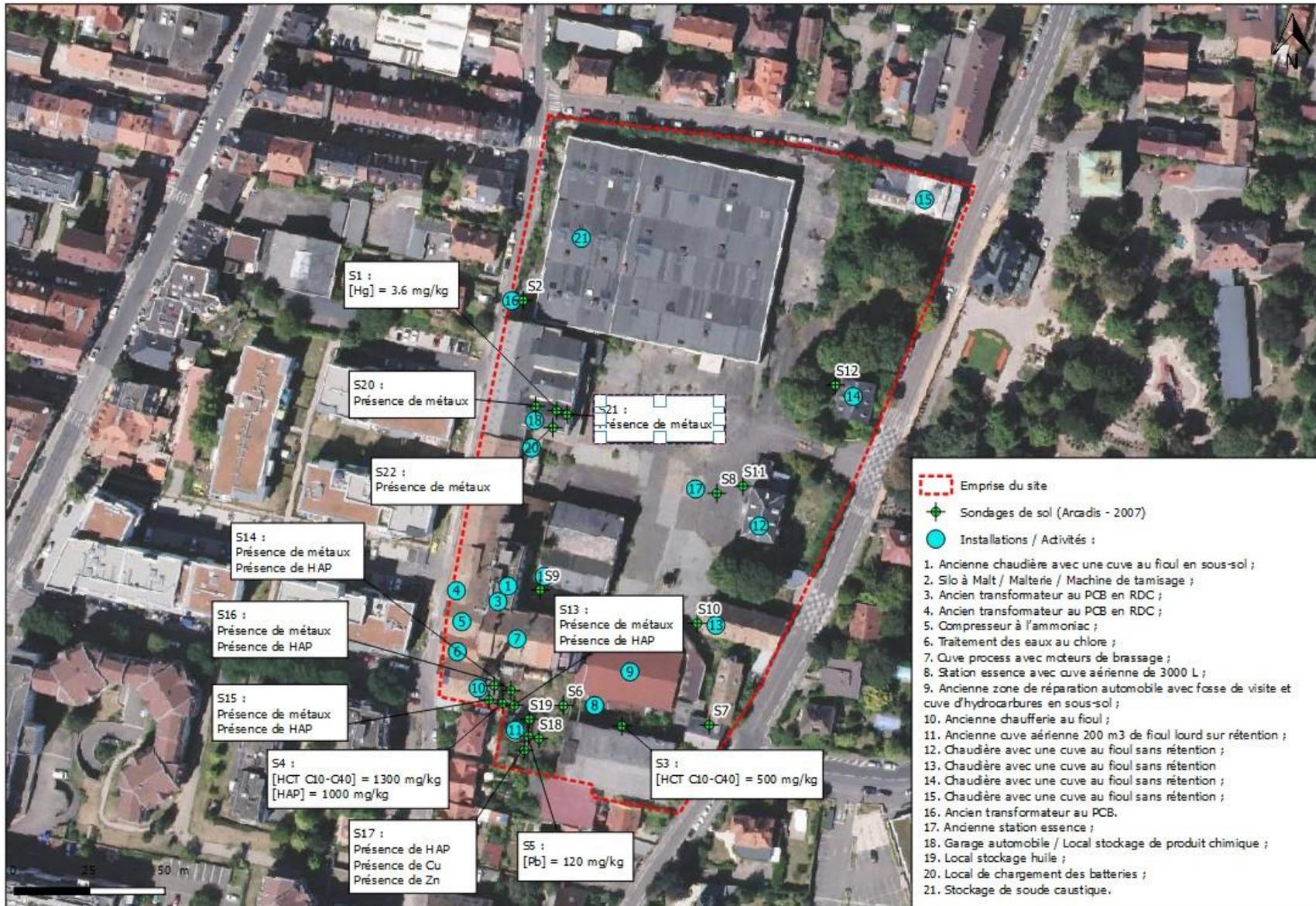


Figure 5 : Synthèse des résultats d'analyses dans les sols

3.4.2.2 Synthèse dans les eaux souterraines

Dans le cadre de la cessation d'activité de la brasserie SCHUTZENBERGER, un diagnostic de la qualité des eaux souterraines a été mené par le bureau d'étude Arcadis en avril 2007. L'objectif de ce diagnostic était de déterminer s'il existe une migration des HCT et HAP depuis les sols vers les eaux souterraines.

Le réseau piézométrique sur site est composé d'un puits et de deux piézomètres (Pz1 et Pz2) mis en place par Arcadis en 2006 et avril 2007. Leur profondeur ainsi que leurs caractéristiques ne sont pas connues.

Le détail des investigations est donné dans le **Tableau 8** ci-dessous :

Tableau 8 : Détails des investigations réalisés dans les eaux souterraines

Ouvrage	Positionnement	Zone de pollution potentielles	Profondeur	Analyses réalisées
Pz1	Aval	Quai de chargement	Inconnue	HCT C5-C40, BTEX, COHV, HAP, 8 métaux lourds (As, Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb et Zn)
Pz2	Amont latéral	Entrée du site	Inconnue	
Puits	Amont	Silos à malt	Inconnue	

Les résultats d'analyses ont montré :

En 2007 :

- La présence de Zinc et HAP dans les eaux souterraines en des concentrations inférieures aux annexes I et II de l'arrêté du 11/01/2007 et des valeurs de l'OMS ;
- La présence de plomb au droit du Pz2 (34 µg/L) ;
- La présence de traces d'hydrocarbures C₁₀-C₄₀ dans le Pz1.
- La présence de COHV en quantité variable au droit des trois ouvrages du réseau de surveillance. La plus forte teneur enregistrée se trouve au droit du puits (13,3 µg/l). Les concentrations en amont de TCE+PCE sont plus importantes que celles observées en aval.

En 2010 :

- La présence de chrome, zinc et HAP en des teneurs inférieures aux annexes I et II de l'arrêté du 11/01/2007 et des valeurs OMS.
- La présence de COHV en quantité variable au droit des trois ouvrages du réseau de surveillance. Les concentrations détectées en tétrachloroéthylène au droit des ouvrages varient entre 14,3 µg/l pour le puits et 11,5 µg/l pour le Pz1.
- A noter qu'aucune teneur en plomb dans le puits n'a été retrouvée, contrairement à la campagne de 2008 (88 µg/l).

En 2011 :

- La présence de HAP avec une teneur supérieure à la norme de potabilité (0,05 µg/l pour un seuil de 0,01 µg/l pour le Benzo(a)pyrène) sur le Pz2.
- La présence de COHV en des teneurs inférieures à la limite de potabilité dans le puits et en Pz1. Sur le Pz2, la teneur enregistrée est en revanche supérieure à la limite de potabilité (13,1 µg/l).

A noter que certaines concentrations de polluants dans les eaux souterraines n'ont pas de valeurs chiffrées associées. Les valeurs ne sont pas connues et non communiquées par ANTEA dans les différentes études qui sont en notre possession.

La **Figure 6** illustre les résultats des investigations dans les eaux souterraines.

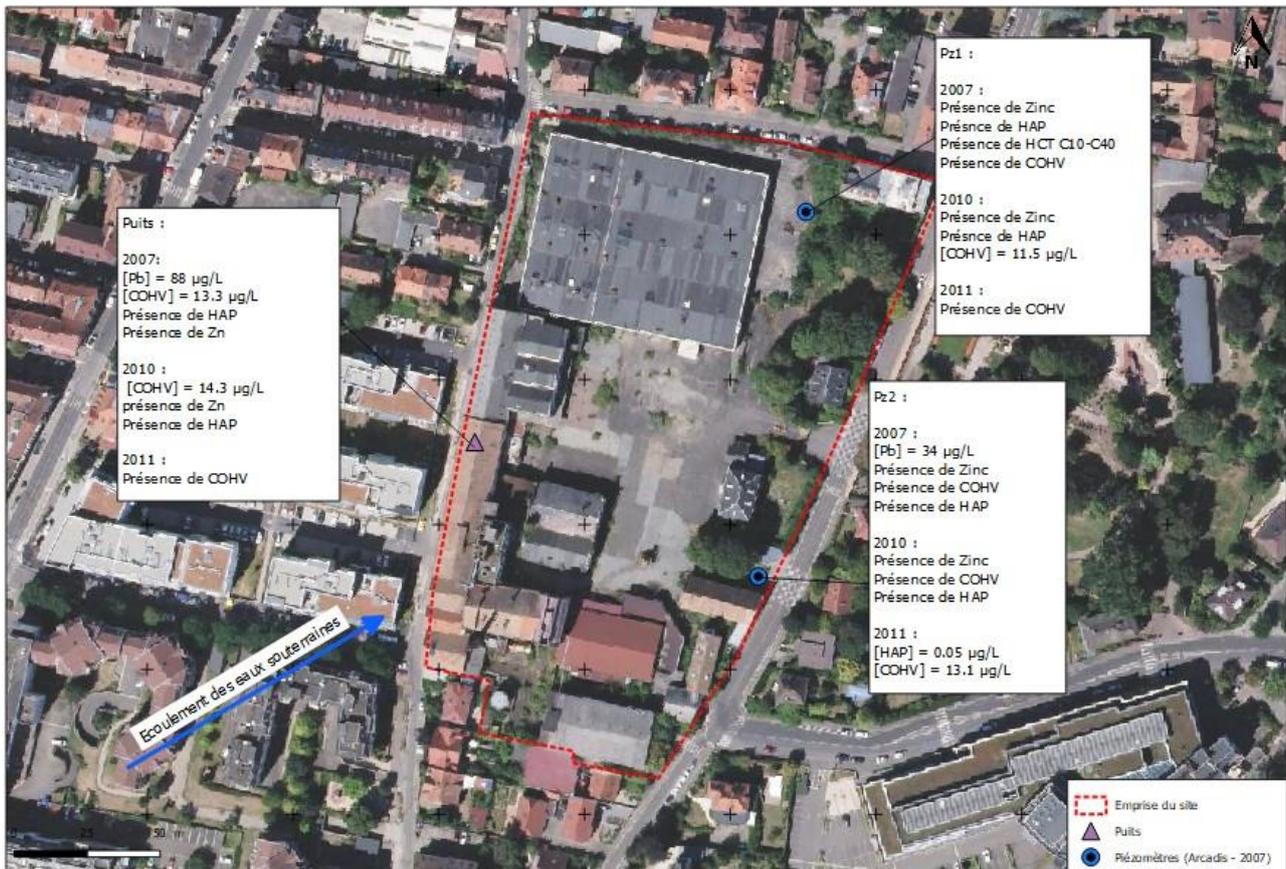


Figure 6 : Synthèse des résultats d'analyse dans les eaux souterraines

3.5 Conclusion sur l'étude historique et identification des activités potentiellement polluantes

Les données recueillies ont permis de montrer que le site a abrité de 1863 à 2006 la brasserie SCHUTZENBERGER. Le site est depuis 2006 abandonné et inexploité.

Un dossier de cessation d'activités a été réalisé en 2007 par Arcadis. Toutefois, ce dossier de cessation d'activités n'a pas été retrouvé et donc il n'a pas été consulté pour l'élaboration de cette étude. Par conséquent, aucune information sur le démantèlement des installations, la mise en sécurité du site ou l'évacuation des déchets est connue.

La brasserie Schutzenberger était soumise à autorisation et à déclaration pour des activités liées à l'exploitation de la brasserie.

Compte tenu de l'absence d'information de la gestion des installations sur le site lors de la cessation d'activité, toutes les zones à risques observées et identifiées ont été prise en compte dans cette étude.

Ces activités /installations citées ci-dessus sont détaillées dans le **Tableau 9** puis illustrées dans la **Figure 7**.

Tableau 9 : Activités et installations potentiellement polluantes identifiées

Installation/activité	Localisation sur le site	Polluants potentiels ³	Milieux potentiellement impactés
Ancienne chaudière avec une cuve au fioul en sous-sol ;	1	HCT, HAP	Sol et eaux souterraines
Silo à Malt / Malterie / Machine de tamisage ;	2	HCT, HAP, BTEX, COHV, 8 métaux	Sol et eaux souterraines
Ancien transformateur au PCB en RDC ;	3	PCB	Sol et eaux souterraines
Ancien transformateur au PCB en RDC ;	4	PCB	Sol et eaux souterraines
Compresseur à l'ammoniac ;	5	NH ₄	Sol, eaux souterraines, air ambiant
Traitement des eaux au chlore ;	6	COHV	Sol et eaux souterraines
Cuve process avec moteurs de brassage ;	7	HCT, HAP, BTEX, COHV	Sol et eaux souterraines
Station essence avec cuve aérienne de 3000 L ;	8	HCT, HAP	Sol et eaux souterraines
Ancienne zone de réparation automobile avec fosse de visite et cuve d'hydrocarbures en sous-sol ;	9	HCT, HAP, BTEX, COHV, 8 métaux	Sol et eaux souterraines
Ancienne chaufferie au fioul ;	10	HCT, HAP	Sol et eaux souterraines
Ancienne cuve aérienne 200 m ³ de fioul lourd sur rétention ;	11	HCT, HAP	Sol et eaux souterraines
Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ;	12	HCT, HAP	Sol et eaux souterraines
Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention	13	HCT, HAP	Sol et eaux souterraines
Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ;	14	HCT, HAP	Sol et eaux souterraines
Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ;	15	HCT, HAP	Sol et eaux souterraines
Ancien transformateur au PCB.	16	PCB	Sol et eaux souterraines
Ancienne station essence ;	17	HCT, HAP	Sol et eaux souterraines
Garage automobile / Local stockage de produit chimique ;	18	HCT, HAP, BTEX, COHV, 8 métaux	Sol et eaux souterraines
Local stockage huile ;	19	HCT, HAP, BTEX, COHV	Sol et eaux souterraines
Local de chargement des batteries ;	20	Métaux	Sol et eaux souterraines
Stockage de soude caustique.	21	BTEX, COHV	Sol et eaux souterraines

³HCT : hydrocarbures

HAP : hydrocarbures aromatiques polycycliques

BTEX : benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes

COHV : composés organo-halogénés volatils

PCB : polychlorobiphényles

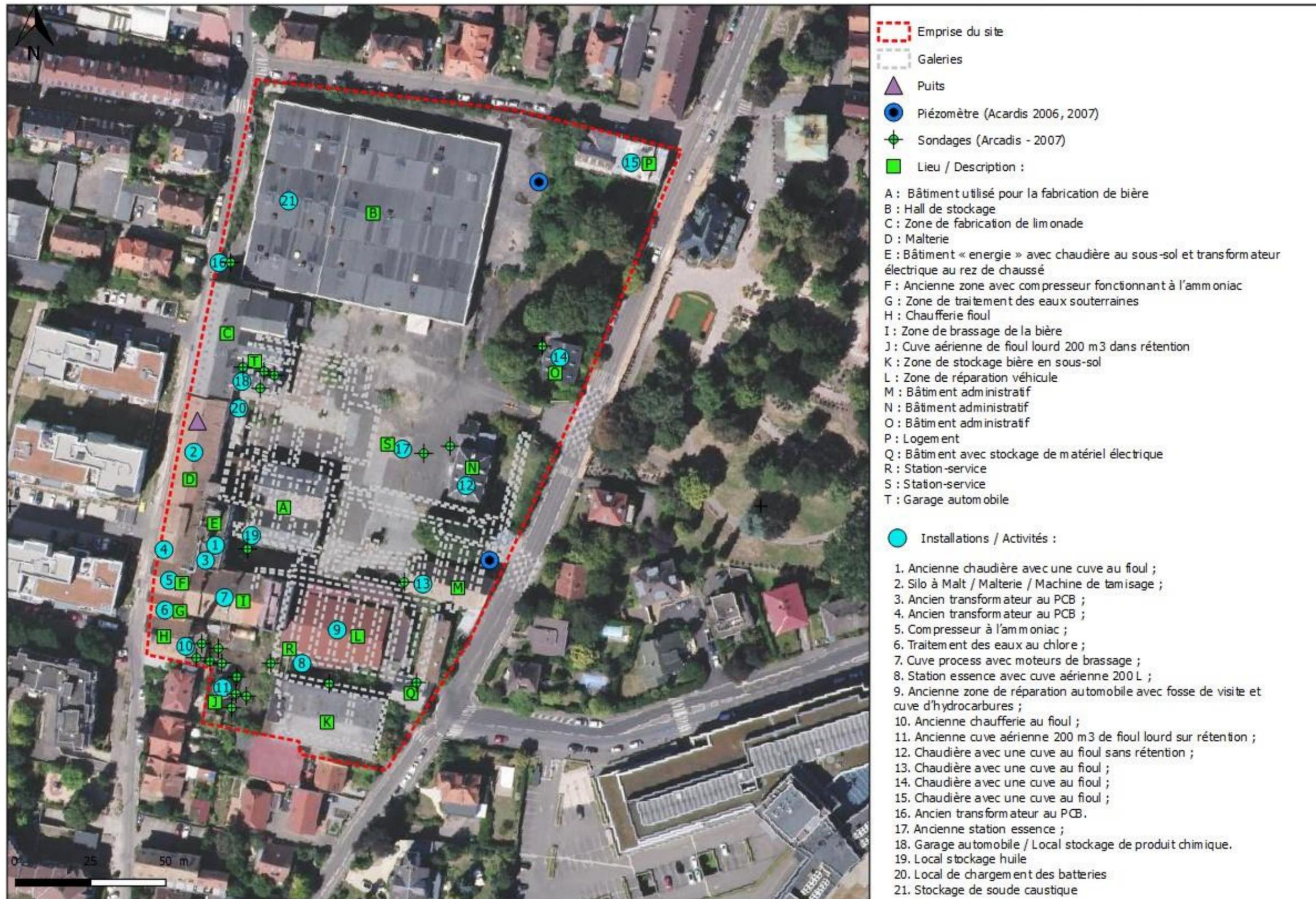


Figure 7 : Carte de synthèse de l'étude historique - Identification des activités/installations potentiellement polluantes

4. Contexte environnemental et étude de vulnérabilité des milieux (A120)

4.1 Contexte climatique

La ville de Schiltigheim possède un climat océanique selon la classification de Köppen⁴.

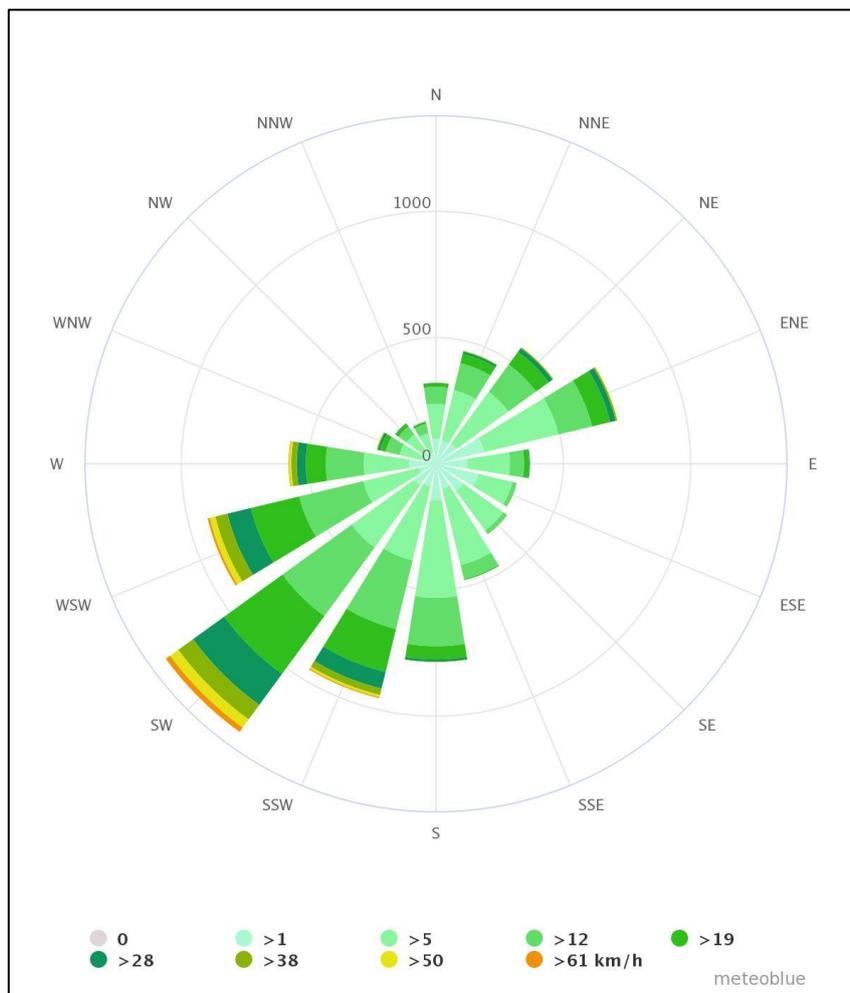
Sur l'année 2021, la température moyenne à Schiltigheim est de 11.1°C. Le cumul des précipitations est en moyenne de 50.11 mm.

La pluviométrie annuelle de 2021 à Schiltigheim est de 601.3 mm. Le mois le plus pluvieux est le mois de juin 2021 avec 63 mm.

Les précipitations sont globalement bien réparties sur l'année avec cependant une période de minimum de précipitation en février 2021 (cumul de précipitation de 35 mm).

Les vents dominants sont orientés vers le sud-ouest.

La **Figure 8** présente les vents dominants au droit de la ville de Schiltigheim.



⁴ La classification de Köppen Geiger est une classification des climats fondée sur les précipitations et les températures.

4.2 Contexte géologique

D'après la carte géologique du BRGM n°234 de BRUMATH au 1/50 000 et les données archivées sur le serveur de la banque de données Infoterre, le site repose sur des formations du Quaternaire. La lithologie susceptible d'être rencontrée au droit de la zone d'étude de la surface vers la profondeur est :

- De 0 à 0.9 m : Des remblais limoneux ;
- De 0.9 à 6 m : Des loess ;
- De 6 à 7.4m : Des sables argileux de couleur brune ;
- De 7.4 à 8.7 m : Des sables et graviers de couleur jaune brun ;
- De 8.7 à 22.5 m : Des sables et galets à graviers de couleur rouge rose.

Le contexte géologique du site est illustré dans la **Figure 9** ci-après.

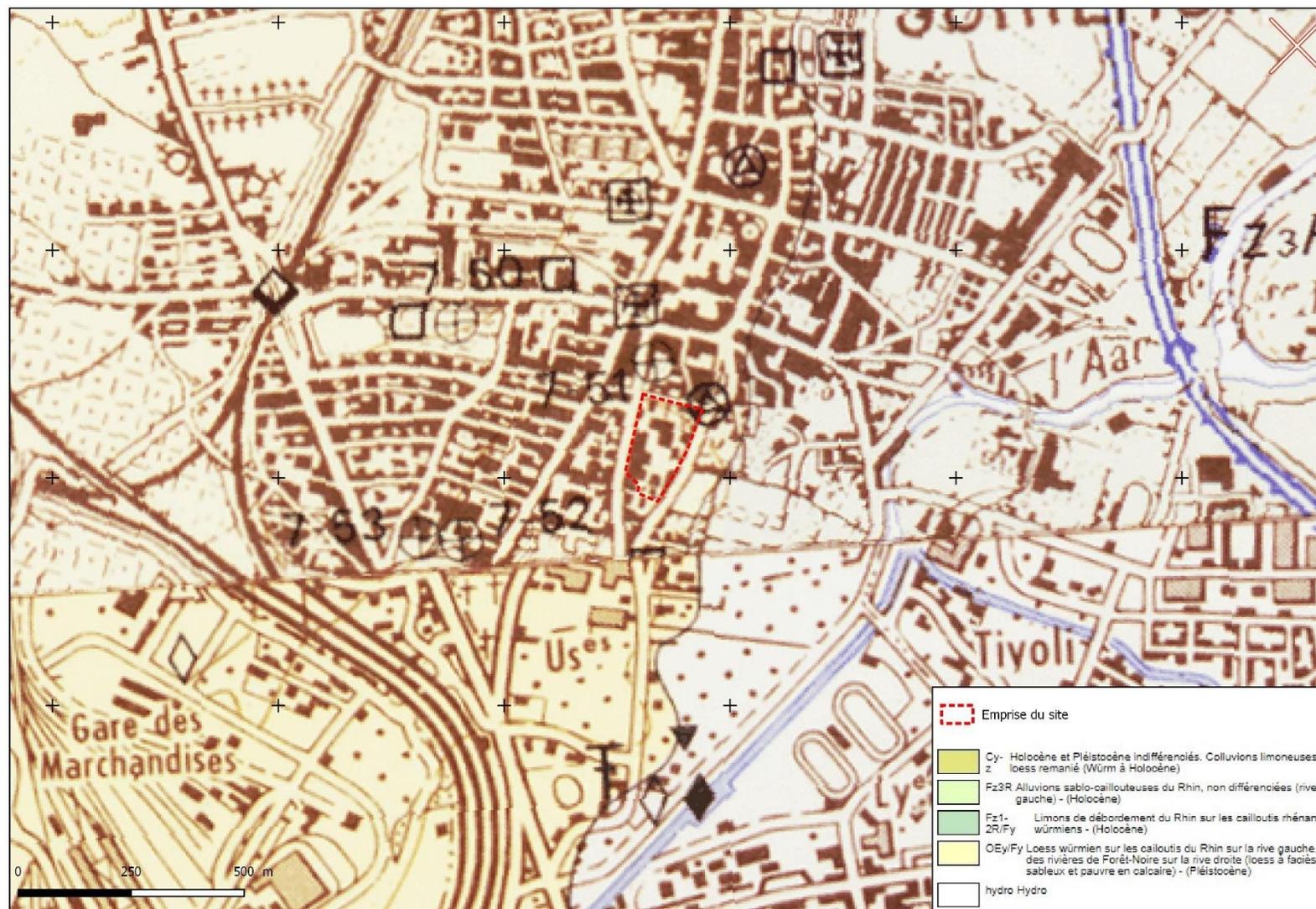


Figure 9 : Extrait de la carte géologique n°234 de BRUMATH au 1/50 000ème (Source : BRGM)

4.3 Contexte hydrologique

Le site étudié est localisé à 530 m à l'ouest du Canal de dérivation Fosse des remparts. Ce canal s'écoule selon la direction nord-est vers le sud-ouest. Il est principalement utilisé pour le transport de marchandises.

Le canal de la Marne au Rhin long de 300 km est quand-a-lui situé à 540m à l'est. Il est utilisé pour le transport de marchandises et rallie les villes de Strasbourg à Nancy.

L'Ill est le principal affluent français du Rhin et la plus importante rivière alsacienne. Longue de 220 km, elle prend sa source à 600 m d'altitude, sur le Glaserberg dans le Jura alsacien à Winkel. L'Ill et l'Aar, un de ses bras, coulent du nord vers le sud et se situent respectivement à 1.280km et 1.137km au sud-est. Ces deux rivières sont exploitées pour des activités telles que la pêche, l'irrigation et le canoé kayak.

A noter que l'Ill, l'Aar et le canal de dérivation Fosse des remparts font l'objet de préconisation vis-à-vis du risque inondation depuis 2015. Ces préconisations sont décrites dans le PPRI Eurométropole de Strasbourg.

Le réseau hydrographique de la zone d'étude est résumé dans le **Tableau 10** et localisé en **Figure 10**.

Tableau 10 : Contexte hydrologique

Entité hydrologique	Typologie	Distance et position /site	Sens d'écoulement	Affluent/confluent	Usage en aval hydraulique/site	Vulnérabilité
Canal de dérivation Fosse des remparts	Canal	530 m à l'est	Nord-est vers le sud-ouest	Bras de l'Ill	Transport de marchandises	Faible
Canal de la Marne au Rhin	Canal	540 m au sud-est	Nord vers le sud-est	Canal qui rejoint la Marne au Rhin	Transport de marchandises	Faible
L'Ill	Rivière	1.280km au nord-est	Nord vers le sud	Affluent gauche du Rhin	Irrigation et pêche	Faible
L'Aar	Rivière	1.137 km au nord-est	Nord vers le sud	Bras de l'Ill	Activité nautique, pêche	Faible



Figure 10 : Contexte hydrologique

4.4 Contexte hydrogéologique

Le site repose sur la nappe alluviale du Rhin. Cette nappe alluviale fait partie du système aquifère principal du fossé rhénan qui est largement exploité pour l'alimentation en eau potable (AEP) et industrielle (AEI). D'après les données de la BSS, l'épaisseur des alluvions est estimée à 75 m au droit du site.

Au droit du secteur d'étude, la nappe alluviale de la plaine rhénane s'écoule globalement du Sud-Ouest vers le Nord-Est, avec un gradient hydraulique moyen de 0,8 ‰. Ce secteur présente un gradient relativement faible.

D'après les données de la BSS, le toit de la nappe se situe à une profondeur comprise entre 8.74 et 10.1 m par rapport au terrain naturel.

Compte tenu de la profondeur, cette nappe est considérée comme modérément vulnérable vis-à-vis d'une pollution issue du site d'étude.

4.5 Utilisation de la ressource en eau dans le secteur d'étude

t.



Figure 13 : Localisation des établissements sensibles dans un rayon de 500m autour du site

Un captage en eau potable se trouve dans un rayon de 4 km autour du site en amont hydrogéologique. Il s'agit de l'ouvrage suivant : Captage AEP n°67039 situé à 3.93 km au nord-est.

D'après la Banque du sous-sol, 28 captages des eaux souterraines sont présents dans un périmètre de 500 m autour du site. Ces captages sont des puits et des forages servant à alimenter en eau des particuliers ainsi que des industriels. Les ouvrages positionnés en aval, les plus proches du site, se trouvent à environ 2 000 m de ce dernier.

Les captages les plus proches recensés sont listés dans le **Tableau 11** et localisés sur la **Figure 11**.

Tableau 11 : Caractéristiques des captages d'eau dans un rayon de 4 km autour du site

N°	Type de captage ⁵	Référence du point de prélèvement	Etat	Nappe captée	Volume annuel prélevé en m ³ (année)	Distance et position hydrogéologique par rapport au site ⁶
1	AEP	n°67039	En exploitation depuis 2000	Nappe alluviale du Rhin	Inconnu	3.93 km au nord-est en position aval hydrogéologique, déconnecté de la nappe car de l'autre côté du canal

⁵ AEP = captage d'alimentation en eau potable, AEI = captage d'alimentation en eau industrielle, AEA = captage d'alimentation en eau agricole

⁶ en référence au sens d'écoulement présumé de la nappe superficielle

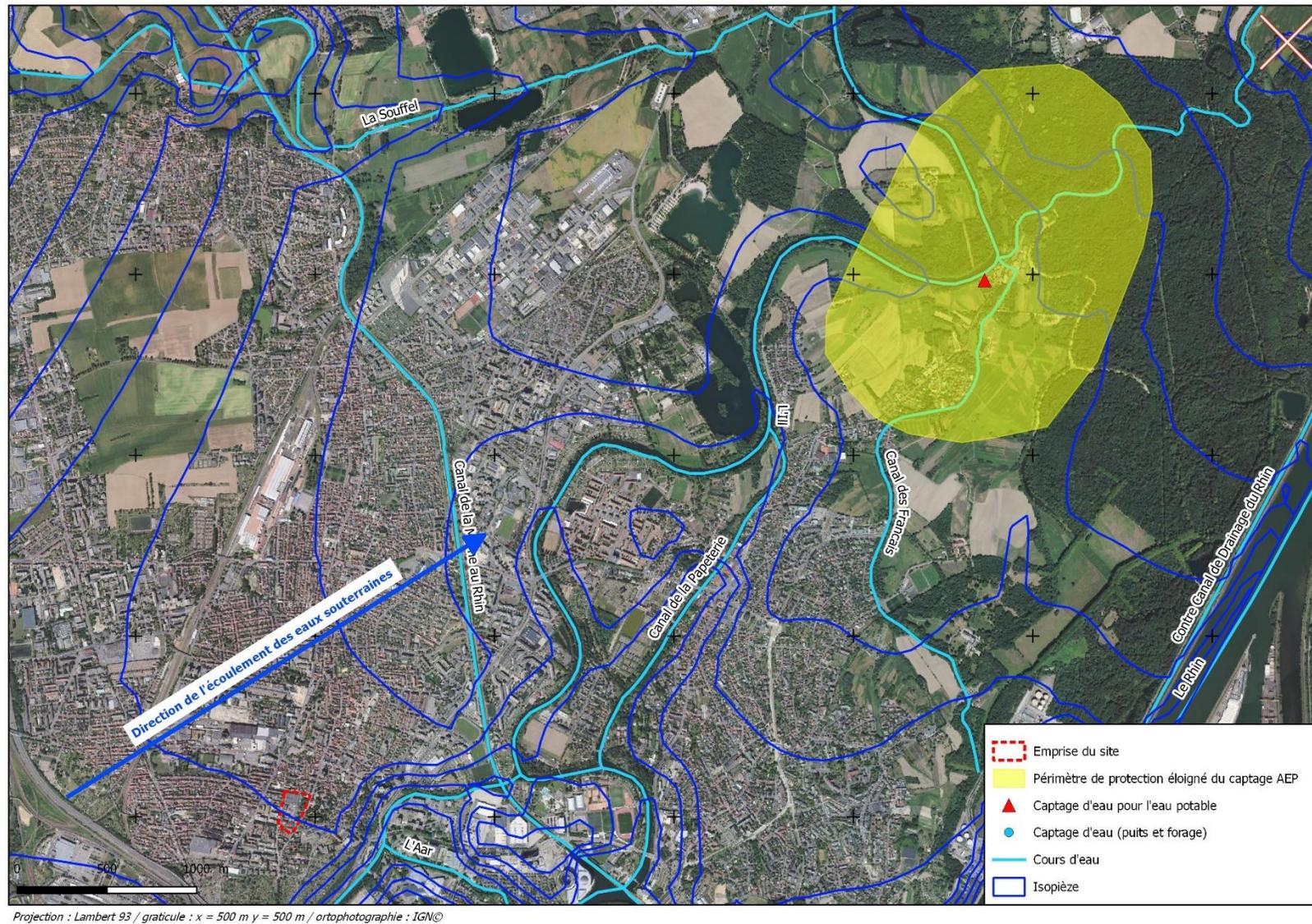


Figure 11 : Localisation des puits, forages et captages d'alimentation en eau potable (rayon 4 km)

4.6 Risque d'inondation

Le site étudié ne se trouve en zone inondable d'après le PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation) Eurométropole de Strasbourg.

Le site se trouve dans une zone soumise à des remontées de nappe non débordante d'après le PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation) Eurométropole de Strasbourg.

4.7 Zones naturelles sensibles

Les zones naturelles remarquables les plus proches du site (moins de 4 km) sont listées dans le **Tableau 12** et localisées sur la **Figure 12**.

Tableau 12 : Zones naturelles remarquables

Type	Référence (Figure 12)	Nom de la zone naturelle	Distance et position hydrogéologique par rapport au site
Protections réglementaires			
Réserve naturelle nationale	1	Massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau	3.80 km à l'est en position aval latéral hydrogéologique
Natura 2000			
Directive habitats	2	Secteur Alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas Rhin	3.6 km à l'est en position aval latéral hydrogéologique
Directive oiseaux	3	Vallée du Rhin de Lauterbourg à Strasbourg	3.71 à l'est en position aval latéral hydrogéologique
Inventaires			
Zones importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	4	Vallée du Rhin de Lauterbourg	3.71 à l'est en position aval latéral hydrogéologique
ZNIEFF de type 1 de deuxième génération	5	Forêt rhénane de la Robertsau	3.72 km à l'est en position aval latéral hydrogéologique
ZNIEFF de type 2 de deuxième génération	6	Ancien lit majeur du Rhin de Strasbourg à Lauterbourg	3.29 km à l'est en position aval latéral hydrogéologique
Eaux et milieux aquatiques			
Secteur d'application de la convention de RAMSAR	7	Rhin Supérieur / Oberrhein	3.4km à l'est en position aval latéral hydrogéologique

Le site étudié n'est pas dans une zone naturelle remarquable.

Aucune zone naturelle et remarquable n'est présente à moins de 3 km, en aval hydrogéologique du site.

Les zones naturelles sensibles sont illustrées dans la .

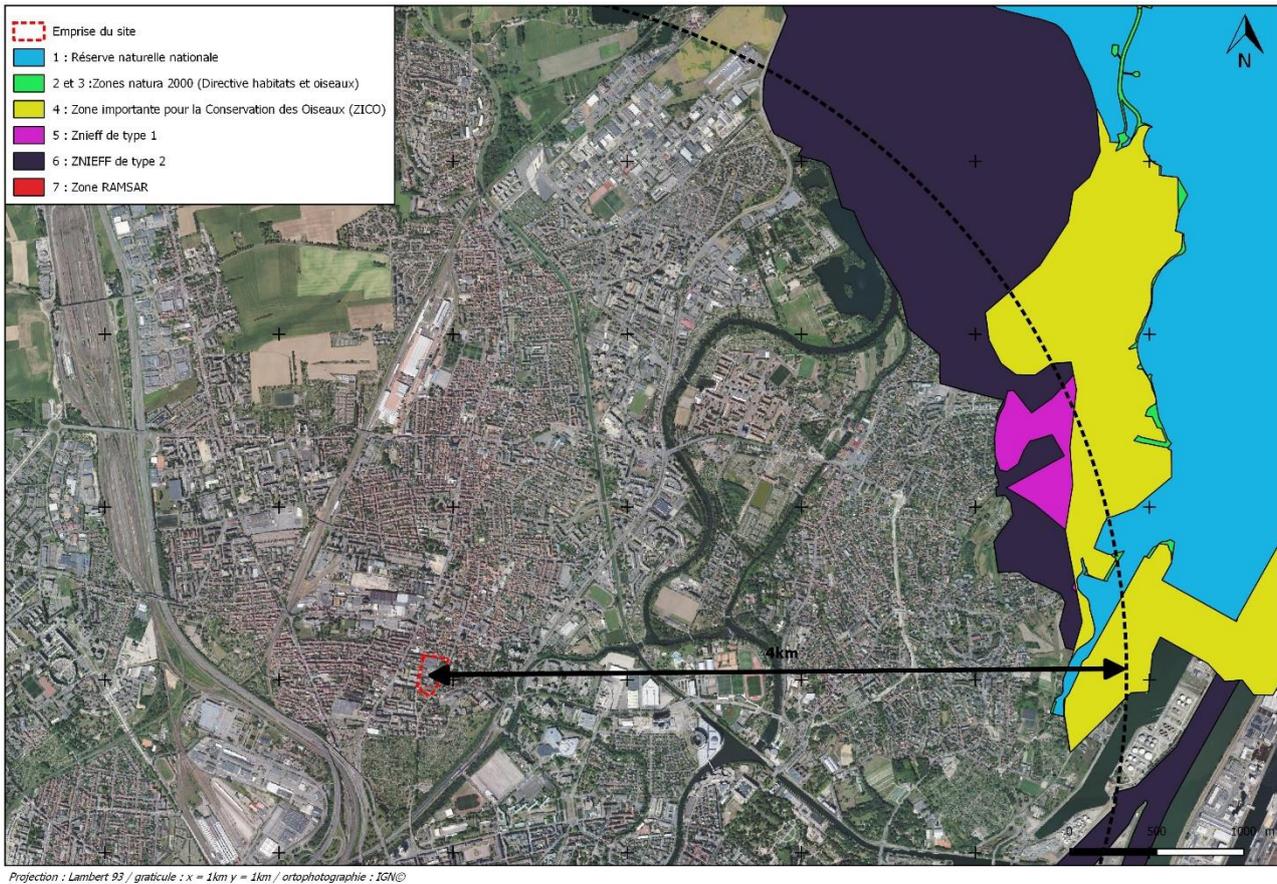


Figure 12 : Localisation et synthèse des enjeux à protéger dans un rayon de 4 km autour du site

4.8 Activités sensibles

Les activités sensibles sont localisées sur la **Figure 14**. Ces activités sont :

Ecoles, collèges et lycées :

- École maternelle publique Parc-du-Château : 200 m à l'est ;
- École élémentaire Exen (Schweitzer / Pire) : 400 m au nord ;
- Ecole privée L'Oliveraie : 300 m à l'ouest ;
- Ecole maternelle Jacques Prévert : 600 m à l'ouest.
- Lycée Aristide-Briand : 450 m au nord-est.

Crèches :

- La crèche musicale : 150 m à l'ouest ;
- Micro-Crèche Petit à Peton : 200 m au sud-ouest ;
- La Cabane d'Achille & Camille Schiltigheim : 450 m au sud-ouest ;
- Crèche Trottinette - people&baby : 200 m au nord ;
- Crèche Bergamote - people&baby : 250 m au nord ;
- Crèche Léa et Léo "Les Moussaillons" : 300 m au nord-est ;
- Les papillons : 400 m au nord-est ;

- Les Bébés Troc'cœur : 400 m au nord-est.

Hôpitaux, Ehpad :

- CMCO : Centre médico-chirurgical et obstétrical - Hôpitaux Universitaires de Strasbourg : 200 m au sud-est ;
- CMCO : Centre médico-chirurgical obstétrique : 250 m au sud-est ;
- Etablissement Public de Sante Alsace-nord : 150 m au nord ;
- CAMSP : Centre Action Médico-Sociale Précoce : 400 m au nord-est ;
- Fondation Partage et Vie - EHPAD Les Pâquerettes – Schiltigheim : 400 m au sud-est.



Figure 13 : Localisation des établissements sensibles dans un rayon de 500m autour du site

4.9 Recensement des sites BASIAS, BASOL, ARIA et SIS

L'état environnemental de la zone d'étude est évalué via les bases de données Géorisques (BASIAS (inventaire des anciens sites industriels et activités de service), BASOL (recensement des sites potentiellement pollués appelant à une action des pouvoirs publics), SIS (secteurs d'information sur les sols)) et ARIA (incidents ou accidents qui ont, ou auraient, pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques ou à l'Environnement).

Tableau 13 : Caractéristiques des sites BASIAS, ARIA, BASOL et SIS dans un rayon de 500 m autour du site étudié

N° sur la Erreur ! Source du renvoi introuvable.	BASIAS	ARIA	BASOL	SIS	Référence	Etablissement adresse	Etat d'occupation du site	Activité	Distance et position par rapport au site ⁷
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SSP0004457	SCHUTZENBERGE R	Activité terminée depuis le 6 juillet 2006	Brasserie	Site d'étude
2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704457	ANDRE SA GARAGE	En activité	Garage	128.4 m au nord-est en position aval latéral hydrogéologique
3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704440	BURON H.	Activité terminée	Carrossier	135.1 m au nord-est en position aval latéral hydrogéologique
4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704442	JUNG JEAN	Activité terminée	Peintures et vernissages de voitures	137.9 m au nord en position aval hydrogéologique
5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704465	SUPER PRESSING	En activité	Pressing	158.0 m à l'est en position latéral hydrogéologique
6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704409	Pressing DELBER SA	Activité terminée	Pressing	159.3 m à l'est en position latéral hydrogéologique
7	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704441	BERTRAND R.P	Activité terminée	Fabrication de vernis	160.4 m au sud en position amont hydrogéologique
8	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704416	Société des peintures Européennes, ex La Dorure "Mirella",	Activité terminée	Fabrique d'aluminium en poudre	178.8 m au sud en position amont hydrogéologique
9	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704411	COOP	En activité	Supermarché. DLI	196.8 m à l'est en position latéral hydrogéologique
10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704466	CLAUSS A.	En activité	Atelier de vernissage par pulvérisation dans la fabrique de meubles	223.4 m à l'est en position latéral hydrogéologique

⁷ en référence au sens d'écoulement présumé de la nappe superficielle et aux vents dominants.

N° sur la Erreur ! Source du renvoi introuvable.	BASIAS	ARIA	BASOL	SIS	Référence	Etablissement adresse	Etat d'occupation du site	Activité	Distance et position par rapport au site ⁷
11	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704460	ALSIA SA, ex L'AIR LIQUIDE SA.	En activité	Traitement chimique des métaux, dépôt de gaz	223.8 m à l'est en position latéral hydrogéologique
12	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704455	KLEINKNECHT CHARLES SA - LA PERLE	Activité terminée	Brasserie et malterie	277.9 m au sud- ouest en position amont hydrogéologique
13	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704294	CHAUSSON SERVICE	Activité terminée	Traitement chimique des métaux	282.1 m au nord- ouest en position aval latéral hydrogéologique
14	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704290	CAISSE D'EPARGNE DE SCHILTIGHEIM	En activité	DLI Caisse d'Epargne	285.4 m au nord- ouest en position aval hydrogéologique
15	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704419	MUNCH Edouard	Activité terminée	Carrosserie - peinture	292.2 m au nord-est en position aval hydrogéologique
16	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704366	SOFRAGAL	Activité terminée	Usine de galvanisation à froid	308.1 m au nord-est en position aval hydrogéologique
17	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704456	CROMER (concession Ford) ex SCHILICK AUTO SARL	Activité terminée	Garage	316.8 m au sud- ouest en position amont hydrogéologique
18	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704421	BINGENWALD Joseph	Activité terminée	Atelier de nettoyage à sec	339.0 m au nord-est en position aval hydrogéologique
19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704458	CHEMIN DE FER DE SCHILTIGHEIM SA ex VIPA ex KETTNER ex CUIRECORCE	Activité terminée	Récupération	356.1 m au nord en position aval hydrogéologique
20	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704406	Ets LORIOT	Activité terminée	Société alsacienne de confiserie et chocolaterie	376.2 m au sud- ouest en position amont hydrogéologique
21	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704415	JACQUEMIN E.	Activité terminée	Fabrique de meubles	380.0 m au nord-est en position aval latéral hydrogéologique
22	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704454	QUIRI ET CIE	En activité	Machines frigorifiques, industrielles et commerciales, mécanique générale et chaudronnerie	391.0 m au sud- ouest en position amont hydrogéologique
23	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704367	MEYER	Activité terminée	Teinturerie	395.6 m au nord-est en position aval hydrogéologique

N° sur la Erreur ! Source du renvoi introuvable.	BASIAS	ARIA	BASOL	SIS	Référence	Etablissement adresse	Etat d'occupation du site	Activité	Distance et position par rapport au site ⁷
24	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704377	METALLISATION ET AMORTISSEURS DE L'EST	En activité	Décapage des métaux	402.1 m au nord-est en position aval hydrogéologique
25	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704484	TRANSPORTS CITROEN SA	Activité terminée	Garage DLI	407.0 m au sud en position amont hydrogéologique
26	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704420	Sté CAPAS (pressings NORGE).	En activité	Pressing	418.3 m au nord-est en position aval hydrogéologique
27	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704295	CALOR - FRIGUS SA	Activité terminée	Constructions mécaniques	421.9 m au nord-est en position latéral hydrogéologique
28	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704468	UNGEMACH & GRACIET réunis + UNGEMACH SA Etablissement. Société Alsacienne d'Alimentation.	Activité terminée	Industrie de la viande	427.2 m au sud- ouest en position amont hydrogéologique
30	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704376	ALSACE PRESSING	En activité	Pressing	436.1 m au nord-est en position aval hydrogéologique
31	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704422		Activité terminée	Carrosserie auto	448.1 m au nord-est en position aval hydrogéologique
32	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704497	HEINEKEN France S.A, ex ALBRA.	En activité	Brasserie.	462.5 m au nord- ouest en position latéral hydrogéologique
33	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704407	RUNFELING (Jules), ex CLAUS (Hermann).	Activité terminée	Fabrique d'objets métalliques. Fabrique d'objets divers en métal.	471.1 m au sud- ouest en position amont hydrogéologique
34	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704470	FISCHER Brasserie	En activité	Brasserie	475.7 m au sud- ouest en position amont hydrogéologique
35	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704467	CITROEN Société commerciale, ex BP	Activité terminée	Garage et station - service	478.8 m au sud- ouest en position amont hydrogéologique
36	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704374	M.T.A SOCIETE	Activité terminée	Traitement chimique des métaux	480.0 m au nord-est en position aval hydrogéologique
37	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704423	SCHEER Charles	Activité terminée	Teinturerie et nettoyage à sec.	486.2 m au nord-est en position aval hydrogéologique
38	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704424	NOXON-WERKE, WETZEL ET CIE	Activité terminée	Fabrique de produits d'entretien.	499.1 m à l'est en position aval hydrogéologique

N° sur la Erreur ! Source du renvoi introuvable.	BASIAS	ARIA	BASOL	SIS	Référence	Etablissement adresse	Etat d'occupation du site	Activité	Distance et position par rapport au site ⁷
39	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALS6704408	HEMMERLE E., fils.	Activité terminée	Ateliers de constructions mécaniques.	509.8 m m au sud- ouest en position amont hydrogéologique

Le site est recensé dans la base de données BASIAS et SIS : les fiches sont fournies en **Annexe 2** :

- 12 sites BASIAS se trouvent en amont hydrogéologique du site étudié dans un rayon de 500 m. Les activités pratiquées sur ces sites (ateliers de constructions mécaniques, garage, station-service, brasserie / malterie, fabrique d'objets métalliques, industrie de la viande, dépôt de liquide inflammable, machines frigorifiques, industrielles et commerciales, mécanique générale et chaudronnerie, société alsacienne de confiserie et chocolaterie, fabrication de vernis, fabrique d'aluminium en poudre) sont susceptibles d'avoir influencé la qualité des eaux souterraines au droit du site étudié (transport par la nappe). Les polluants potentiels associés à ces activités sont les suivants : hydrocarbures, composés organo-halogénés volatils, métaux ;
- 8 sites BASIAS se trouvent également dans un rayon de 463 m et ont eu une activité génératrice de fumées ayant pu influencer la qualité des sols de surface au droit du site (retombées atmosphériques). Les polluants potentiels associés sont les suivants : hydrocarbures, HAP, PCB, métaux.

Plusieurs accidents sont référencés par la base de données ARIA sur la commune de SCHILTIGHEIM :

- 20/06/1997/ Brasserie SCHUTZENBERGER : Une fuite d'ammoniac se produit au niveau d'un coude sur une canalisation de l'une des 2 unités de réfrigération. La fuite en phase gazeuse puis liquide qui est détectée par un système de sécurité, située dans un endroit peu accessible, ne peut être colmatée par les services de secours avant arrêt complet des installations. Aucun blessé n'est à déplorer. La préfecture impose un maintien en sécurité permanent de l'unité, l'évacuation et le traitement des eaux polluées par l'ammoniac, ainsi qu'une surveillance continue de la nappe phréatique et des 2 réservoirs utilisés pour recueillir l'ammoniac. L'installation ne pourra être remise en service qu'après analyse des causes, circonstances et conséquences précises de l'accident.
- 25/01/1998 / Brasserie SCHUTZENBERGER : 100 des 900 kg d'ammoniac (NH₃) liquide sous 3 à 4 bars contenus dans une installation de réfrigération s'échappent de celle-ci. La tête de la vanne de décharge de la pompe de NH₃, alimentée par un réservoir neuf et partiellement rempli depuis quelques jours, s'est désolidarisée du corps de la vanne lors d'un réglage. Seuls avec un gardien, les sous-traitants chargés des travaux ne peuvent arrêter la fuite. L'un d'eux est légèrement brûlé par du NH₃. L'implantation du local et l'absence de plans précis de l'unité modifiée compliquent l'intervention des pompiers ; 2h30 sont nécessaires pour fermer une vanne et arrêter la fuite. Aucune odeur de NH₃ n'est notée hors du site. L'administration constate les faits : détection NH₃, vannes de sectionnement asservies et ventilations absentes.
- 28/04/2001 / localisation inconnue : Feu dans un silo de sciure et se propage à la toiture ;
- 29/11/2001 / localisation inconnue : Un incendie près d'un extracteur d'une cabine de peinture se déclare dans un garage automobile ;
- 23/10/2008 / localisation inconnue : Dans le laboratoire de chimie d'un collège, un employé découvre vers 16h15 un flacon de 250 ml d'acide picrique cristallisé datant de 15 à 20 ans. Il contacte le fournisseur qui lui confirme le danger explosif du produit sous cette forme, puis alerte les secours. Une CMIC met en place un périmètre de sécurité et évacue les 450 élèves du bâtiment. Les services de déminage prennent en charge le flacon et le détruisent sur leur site spécialisé ;
- 27/03/2011 / localisation inconnue : Un feu se déclare à 16 h dans une imprimerie désaffectée, un panache de fumée noire se forme. Les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances à eau puis désenfument le bâtiment. La cause du sinistre est inconnue ;
- 28/0/2020 / Localisation inconnue : Vers 13 h, un feu se déclare dans une entreprise de location de matériel électronique (éclairage scénique et sonorisation). Une épaisse fumée noire est visible. Les

pompiers interviennent à l'aide de lances. Ils procèdent à l'évacuation des personnes présentes sous le panache de fumées sur une distance de 150 mètres. Les pompiers réalisent des mesures de polluants dans le panache et sur une distance de 200 mètres sans rien trouver. Le bâtiment de 3 000 m² est entièrement détruit. La défaillance d'une batterie de projecteur pourrait être à l'origine de l'incendie.

- 19/03/2021 / Localisation inconnue : Vers 4 h, un feu de palettes se déclare dans un bâtiment de stockage de 800 m² d'une entreprise de dépollution. Une société de surveillance alerte les secours. Les pompiers mettent en place une lance pour éteindre l'incendie et éviter la propagation du sinistre aux locaux mitoyens à usage de bureau. L'incendie provoque la rupture d'une canalisation d'eau. Cette fuite permet de réduire l'importance du sinistre. Les services de l'électricité coupent l'alimentation électrique du site. Après extinction, les locaux sont ventilés. Les bureaux ne sont pas impactés. A 9h30, l'activité de l'entreprise peut reprendre, mais une vingtaine d'employés est en chômage technique pour 1 à 2 jours. Un dysfonctionnement électrique serait à l'origine du départ de feu.



Figure 14 : Localisation des sites pollués ou potentiellement pollués dans un rayon de 500m autour de l'emprise étudiée

4.10 Conclusion sur la vulnérabilité et la qualité des milieux

Les données recueillies montrent que la qualité des sols / des eaux au droit du site étudié pourrait être dégradée du fait des 20 sites BASIAS identifiés dans son environnement proche. Les activités exploitées sur ces sites (pressing et commerces de vêtement), ont pu émettre dans l'environnement principalement des COHV, des Hydrocarbures totaux ainsi que des BTEXN.

La vulnérabilité des milieux est synthétisée dans le **Tableau 14** ci-dessous.

Tableau 14 : Synthèse sur la vulnérabilité et sensibilité des milieux

Milieu	Vulnérabilité	Justification	Sensibilité	Justification
Sols	Forte	Impact en hydrocarbures et en métaux (Zone 10, 11 et 18)	Forte	Futur usage projeté sur site : habitations collectives Présence de 5 écoles, 8 crèches et 5 hôpitaux/ Ehpad dans un rayon de 500m autour du site
Eaux souterraines	Modérée	Absence de couverture imperméable en surface Présence d'une nappe libre (nappe alluviale du Rhin) – niveau de la nappe estimé entre 8.74 et 10.1 m / TN	Modérée	Site localisé autour de divers captages d'eau (AEI, piézomètres, géothermie) ; Présence d'un captage d'alimentation pour l'eau potable situé à 3.93 km en aval du site.
Eaux superficielles	Faible	4 cours d'eau sont localisés entre 530 m et 1.137km autour du site. Ecoulement des eaux de surface en lien avec la nappe des alluvions du Rhin.	Forte	Usage sensible (pêche, canoé) dans les cours d'eau
Milieux naturels	Modérée	ZNIEFF, ZICO	Forte	Les zones naturelles sont par définition sensibles

5. Schéma conceptuel

5.1 Projet d'aménagement pris en compte

D'après le rapport Inventaire historique urbain des pollutions / Etape n°2 d'ANTEA, le projet consiste à réhabiliter une partie des bâtiments de l'ancienne brasserie SCHUTZENBERGER puis construire 8 nouveaux bâtiments, un jardin public, un parking souterrain et un parking aérien.

D'une manière plus large, le site de l'ancienne brasserie de SCHUTZENBERGER fait partie du projet de la ZAC Schiltigheim porté par la métropole de Strasbourg. Cette ZAC accueillera des habitations collectives, un hôtel et des commerces. Il est à noter que ce projet d'aménagement n'est pas définitif. Il reste à l'état de projet.

La **Figure 15** illustre ce projet d'aménagement qui est à l'étude.

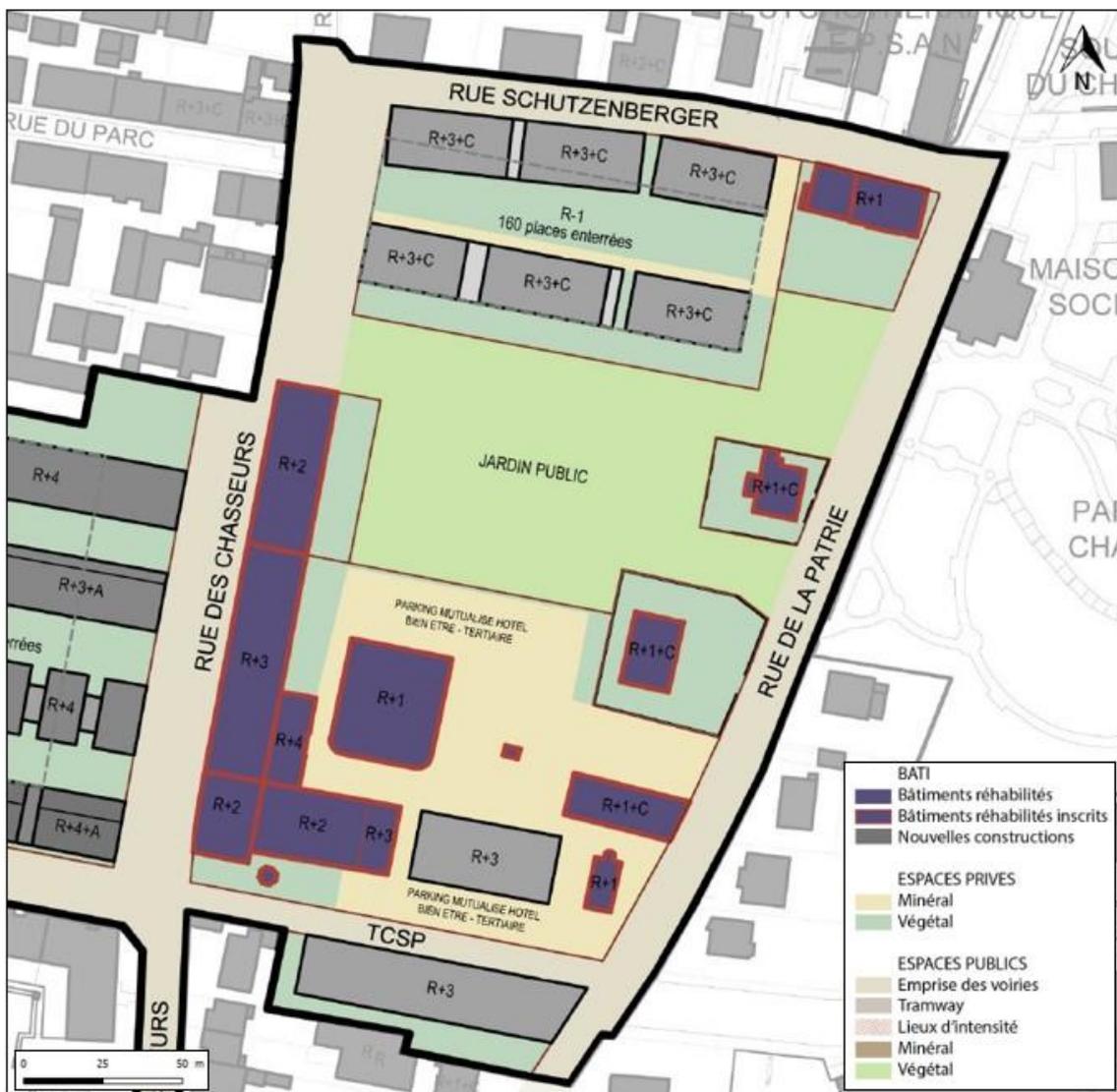


Figure 15 : Projet d'aménagement projeté (source : Inventaire historique urbain des pollutions / étape n°2 (ANTEA / mars 2014))

5.2 Construction du schéma conceptuel

Le schéma conceptuel est présenté de façon à visualiser :

- la ou les installations/activités susceptibles d'impacter les milieux et les milieux (potentiellement) impactés ;
- les enjeux à protéger ;
- les voies de transferts possibles ;
- les milieux d'exposition possibles.

Plusieurs sources de pollution potentielle ont été recensées sur site et hors site :

1. Ancienne chaudière avec une cuve au fioul en sous-sol ;
2. Silo à Malt / Malterie / Machine de tamisage ;
3. Ancien transformateur au PCB en RDC ;
4. Ancien transformateur au PCB en RDC ;
5. Compresseur à l'ammoniac ;
6. Traitement des eaux au chlore ;
7. Cuve process avec moteurs de brassage ;
8. Station essence avec cuve aérienne de 3000 L ;
9. Ancienne zone de réparation automobile avec fosse de visite et cuve d'hydrocarbures en sous-sol ;
10. Ancienne chaufferie au fioul ;
11. Ancienne cuve aérienne 200 m³ de fioul lourd sur rétention ;
12. Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ;
13. Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ;
14. Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ;
15. Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ;
16. Ancien transformateur au PCB.
17. Ancienne station essence ;
18. Garage automobile / Local stockage de produit chimique ;
19. Local stockage huile ;
20. Local de chargement des batteries ;
21. Stockage de soude caustique.

Le schéma conceptuel est présenté dans le **Tableau 15** pour l'usage futur du site.

Tableau 15 : Schéma conceptuel

Source primaire (origine(s) de la pollution)	Polluants	Milieu impacté (source secondaire)	Voie de transfert		Milieu d'exposition	Voie d'exposition	Cible				Risque d'exposition retenu OUI / NON	Justification			
			Primaire	Secondaire			Usager site	Travailleur site	Usager hors site	Travailleurs phase chantier					
<p>SUR SITE :</p> <p>1.Ancienne chaudière avec une cuve au fioul en sous-sol ;</p> <p>2.Silo à Malt / Malterie / Machine de tamisage ;</p> <p>3.Ancien transformateur au PCB en RDC ;</p> <p>4.Ancien transformateur au PCB en RDC ;</p> <p>5.Compresseur à l'ammoniac ;</p> <p>6.Traitement des eaux au chlore ;</p> <p>7.Cuve process avec moteurs de brassage ;</p> <p>8.Station essence avec cuve aérienne de 3000 L ;</p> <p>9. Ancienne zone de réparation automobile avec fosse de visite et cuve d'hydrocarbures en sous-sol ;</p> <p>10.Ancienne chaufferie au fioul ;</p> <p>11.Ancienne cuve aérienne 200 m3 de fioul lourd sur rétention ;</p> <p>12.Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ;</p> <p>13.Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ;</p> <p>14.Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ;</p> <p>15.Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ;</p> <p>16.Ancien transformateur au PCB.</p> <p>17.Ancienne station essence ;</p> <p>18.Garage automobile / Local stockage de produit chimique ;</p> <p>19.Local stockage huile ;</p> <p>20.Local de chargement des batteries ;</p> <p>21.Storage de soude caustique.</p> <p>HORS SITE :</p> <p>20 sites BASIAS aux alentours du site</p>	HCT, HAP, BTEX, COHV, PCB, NH ₄ , METAUX	☑ Sol de surface	☑ Envol de poussières		☑ Air	☑ Inhalation / ingestion	☑	☑	☐	☐	OUI	Sols non recouverts sur la moitié du site			
			☑ Sol de surface en place		☑ Sol de surface en place	☑ Ingestion	☑	☑	☐	☐	OUI				
			☐ Ruissellement		☐ Eau superficielle /cours d'eau	☑ Contact cutané	☑	☑	☐	☐	OUI				
			☐ Bioaccumulation		☐ Aliment auto produit (végétal ou animal)	☐ Ingestion	☐	☐	☐	☐	NON	Absence d'eau superficielle sur site			
				☑ Sol zone non saturée	☑ Perméation réseaux		☑ Eau potable	☑ Ingestion/contact cutané	☑	☑	☐	☐	OUI	Présence de source potentielle de pollution à proximité ou au contact de réseaux d'eaux potables ou eaux usées	
			☑ dégazage réseaux		☑ Air	☑ Inhalation	☑	☑	☐	☐	OUI				
			☑ Percolation/migration			☑ Eau souterraine	☐ Ingestion	☐	☐	☐	☐	NON	Absence d'usage des eaux souterraines sur site		
			☐ Bioaccumulation			☐ Aliment auto produit (végétal ou animal)	☐ Contact cutané	☐	☐	☐	☐	NON			
			☑ Dégazage (Gaz du sol)			☑ Air extérieur	☐ Inhalation	☑	☑	☐	☐	NON	Phénomène de dilution en milieu extérieur		
						☑ Air intérieur	☑ Inhalation	☑	☑	☐	☐	OUI	Présence potentielle de composés volatils dans les sols		
				☑ Eau souterraine	☐ Perméation réseaux	☐ Dégazage réseaux	☐ Air	☐ Eau potable	☐ Ingestion	☐	☐	☐	☐	NON	Profondeur des eaux souterraines supérieure à la profondeur courante des réseaux d'eau potable
			☐ Migration / alimentation cours d'eau			☐ Eau superficielle / cours d'eau	☐ Ingestion	☐	☐	☐	☐	☐	NON		
					☐ Bioaccumulation	☐ Faune aquatique	☐ Ingestion	☐	☐	☐	☐	☐	NON	Absence de cours d'eau au droit du site	
					☑ Eau souterraine	☑ Eau souterraine	☐ Ingestion (eau)	☐	☐	☐	☐	☐	NON	Absence d'usage des eaux souterraines au droit du site	
							☐ Ingestion (végétaux auto produits - arrosage)	☐	☐	☐	☐	☐	NON		
							☐ Contact cutané	☐	☐	☐	☐	☐	NON		
						☑ Dégazage (Gaz du sol)		☑ Air extérieur	☐ Inhalation	☑	☑	☐	☐	NON	Phénomène de dilution en milieu extérieur
							☑ Air intérieur	☑ Inhalation	☑	☑	☐	☐	OUI	Présence potentielle de composés volatils dans les eaux souterraines	
				☑ Gaz du sol	☑ Migration / transfert convectif		☑ Air intérieur	☑ Inhalation	☑	☑	☐	☐	OUI	Présence potentielle de composés volatils dans les sols	
							☑ Air extérieur	☑ Inhalation	☑	☑	☐	☐	NON	Phénomène de dilution en milieu extérieur	
					☑ Perméation réseau		☑ Air	☑ Inhalation	☑	☑	☐	☐	OUI	Présence potentielle de composés volatils dans les sols	

6. Synthèse et recommandations

6.1 Synthèse

La société SAS KELLY OUTA / VALIM Financière a sollicité GINGER BURGEAP pour la réalisation d'une étude historique et documentaire et de vulnérabilité de l'environnement au droit de l'ancienne brasserie SCHUTZENBERGER (67).

A ce jour, un projet de reconversion et réhabilitation de l'ancienne brasserie SCHUTZENBERGER est à l'étude. Ce changement d'usage nécessite la révision du Plan Local d'Urbanisation de Schiltigheim. Dans ce contexte, une notice de compatibilité de l'usage projeté avec l'état de pollution des milieux est nécessaire pour la poursuite du projet. Cette notice doit comprendre dans un premier temps une étude historique et documentaire avec un engagement de poursuite des études.

C'est dans ce cadre que GINGER BURGEAP a réalisé en mai 2022 une étude historique et documentaire sur l'ancienne brasserie SCHUTZENBERGER (67).

L'étude historique a permis d'identifier que le site a été occupé de 1863 à 2006 par la brasserie SCHUTZENBERGER. La brasserie Schutzenberger était soumise à autorisation et déclaration (Arrêtés préfectoraux du 13 février 1986 et du 24 juin 1997) pour des activités de boissons et l'exploitation d'installations de combustion, de réfrigération, de compression et pour l'utilisation d'un dépôt contenant des radionucléides.

Plusieurs installations ont été identifiées comme des sources potentielles de pollution ont été identifiés sur site. Ces sources sont :

1. Ancienne chaudière avec une cuve au fioul en sous-sol ;
2. Silo à Malt / Malterie / Machine de tamisage ;
3. Ancien transformateur au PCB en RDC ;
4. Ancien transformateur au PCB en RDC ;
5. Compresseur à l'ammoniac ;
6. Traitement des eaux au chlore ;
7. Cuve process avec moteurs de brassage ;
8. Station essence avec cuve aérienne de 3000 L ;
9. Ancienne zone de réparation automobile avec fosse de visite et cuve d'hydrocarbures en sous-sol ;
10. Ancienne chaufferie au fioul ;
11. Ancienne cuve aérienne 200 m³ de fioul lourd sur rétention ;
12. Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ;
13. Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ;
14. Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ;
15. Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ;
16. Ancien transformateur au PCB.
17. Ancienne station essence ;
18. Garage automobile / Local stockage de produit chimique ;
19. Local stockage huile ;
20. Local de chargement des batteries ;
21. Stockage de soude caustique.

Par ailleurs, la qualité des sols / des eaux au droit du site étudié pourrait être dégradée du fait des 20 sites BASIAS identifiés dans son environnement proche. Les activités exploitées sur ces sites (pressing et commerces de vêtement), ont pu émettre dans l'environnement principalement des COHV, des Hydrocarbures totaux ainsi que des BTEX-Naphtalène.

Au regard de ces sources de pollution potentielles, les polluants susceptibles d'être rencontrés dans le milieu souterrain au droit du site d'étude sont les HCT, HAP, BTEX, PCB, COHV et les métaux.

Le schéma conceptuel du site, réalisé pour son usage projeté, met en évidence l'existence d'enjeux à préciser pour :

- La caractérisation du sous-sol ;
 - Identification des impacts des sources de pollution potentielles sur le sous-sol du site ;
 - Délimitation verticale et horizontale des impacts en hydrocarbures et métaux identifié au niveau des zones de :
 - L'ancienne chaufferie au fioul (zone n°10),
 - L'ancienne cuve aérienne 200 m³ de fioul lourd sur rétention (zone n°11),
 - Du garage automobile / Local stockage de produit chimique (zone n°18) ;
- Les enjeux sanitaires liés à l'existence d'impact dans le sous-sol (impact avéré aux hydrocarbures au niveau de la zone de dépotage de la cuve à carburant) susceptibles d'entraîner des risques sanitaires pour les usagers actuels ou futurs du site.

6.2 Recommandations

Afin de préciser les enjeux identifier via le schéma conceptuel, GINGER BURGEAP recommande de réaliser des investigations sur le milieu sol et gaz de sols de manière à préciser les enjeux listés ci-dessus.

Le programme d'investigation des sols et gaz de sols est détaillé dans **Tableau 16** ci-après et localisé sur la **Figure 15**.

Tableau 16 : Programme d'investigations prévisionnel

Milieux reconnus	Investigations								Analyses							
	Prestations /méthode	n° de la zone à risque	Nom de la zone à risque	Objectifs	Qté	Prof. (ml)	Total ml	Mesures in situ	Pack ISDI, 12 métaux, COHV	HCT, HAP	BTEX	Nh ₃	HCT, HAP, BTEX, COHV, 8 métaux	COHV	PCB	TPH C5C16, BTEXN, COHV
Sols	Sondage au carottier portatif	1	Ancienne chaudière avec une cuve au fioul en sous-sol ;	Caractériser la qualité des sols	3	2	2	PID	-	1	-	-	-	-	-	-
		3	Ancien transformateur au PCB en RDC			2	2		-	1	-	-	-	-	1	-
		4	Ancien transformateur au PCB en RDC			2	2		-	-	-	-	-	-	1	-
		2	Ancien transformateur au PCB en RDC ;		1	2	2		-	-	-	1	-	-	-	-
		5	Compresseur à l'ammoniac ;		1	2	2		-	-	-	1	-	-	-	-
		6	Traitement des eaux au chlore ;		1	2	2		-	-	-	-	1	-	-	-
		7	Cuve process avec moteurs de brassage ;		1	2	2		-	-	-	-	2	-	-	-
		8	Station essence avec cuve aérienne de 3000 L ;		3	3	9		-	6	6	-	-	-	-	-
		9	Ancienne zone de réparation automobile avec fosse de visite et cuve d'hydrocarbures en sous-sol ;		3	5	15		1	-	-	10	-	-	-	-
		10	Ancienne chaufferie au fioul ;	Délimitation spatiale de la source de pollution	1	2	2		-	2	-	-	-	-	-	
		11	Ancienne cuve aérienne 200 m3 de fioul lourd sur rétention ;	Délimitation spatiale de la source de pollution	1	2	2		1	2	-	-	-	-	-	
		12	Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ;	Caractériser la qualité des sols	1	2	2		-	1	-	-	-	-	-	
		13	Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention		1	2	2		-	1	-	-	-	-	-	
		14	Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ;		1	2	2		-	1	-	-	-	-	-	
		15	Chaudière avec une cuve au fioul sans rétention ;		1	2	2		-	1	-	-	-	-	-	
		16	Ancien transformateur au PCB.		1	2	2		-	-	-	-	-	1	-	
		17	Ancienne station essence ;		2	3	6		-	4	-	-	-	-	-	
		18	Garage automobile / Local stockage de produit chimique ;	Délimitation spatiale de la source de pollution	1	2	2		-	-	-	-	2	-	-	
		20	Local de chargement des batteries ;	Caractériser la qualité des sols	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	
		19	Local stockage huile ;		1	2	2		-	-	-	-	2	-	-	
		21	Stockage de soude caustique.		1	2	2		1	-	-	-	2	-	-	
-	Construction des bâtiments R+3 avec R-1 situé au nord de la brasserie	gestion déblais des futurs déblais de construction	3	4	12	6	-	-	-	-	-	-				
-	Jardin public, parking de surface		3	2	6	3	-	-	-	-	-	-				
TOTAL Sols					23		60		12	20	6	1	17	3	3	-
Gaz des sols	Piézoirs	9	Ancienne zone de réparation automobile avec fosse de visite et cuve d'hydrocarbures en sous-sol ;	Caractériser la qualité des gaz du sol	1	1.5	1.5	PID	-	-	-	-	-	-	-	-
	Prélèvement Gaz des sols					-	-		-	-	-	-	1			
	Prélèvement d'air sous dalle	2	Ancien transformateur au PCB en RDC ;			Caractériser la qualité de l'air sous dalle	1		-	-	-	-	-	-	-	1
		4	Ancien transformateur au PCB en RDC				1		-	-	-	-	-	-	-	1
		5	Compresseur à l'ammoniac ;				1		-	-	-	-	-	-	-	1
		7	Cuve process avec moteurs de brassage ;				1		-	-	-	-	-	-	-	1
TOTAL Gaz des sols					5		-		-	-	-	-	-	-	5	

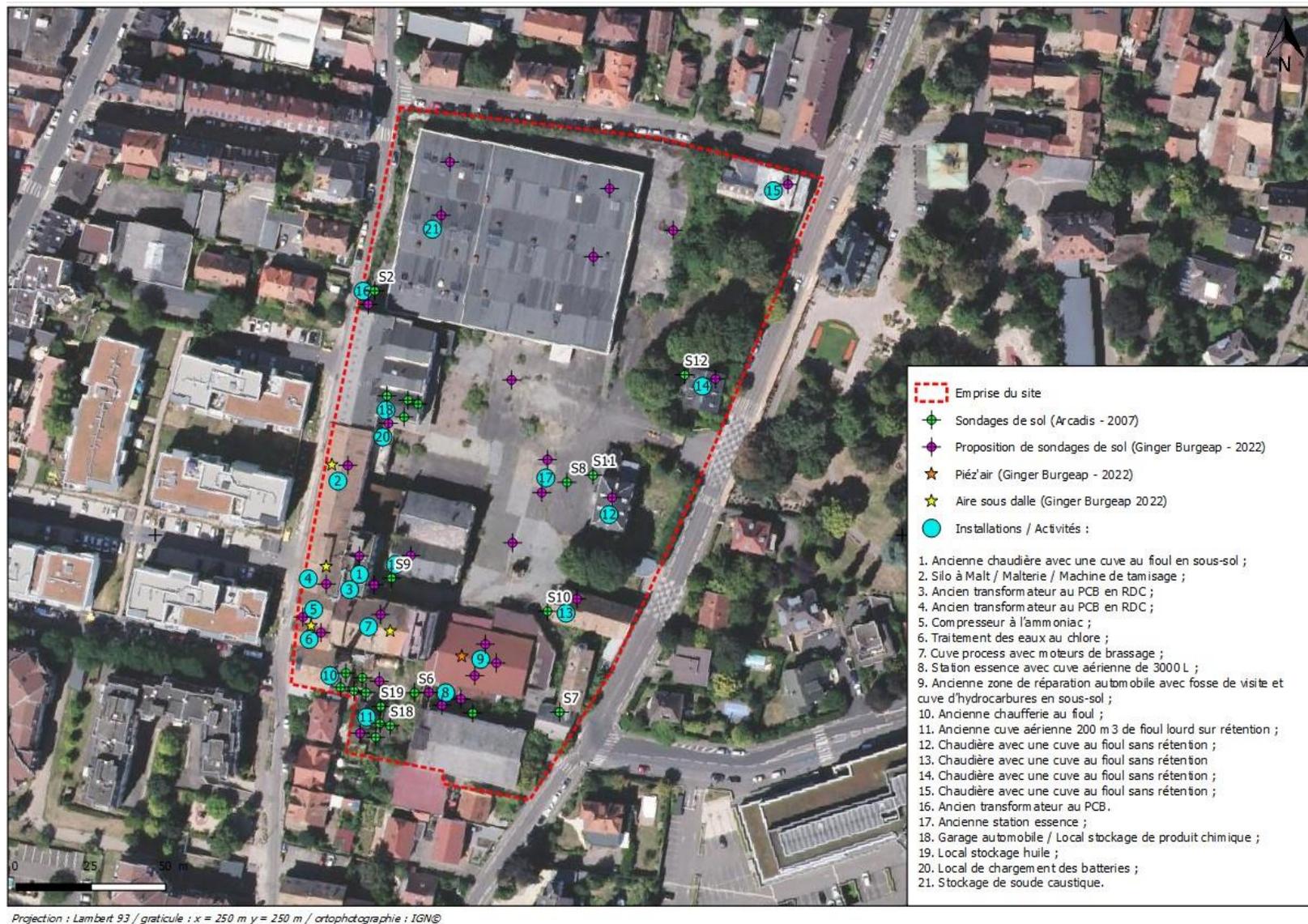


Figure 16 : Localisation des investigations proposées

Limites d'utilisation d'une étude de pollution

1- Une étude de la pollution du milieu souterrain a pour seule fonction de renseigner sur la qualité des sols, des eaux ou des déchets contenus dans le milieu souterrain. Toute utilisation en dehors de ce contexte, dans un but géotechnique par exemple, ne saurait engager la responsabilité de GINGER BURGEAP.

2- Il est précisé que le diagnostic repose sur une reconnaissance du sous-sol réalisée au moyen de sondages répartis sur le site, soit selon un maillage régulier, soit de façon orientée en fonction des informations historiques ou bien encore en fonction de la localisation des installations qui ont été indiquées par l'exploitant comme pouvant être à l'origine d'une pollution. Ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas, dont l'extension possible est en relation inverse de la densité du maillage de sondages, et qui sont liés à des hétérogénéités toujours possibles en milieu naturel ou artificiel. Par ailleurs, l'inaccessibilité de certaines zones peut entraîner un défaut d'observation non imputable à notre société.

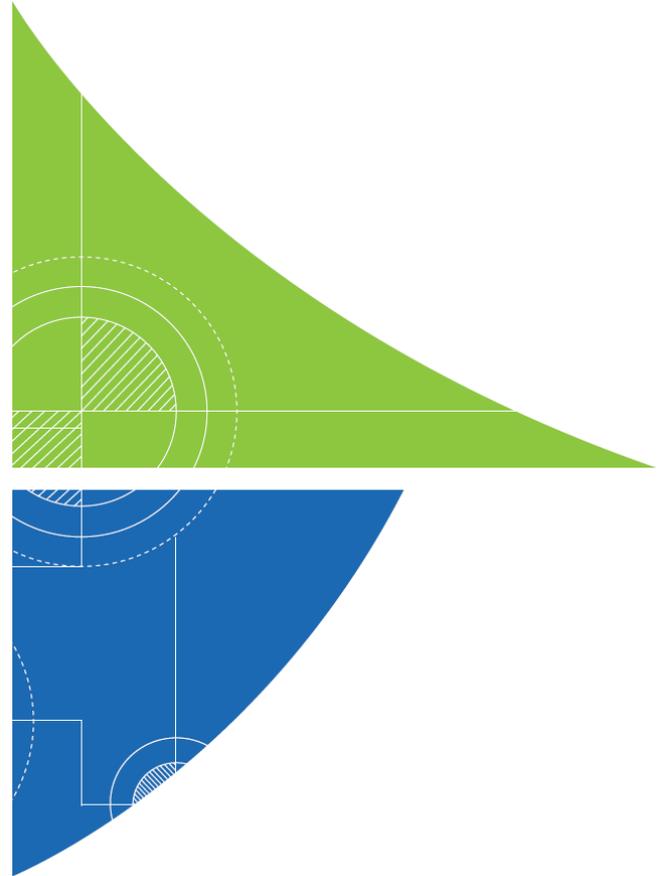
3- Le diagnostic rend compte d'un état du milieu à un instant donné. Des événements ultérieurs au diagnostic (interventions humaines, traitement des terres pour améliorer leurs caractéristiques mécaniques, ou phénomènes naturels) peuvent modifier la situation observée à cet instant.

4- La responsabilité de GINGER BURGEAP ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes et/ou erronées et en cas d'omission, de défaillance et/ou erreur dans les informations communiquées.

5- Un rapport d'étude de pollution et toutes ses annexes identifiées constituent un ensemble indissociable. Dans ce cadre, toute autre interprétation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle ne saurait engager la responsabilité de GINGER BURGEAP. En particulier l'utilisation même partielle de ces résultats et conclusions par un autre maître d'Ouvrage ou pour un autre projet que celui objet de la mission confiée ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de GINGER BURGEAP

La responsabilité de GINGER BURGEAP ne pourra être engagée en dehors du cadre de la mission objet du présent mémoire si les préconisations ne sont pas mises en œuvre.

ANNEXES



Annexe 1.

Compte rendu de visite de site

Cette annexe contient 9 pages.

1. Visite sur site

1.1 Identification des interlocuteurs

Date	16 et 18/05/2022
Visite réalisée par	Pierre ALCARAZ – Ingénieur de projet GINGER BURGEAP
En présence de (nom, fonction, coordonnées)	M. Da Silva gardien du site
Documents consultés	Aucun

1.2 Identification du site

Adresse	6 rue de la patrie 67300 Schiltigheim
Références cadastrales	Parcelles n°18 et 35 section 15
Superficie totale	27 390 m ² environ
Usage actuel (friche, site industriel en activité, usage agricole...)	Friche industrielle
Propriétaire actuel	Financière Valim
Exploitant(s) actuel(s)	Aucun exploitant – Site sans activité
Site ICPE (oui/non, commentaires)	Oui ICPE (autorisation et déclaration)

1.3 Conditions générales d'accès

Site clôturé ? oui / non	OUI
surveillé ? oui / non	NON
Difficultés spécifiques d'accès (→ nécessité d'adapter les machines de sondages/ de faire ouvrir un passage / de récupérer les clés) ? Mettre une photo des accès si nécessaire	Nécessité d'ouvrir le portail pour accéder au site Nombreux sous-sols aux accès difficiles, prévoir essentiellement des sondages au carottier portatif. Bâtiment partiellement en ruine

1.4 Informations sur les réseaux enterrés et la collecte des eaux pluviales

Aucune information au stade de la visite du site.

1.5 Bâtiments présents

Ref sur plan	Usage	Nb de sous-sol / vide sanitaire ?	Etat général (état des murs et des toitures et du dallage)	Mode de chauffage (actuel / passé)	Traces de pollution ?
A	Bâtiment utilisé pour la fabrication de bière (présence de cuve de stockage de bière)	1 sous-sol	Correct	Chauffé avec la chaufferie présente sur site	Aucune trace de pollution identifiée
B	Hall de stockage	Possible vide sanitaire	Correct		
C	Zone de fabrication de limonade	1 sous-sol	Correct		
D	Zone de fabrication bière avec tamisage en sous-sol	1 sous-sol	Correct		
E	Bâtiment « energie » avec chaudière au sous-sol et transformateur électrique au rez de chaussé	1 sous-sol	Correct		
F	Ancienne zone avec compresseur fonctionnant à l'ammoniac pour fonctionnement des frigo	1 sous-sol	Dégradé		
G	Zone de traitement des eaux souterraines	-	Correct		
H	Chaufferie fioul	-	Correct	Sans objet	Traces de fioul lourd au sol
I	Zone de brassage de la bière	1 sous-sol	Correct	Chauffé avec la chaufferie présente sur site	Aucune trace de pollution identifiée
J	Cuve aérienne de fioul lourd 200 m3 dans rétention	-	Cuve percé	Sans objet	
K	Zone de stockage bière en sous-sol	2 niveaux de sous-sol	Correct	Chauffé avec la chaufferie présente sur site	
L	Zone de réparation véhicule	1 galerie passant sous une partie du site	Correct	Chauffage indépendant au fioul ?	
M	Bâtiment administratif	1 sous-sol	Correct	Chauffage indépendant au fioul	
N	Bâtiment administratif	1 sous-sol	Correct		
O	Bâtiment administratif	1 sous-sol	Correct		
P	Logement	1 sous-sol	En ruine	Chauffage indépendant au charbon	
Q	Bâtiment avec stockage de matériel électrique	-	Correct	Chauffé avec la chaufferie présente sur site	
R	Station-service	1 galerie passant sous une partie du site	Correct	Non chauffé	





1.6 Activités pratiquées et installations potentiellement polluantes

Repère Install	Installation identifiées	Polluant ?
A	Cuve de process sous-sol	Non
B	Ancienne chaudière + cuve (volume inconnu) au sous-sol	Oui
C	Zone de tamisage au sous-sol – présence d'une ancienne machine / SILO à MALT	Possible
C'	Ancien transfo au RDC mais possible SS	Oui mais possible SS
D	Transfo au RDC mais possible SS	
E	Ancien zone compresseur fonctionnant à l'ammoniac avec sous-sol (accès au sou-sol difficile)	Oui
F	Zone de traitement des eaux au chlore	
G	Cuve process en sous sol avec moteurs de brassage (odeur d'huile)	Oui
H	Cuve process sur plusieurs niveaux avec galerie	Non
W	Station essence avec cuve aérienne 200 L (peut être au droit d'une ancienne galerie)	Oui
Y	Zone de stockage de matériel électrique)	Non
Z	Ancienne zone de réparation auto avec fosse de visite + cuve HC (peut être au droit d'une ancienne galerie)	Oui
1	Ancienne chaufferie au fioul avec fioul lourd au sol	Oui
3	Ancienne cuve aérienne 200 m3de fioul lourd dans rétention	Oui
4	Chaudière fioul + cuve fioul au sous-sol sans rétention et volume inconnu	Oui
5	Chaudière + Cuve fioul au sous-sol sans rétention et volume inconnu	Oui
6	Chaudière + Cuve fioul au sous-sol sans rétention et volume inconnu	Oui
7	Chaudière au charbon au sous-sol sans rétention et volume inconnu	Oui
O	Ancien Transformateur (pas de date)	Oui



1.7 Présence de puits ou piézomètres



Type et usage	Diamètre	Etat	Niveau de nappe et profondeur si mesure possible
Suivi ESO	64 / 75 (À confirmer)	Inconnu	Non réalisé

1.8 Rejets liés à l'activité du site

Pas de rejets liés aux activités du site à l'exception des rejets d'eau pluvial.

1.9 Autres informations

Site partiellement recouvert (dalle béton, enrobés, pavés)

1.10 En cas d'intervention

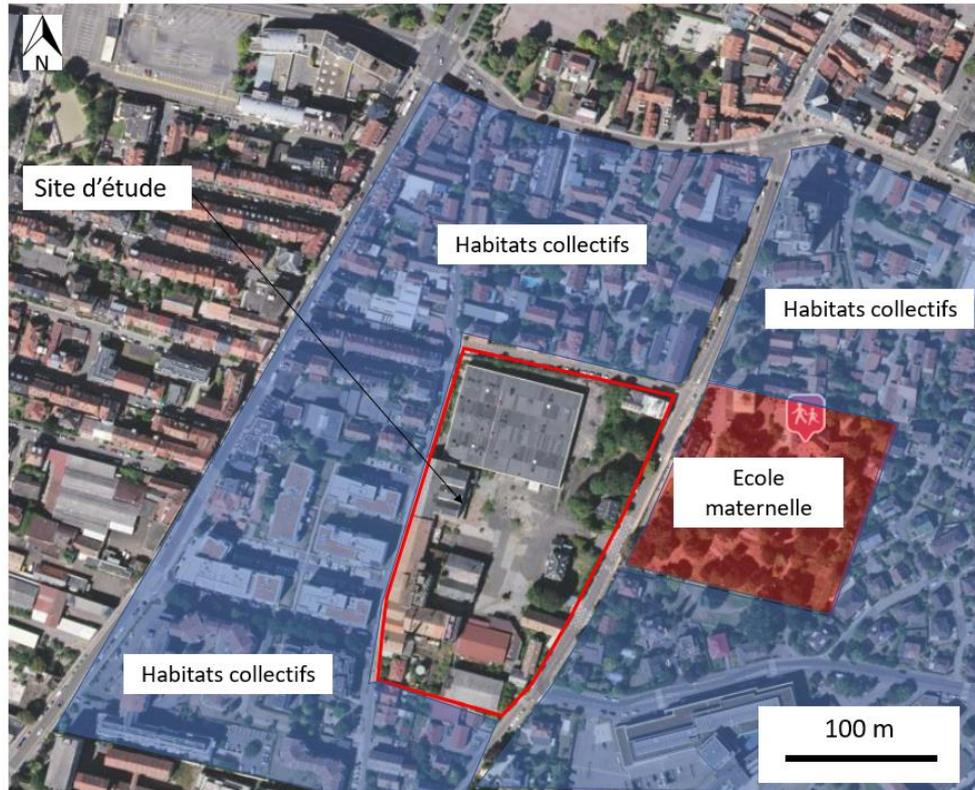
Hauteur min/max sous plafond	1.9 à 3m
Présence de dalle ? Epaisseur ?	Dalle béton d'épaisseur inconnue
Espaces encombrés ?	Les sous-sols sont pour certain encombrés
Evacuation des gaz d'échappement (possibilité de créer un courant d'air ? Prévoir extracteur auto ?)	Prévoir extracteur automatique
Machine adaptée intérieur/extérieur (portatif, géoprobe...)	Prévoir du carottier portatif essentiellement

2. Visite hors site

2.1 Identification des usages hors site

Reporter les principaux usages sur un plan cadastral des environs du site.

Rayon approximatif de 100 m autour du site :



Etablissements et activités au voisinage du site	Cocher	Localisation *	Commentaires et détails **
Agricole			
Forestier			
Industriel			
Commercial			
Etablissement sensible ***	X		Ecole maternelle 90 m à l'est du site
Habitat individuel			
Habitat collectif	X		Habitats collectifs entourant le site d'étude
Autre			

* localisation par rapport au site (Nord, Sud,... Amont, Aval)

** Noter les types de constructions (sur vide sanitaire, sous-sols, plain-pied...)

*** établissements scolaires, crèche, établissements sportifs, parcs, jardins publics, jardins ouvriers

2.2 Milieu naturel

Non identifié lors de la visite du site.

2.3 Autres observations

RAS.

► **Recommandations sur les mesures d'urgence à prendre**

Des mesures d'urgence sont-elles à prendre ? Oui Non

Si oui, lesquelles :

Proposition de mesure d'urgence	Cocher	Commentaires et détails
Restriction d'accès au site, surveillance		
Evacuation du site ou de ses abords		
Enlèvement de sources de pollution (déchets, bidons fuyards...)		
Confinement ou recouvrement des sols		
Mesures de protection ou limitation de l'usage des eaux de surface		
Mesure de protection ou limitation de l'usage des eaux souterraines sur site ou hors site		
Mesure de protection ou limitation de l'usage des sols (cultures notamment)		
Bâtiments ou autre superstructure à démolir		
Comblement de vides		
Autres		

Annexe 2.

Fiches BASIAS / ARIA / BASOL / SIS

Cette annexe contient 7 pages.

ALS6704471

Fiche Détaillée

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : ALS
Date de création de la fiche : (*) 14/09/2004
Nom(s) usuel(s) : Brasserie

Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
SCHUTZENBERGER Brasserie	

Siège(s) social(aux) de l'entreprise :

Siège social	Date connue
67447 SCHILTIGHEIM Patrie (8, rue de la).	01/01/1111

Etat de connaissance : Inventorié

Autre(s) identification(s) :

Numéro	Organisme ou BD associée
67 1562	BRGM

2 - Consultation à propos du site

3 - Localisation du site

Adresses :

Numéro	Bis Ter	Type voie	Nom voie
8		rue	Patrie de la

Code INSEE : 67447
Commune principale : SCHILTIGHEIM (67447)
Zone Lambert initiale : Lambert II étendu

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	998 938	998 938	1 049 856	998 984
Y (m)	2 414 148	2 414 147	6 844 097	2 413 992
Préc.XY				numéro

Carte géologique :

Carte	Numéro carte	Huitième
BRUMATH	234	7

4 - Propriété du site

Cadastre :

Nom du cadastre	Date du cadastre (*)	Echelle	Précision	Section cadastre	N° de parcelle
				15	35
				25	17, 18, 28, 29, 35.

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : En activité
Date de première activité : (*) 01/01/1111
Origine de la date : ?=Origine de la date non connue
Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Production de vin (de raisin), cidre et bière	C11.02	13/02/1986		Autorisation	3ième groupe	AP=Arrêté préfectoral	préf 67, archives ICPE n° CL 7109 + CI 92 000 47	
2	Compression, réfrigération	D35.45Z	13/02/1986		Autorisation	3ième groupe	AP=Arrêté préfectoral	préf 67, archives ICPE n° CL 7109 + CI 92 000 47	
3	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	V89.03Z	13/02/1986		Autorisation	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	préf 67, archives ICPE n° CL 7109 + CI 92 000 47	

Accidents :

Date (*)	Type d'accident	Type de pollution	Milieu touché	Impact	Référence rapport
20/06/1997	Fuite d'ammoniac.				

6 - Utilisations et projets

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) ?

:

Surface totale : 2,6 (en ha)

Site en friche : ?

Site réaménagé : ?

7 - Utilisateurs

Utilisateurs :

Nom utilisateur	Type d'utilisateur	Statut utilisateur
SCHUTZENBERGER		

8 - Environnement

9 - Etudes et actions

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information préf 67, archives ICPE n° CL 7109 + CI 92 000 47

:

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.

- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,

- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

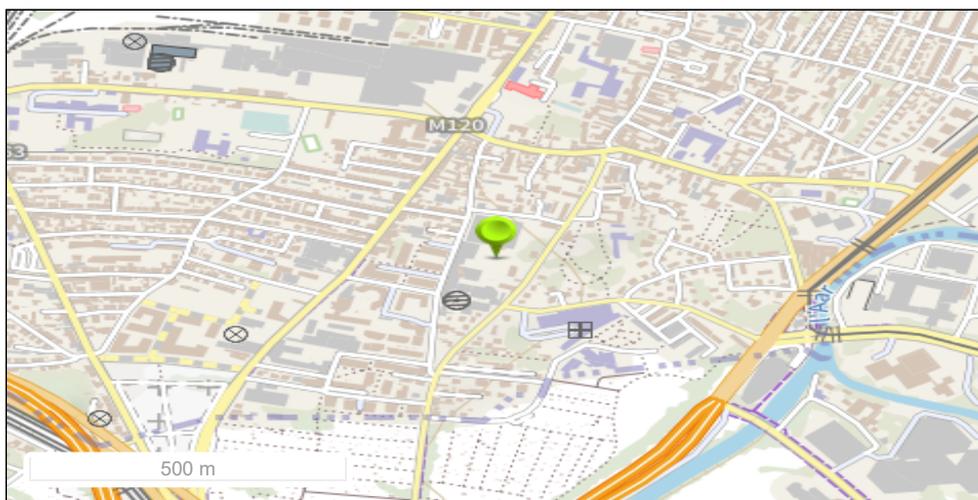
- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

SSP0004457

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement SSP0004457
 Nom usuel SCHUTZENBERGER
 Code INSEE de l'établissement 67447
 Commune principale SCHILTIGHEIM
 Plan de situation



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration 1
 Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP000445701			16/07/2020

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration SSP000445701
 Date de dernière mise à jour 16/07/2020
 Nom Usuel Non renseigné
 Autre(s) identifiant(s) 67.0204 (BASOL)
 Environnement

La Brasserie SCHUTZENBERGER située 8, rue de la Patrie à SCHILTIGHEIM depuis 1866, est une installation classée soumise au régime de l'autorisation. Elle était autorisée par l'arrêté préfectoral du 13 février 1986 et du 24 juin 1997 notamment pour des installations de :

- préparation et conditionnement de bière et de boissons gazeuses ;
- emploi de l'ammoniac ;
- installations de combustion au gaz naturel.

La société a cessé d'exploiter ses activités depuis le 6 juillet 2006 suite à une liquidation judiciaire. Le site a été mis en sécurité (évacuation des produits dangereux et des déchets, clôture du site).
 Observations: Il a été réalisé en octobre 2006 et en mars 2007 un diagnostic initial de recherche de pollution des sols et un diagnostic complémentaire sur les sols et les eaux souterraines. Les résultats des investigations indiquent :

- dans les sols : une pollution très limitée en HCT (hydrocarbures totaux) et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), et en cuivre, plomb, zinc et mercure
- dans les eaux souterraines : mise en évidence d'un impact limité pour le cuivre, les HCT et HAP.

La dernière campagne d'analyse date d'octobre 2011. Les teneurs en hydrocarbure, BTEX et métaux sont inférieures aux critères considérés (norme de potabilité ou valeur limite pour la potabilisation en leur absence) à l'exception des HAP (0.14 µg/l, valeur de potabilité 0.1 µg/l) et tétrachloroéthylène (13.1 µg/l, valeur de potabilité 10 µg/l) en 1 piézomètre.

Description

Il a été réalisé en octobre 2006 et en mars 2007 un diagnostic initial de recherche de pollution des sols et un diagnostic complémentaire sur les sols et les eaux souterraines. Les résultats des investigations indiquent :

- dans les sols : une pollution très limitée en HCT (hydrocarbures totaux) et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), et en cuivre, plomb, zinc et mercure ;

- dans les eaux souterraines : mise en évidence d'un impact limité pour le cuivre, les HCT et HAP.

La dernière campagne d'analyse date d'octobre 2011. Les teneurs en hydrocarbure, BTEX et métaux sont inférieurs aux critères considérés (norme de potabilité ou valeur limite pour la potabilisation en leur absence) à l'exception des HAP (0.14 µg/l, valeur de potabilité 0.1 µg/l) et tétrachloroéthylène (13.1 µg/l, valeur de potabilité 10 µg/l) en 1 piézomètre.

Polluant(s) identifié(s)

Polluant identifié
COHV, solvants chlorés, fréons HAP (Hydrocarbures aromatiques, polycycliques, pyrolytiques et dérivés) Hydrocarbures et indices liés Métaux et métalloïdes / Cuivre Métaux et métalloïdes / Mercure Métaux et métalloïdes / Plomb Métaux et métalloïdes / Zinc

Action(s) instruite(s)

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Exécution des travaux de réhabilitation	Mesure de sécurité du site	-			✓ Interdiction d'accès (clôture...) ✓ Gardiennage ✓ Evacuation de produits ou de déchets		
Description							

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Etude SSP et ingénierie des travaux de réhabilitation	Diagnostic et Analyse	-		✓ Sol - Sous-sol			
Description							

Type d'action	Type études / travaux	Date de début - Date de fin	Milieux	Mesure de sécurité	Traitement in situ	Traitement sur établissement / hors établissement	Traitement rejets
Etude SSP et ingénierie des travaux de réhabilitation	Diagnostic et Analyse	-		✓ Eaux souterraines			
Description							

Document(s) associé(s)
Carte(s) et plan(s)

Non renseigné(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
SCHILTIGHEIM		15	35	
SCHILTIGHEIM		25	35	
SCHILTIGHEIM		25	114	
SCHILTIGHEIM		25	113	

Obligation(s) réglementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation réglementaire liée à la parcelle SSP00044570101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire SSP000445701

Ancien identifiant SIS 67SIS06772

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE 67447

Date de dernière mise à jour 29/09/2020

Date de l'Arrêté Préfectoral Non renseignée

Nom(s) Usuel(s) Non renseigné

Description

La Brasserie SCHUTZENBERGER située 8, rue de la Patrie à SCHILTIGHEIM depuis 1866, est une installation classée soumise au régime de l'autorisation. Elle était autorisée par l'arrêté préfectoral du 13 février 1986 et du 24 juin 1997 notamment pour des installations de :

- préparation et conditionnement de bière et de boissons gazeuses ;
- emploi de l'ammoniac ;
- installations de combustion au gaz naturel.

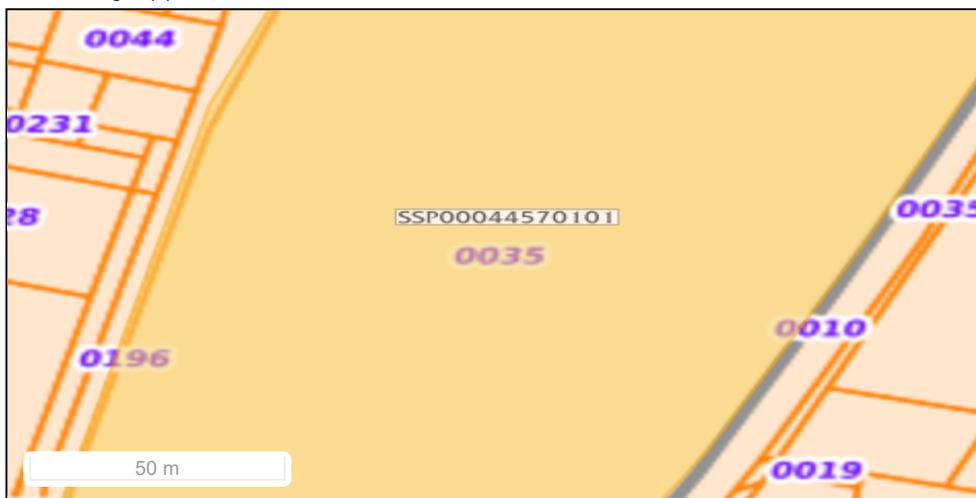
La société a cessé d'exploiter ses activités depuis le 6 juillet 2006 suite à une liquidation judiciaire. Le site a été mis en sécurité (évacuation des produits dangereux et des déchets, clôture du site). Observations: Il a été réalisé en octobre 2006 et en mars 2007 un diagnostic initial de recherche de pollution des sols et un diagnostic complémentaire sur les sols et les eaux souterraines. Les résultats des investigations indiquent :

- dans les sols : une pollution très limitée en HCT (hydrocarbures totaux) et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), et en cuivre, plomb, zinc et mercure
- dans les eaux souterraines : mise en évidence d'un impact limité pour le cuivre, les HCT et HAP.

La dernière campagne d'analyse date d'octobre 2011. Les teneurs en hydrocarbure, BTEX et métaux sont inférieurs aux critères considérés (norme de potabilité ou valeur limite pour la potabilisation en leur absence) à l'exception des HAP (0.14 µg/l, valeur de potabilité 0.1 µg/l) et tétrachloroéthylène (13.1 µg/l, valeur de potabilité 10 µg/l) en 1 piézomètre.

Document(s) associé(s) Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Emprise Classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
---------	---------	---------	--------	-----------

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
SCHILTIGHEIM		15	35	
SCHILTIGHEIM		25	35	
SCHILTIGHEIM		25	114	
SCHILTIGHEIM		25	113	

Annexe 3. Photographies aériennes

Cette annexe contient 26 pages.





















































Annexe 4.

Documents recueillis à la Préfecture et aux archives départementales

Cette annexe contient 107 pages.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE

ARRONDISSEMENT MINÉRALOGIQUE DE METZ
(Régions d'Alsace et de Lorraine)

Etablissements Classés

212/G

SERVICE DES MINES
6, rue d'Ingwiller

11

Strasbourg, le 19 Juin 1974.

L'INSPECTEUR DES ETABLISSEMENTS CLASSES

à Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale

Secrétariat du Conseil
Départemental d'Hygiène

21, rue de Berne

67000 STRASBOURG

OBJET : Rapport au Conseil Départemental d'Hygiène.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, en
75 exemplaires, mon rapport au Conseil Départemental d'Hy-
giène concernant l'affaire suivante :

- Grande Brasserie de la Patrie SCHUTZENBERGER
à SCHILTIGHEIM.

S. G A Y

11

Strasbourg, le 29 Mai 1974.

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'HYGIENE

--

OBJET : Demande d'autorisation d'installer une chaufferie au fuel de 9.800 th/heure et un dépôt aérien de fuel-oil domestique de 200.000 litres, formulée par la Grande Brasserie de la Patrie SCHUTZENBERGER, rue de la Patrie à SCHILTIGHEIM.

--

La Grande Brasserie de la Patrie SCHUTZENBERGER - en la personne de son Président-Directeur Général M. Charles WALTER - a effectué le 15 juin 1973 une demande d'autorisation aux fins de régularisation concernant les activités citées plus haut.

Ces activités sont visées par les nos 153 bis 1° - 2ème classe - et 255-1° - 1ère classe - de la nomenclature annexée au décret du 20 mai 1953 modifié.

Les inconvénients que pourraient présenter les activités envisagées sont les suivants :

- Pollution atmosphérique par émanations de produits gazeux ou toxiques, malodoraux ou corrosifs, poussières, suies ;
- Danger d'incendie ;
- Altération accidentelle des eaux.

L'enquête "de commodo et incommodo" à laquelle il a été procédé au commissariat de Police du 6ème arrondissement de SCHILTIGHEIM du 22 décembre 1973 au 21 janvier 1974 inclus, n'a donné lieu à aucune observation ni objection.

Le Directeur Départemental de l'Équipement,
Le Directeur Départemental du Travail et de
la Main-d'Œuvre,

.../

L'Ingénieur en Chef des Mines,
chacun en ce qui le concerne a émis un avis favorable.

Le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale a donné un avis favorable sous réserve d'imposer des mesures de protection de la nappe phréatique.

L'Inspecteur Départemental des Services d'Incendie et de Secours a émis également un avis favorable sous réserve de l'application de 5 prescriptions à observer.

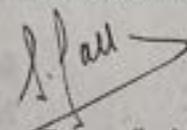
Le Conseil Municipal de SCHILTIGHEIM a donné un avis défavorable à la demande en cause.

Considérant les résultats des consultations effectuées auprès des différents services compétents et du fait que les installations à autoriser sont implantées en zone industrielle, l'Inspecteur des Etablissements Classés émet un avis favorable.

L'Ingénieur en Chef des Mines adopte les conclusions de l'Inspecteur des Etablissements Classés.

En conséquence, votre Rapporteur vous propose d'émettre un avis favorable à la demande présentée sous réserve que soient appliquées aux aménagements concernés les prescriptions annexées au présent dossier qui tiennent compte notamment des avis du Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale et du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de craindre pour le voisinage les fortes nuisances évoquées par le Conseil Municipal de SCHILTIGHEIM.

L'INSPECTEUR DES ETABLISSEMENTS CLASSES,
RAPPORTEUR,


S. G A Y

PREFECTURE DU BAS-RHIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 Direction
 de la Réglementation
 1er Bureau

Réf. : N° II/1 CL.7109
 (Etablissement de 2e classe)
 Reg. n° 1304

A R R Ê T É

LE PREFET DE LA REGION ALSACE
 PREFET DU BAS-RHIN
 Commandeur de la Légion d'Honneur

- VU la loi du 19 décembre 1917 modifiée et le décret du 1er avril 1964, relatifs aux établissements classés comme dangereux, insalubres ou incommodes,
- VU le décret du 20 mai 1953 modifié dressant le tableau de classement des industries réglementées par la loi susvisée,
- VU le décret du 11 décembre 1922, ratifié par la loi du 29 juillet 1924, introduisant la législation française des établissements classés dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle,
- VU les instructions ministérielles édictées en la matière,
- VU la demande formulée par la Grande Brasserie de la Patrie Schutzenberger, 8 rue de la Patrie à Schiltigheim, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'installer à la même adresse une chaufferie d'une puissance calorifique de 9 800 th/h et un dépôt aérien de fuel-oil de 200 000 litres (régularisation d'un établissement de 2e classe).
- VU l'avis de l'Inspecteur départemental des Services d'Incendie,
- VU l'avis de l'Ingénieur en Chef, Directeur départemental de l'Agriculture,
- VU l'avis du Directeur départemental de l'Equipement,
- VU l'avis du Directeur départemental de l'Action Sanitaire et Sociale,
- VU l'avis de l'Ingénieur en Chef des Mines,
- VU le procès-verbal de l'enquête "de commodo et incommodo" à laquelle il a été procédé du 22 décembre 1973 au 21 janvier 1974 au Commissariat de Police du 5e Secteur à Schiltigheim et l'avis du commissaire-enquêteur en date du 24 janvier 1974,

...

- VU les avis et propositions de l'Inspecteur des Etablissements Classés,
VU l'avis du Conseil départemental d'Hygiène émis au cours de sa séance du 26 septembre 1974,
VU l'ensemble des pièces du dossier,

A r r ê t e :

Article 1er. - La Grande Brasserie de la Patrie Schutzenberger, 8 rue de la Patrie à Schiltigheim, représentée par son directeur est autorisée, aux conditions suivantes et en conformité des plans et descriptions produits par elle, à installer à l'adresse précitée une chaufferie au fuel développant une puissance calorifique de 9.800 thermies/heure et un dépôt aérien de fuel-oil lourd n° 2 de 200 m³ (établissement de 2e classe visé par les numéros 153/bis-1° et 202/bis-2° du tableau de classement annexé au décret du 20 mai 1953 modifié) :

I.-

Prescriptions d'ensemble :

- 1) Le dépôt de fuel-oil et la chaufferie seront situés et installés conformément aux plans joints à la demande d'autorisation.

Tout projet de modification notable de ces plans devra, avant sa réalisation, faire l'objet d'une demande d'autorisation complémentaire.
- 2) Il est interdit d'émettre dans l'atmosphère des fumées épaisses, des buées, des suies, des poussières ou des gaz odorants, toxiques ou corrosifs, susceptibles d'incommoder le voisinage, de nuire à la santé ou à la sécurité publique, à la production agricole, à la bonne conservation des monuments et à la beauté des sites.
- 3) Tous moteurs, tous transformateurs, tous appareils mécaniques, ventilateurs, transmissions, machines, brûleurs, compresseurs, etc... seront installés et aménagés de telle sorte que leur fonctionnement ne puisse être de nature à compromettre la santé, la sécurité ou la tranquillité du voisinage par le bruit ou par les trépidations.

...

- 4) Les eaux résiduaires seront évacuées conformément aux prescriptions de l'instruction du Ministre du Commerce en date du 6 juin 1953 relative à l'évacuation des eaux résiduaires des établissements dangereux, insalubres ou incommodes. (J.O. du 20 juin 1953).
- 5) Toutes dispositions seront prises pour qu'il ne puisse y avoir en cas d'accident tel que rupture de récipient, déversement direct ou indirect de matières dangereuses ou insalubres vers les égouts ou les milieux naturels. Leur évacuation éventuelle après accident devra être également conforme aux prescriptions de l'instruction du Ministre du Commerce en date du 6 juin 1953.

Matériel électrique :

- 6) Les installations électriques doivent être conformes aux prescriptions du décret n° 62-1454 du 14 novembre 1962 concernant la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en oeuvre des courants électriques. Elles seront établies conformément à la norme C 15-100.
- 7) L'installation électrique de l'ensemble de l'établissement sera entretenue en bon état ; elle sera au moins une fois par an contrôlée par un technicien compétent. Les rapports de contrôle seront tenus à la disposition de l'Inspecteur des Etablissements Classés au cours de ses visites.

Défense contre l'incendie :

- 8) Des moyens de secours contre l'incendie seront installés et maintenus en bon état de fonctionnement. En particulier des caisses de sable maintenu à l'état meuble avec pelle de projection et des extincteurs pour feux d'hydrocarbures dont un de 50 kg/poudre, seront placés en des endroits facilement accessibles dans la chaufferie et près du dépôt de fuel.
- 9) L'usine devra disposer d'un personnel compétent et en nombre suffisant pour mettre en oeuvre les matériels d'incendie et de secours, dans les meilleures conditions d'efficacité. Ce personnel participera périodiquement à des exercices d'incendie dont la fréquence sera au minimum d'un exercice par mois. Un exercice annuel pourra être réalisé en commun avec les sapeurs pompiers extérieurs, après entente entre le chef de l'établissement et l'autorité dont dépendent les sapeurs pompiers.

...

Des consignes spéciales préciseront notamment :

- la composition des équipes d'intervention et leur rôle ;
- la fréquence des exercices ;
- les opérations d'entretien du matériel d'incendie et de secours et leur périodicité ;
- les moyens d'appel des secours extérieurs et les personnes désignées pour lancer cet appel ;
- les personnes à prévenir en cas de sinistre.

- 10) Le registre d'incendie prescrit par l'article 28 du décret modifié du 10 juillet 1913, portera mention de la date des exercices et essais périodiques d'incendie, et des observations auxquelles ces exercices et essais peuvent avoir donné lieu.

Prescriptions particulières :

Dépôt de 200 m³ de fuel lourd n° 2

- 11) Le réservoir vertical devra être construit suivant les règles de l'art et conformément aux normes en vigueur (norme MF 87 103). L'épaisseur minimale de la tôle sera de 5 mm.
- 12) Le réservoir sera calculé en tenant compte des conditions ci-après :
- remplissage à l'eau,
 - pression et dépression de service les plus sévères,
 - effet du vent, en conformité avec les règles du Ministère de la construction,
 - réaction du sol, pression des nappes aquifères,
 - surcharge uniforme de 50 kg/m² et surcharge mobile de 500 kg répartie sur un m²,
 - taux de travail des enveloppes métalliques au plus égal à :
 - 50 % de la résistance à la traction, lorsqu'est effectué sur les tôles d'épaisseur supérieure à 22 mm un contrôle radiographique portant sur les soudures verticales, dans le cas de soudage manuel, ou sur les noeuds de soudure, dans le cas de soudage automatique ;
 - 40 % de la résistance à la traction, lorsque n'est pas effectué de contrôle radiographique dans les conditions définies ci-dessus.
- 13) L'étanchéité du réservoir sera vérifiée avant la mise en service par les opérations suivantes :
- remplissage à l'eau à une hauteur supérieure de 0,10 m de la hauteur de service,

...

- remplissage à l'eau
tion après obturat
cm d'eau puis d
tions de pressio
d'eau.

Cet es
fait une rép
du réservoir
24 mois.

par rem

14) Les cer
canali
latic
devr
Eta

15) I

- remplissage à l'eau à une hauteur d'un mètre et application après obturation des orifices, d'une surpression de 5 cm d'eau puis d'une dépression de 2,5 cm d'eau, ces variations de pression étant obtenues par modification du niveau d'eau.

Cet essai sera renouvelé toutes les fois qu'il sera fait une réparation susceptible d'intéresser l'étanchéité du réservoir ou après une période d'arrêt continu dépassant 24 mois.

Le réservoir subira également un essai d'étanchéité par remplissage à l'hydrocarbure sous la surpression maximum.

- 14) Les certificats d'essais de résistance du réservoir et des canalisations, la date de mise en service des nouvelles installations, ainsi que les incidents ou accidents ayant pu survenir, devront être portés à la connaissance de l'Inspecteur des Etablissements Classés.
- 15) Le réservoir sera solidement amarré au sol et sera relié électriquement au sol par une prise de terre présentant une résistance d'isolement inférieure à 100 ohms.
- 16) Toutes les précautions devront être prises pour protéger le réservoir contre la corrosion.
- 17) Le réchauffage du liquide dans le réservoir ne pourra se faire que par résistance électrique maintenue constamment immergée ou par fluide chauffant.
- 18) Les câbles électriques pénétrant dans le réservoir pour alimenter un appareil immergé devront être disposés dans un conduit étanche.

Canalisations et accessoires :

- 19) Les canalisations, robinetteries et tampons de visite devront être métalliques, établis à l'abri des chocs et donner toutes garanties de résistance aux actions mécaniques, physiques, chimiques et électrolytiques.
- 20) L'équipement du réservoir devra présenter des qualités mécaniques homogènes avec celles du réservoir proprement dit et être conçu pour éviter les efforts secondaires importants en cas de dilatation, tassement du sol ; en particulier, il ne devra exister aucune pièce démontable entre le réservoir et les vannes d'arrêt.

Toutes les vannes seront identifiées.

- 21) Le caniveau renfermant les canalisations sera équipé d'un dispositif coupe-feu s'opposant à l'écoulement des hydrocarbures.

...

- 22) Le réservoir devra être équipé d'une canalisation d'emplissage dont l'orifice comporte un raccord fixe d'un modèle normalisé correspondant à l'un de ceux équipant les tuyaux flexibles d'hydrocarbures et fermé par un obturateur étanche.
- 23) Une plaque indiquant la qualité du produit entreposé et la contenance du réservoir desservi sera fixée à proximité de l'orifice.
- 24) Une échelle métallique fixée à demeure permettra d'accéder à la partie supérieure de chaque réservoir.

Jaugeage :

- 25) Le réservoir devra comporter un dispositif permettant de se rendre compte de la quantité de fuel-oil lourd contenue dans le réservoir. Les tubes de niveau à verre, directement en charge sur le réservoir, seront interdits.

Ce dispositif ne devra pas être susceptible, par sa construction et son utilisation, de produire en aucun point, une déformation, ni une perforation de la paroi du réservoir. L'orifice permettant le jaugeage direct devra être fermé, en dehors des opérations de jaugeage, par un obturateur étanche.

Le jaugeage direct ne devra pas s'effectuer pendant le remplissage du réservoir.

Il appartiendra à l'utilisateur de contrôler avant chaque remplissage du réservoir que celui-ci est capable d'admettre sans risque de débordement la quantité à livrer, sauf si l'approvisionnement est laissé à l'initiative du livrancier.

Events :

- 26) Le réservoir devra être équipé d'un type d'évent fixe d'une section au moins égale à la moitié de la canalisation d'emplissage, ne comportant ni vanne, ni obturateur.

Ce tube devra être fixé à la partie supérieure du réservoir, au-dessus du niveau maximum du liquide emmagasiné et avoir une direction ascendante avec un minimum de coudes.

L'orifice devra déboucher à l'air libre. Protégé de la pluie il devra être visible, autant que possible, du point de la livraison.

- 27) En dehors des dispositifs de sécurité des brûleurs (contrôle de la flamme, de l'alimentation, etc...) il existera un dispositif d'arrêt d'écoulement des hydrocarbures vers les brûleurs monté sur la canalisation d'alimentation avec une commande à main placée en dehors de la chaufferie.

Une pancarte très visible indiquera le mode d'utilisation de ce dispositif en cas d'accident ou d'incident.

Passage des canalisations autres :

- 28) Les canalisations d'alimentation en eau, en gaz, ou en électricité peuvent exister à proximité du dépôt sous réserve qu'elles ne traversent pas en projection verticale sur un plan horizontal le plan de la cuvette.

Implantation :

- 29) Le réservoir vertical sera installé dans une cuvette étanche incombustible de rétention dont la capacité sera au moins de 50 % de la totalité du produit stocké.
- 30) Un dispositif permettant l'évacuation des eaux pluviales et éventuellement des eaux de refroidissement devra être prévu. Ce dispositif normalement fermé devra être non combustible, étanche aux hydrocarbures en position fermée et commandé de l'extérieur de la cuvette.
- 31) Les eaux pouvant contenir des hydrocarbures (en provenance notamment de la cuvette de rétention, des aires de déchargement ou des aires sous les pompes, etc...) devront, avant d'être rejetées, passer par des séparateurs de dimensions appropriées, munis de moyens fixes ou mobiles de pompage pour la reprise de ces hydrocarbures.
- 32) Le stockage ne devra ni gêner le passage d'accès à la chaufferie, ni se trouver sur un emplacement susceptible de commander l'accès à un autre local.
- 33) L'aire de stationnement des véhicules en cours de dépotage devra être parfaitement étanche et conçue de façon à recueillir les liquides accidentellement répandus.
- 34) Le réservoir devra présenter par rapport à certaines installations extérieures, une distance d'éloignement de 10 m par rapport aux immeubles habités, bureaux, locaux sociaux et voies de communications extérieures.
- 35) Il sera séparé des ateliers occupés par un mur aveugle de résistance au feu coupe-feu deux heures.

Chaufferie :

- 36) L'installation de combustion comportera une chaudière d'une puissance calorifique de 9800 th/heure chauffée au fuel-oil lourd n° 2.

...

- 37) Les deux chaudières seront munies d'un dispositif d'injection de magnésie dans les foyers.
- 38) La cheminée devra être conforme aux dispositions de l'instruction du Ministre du Développement Industriel et Scientifique du 24 novembre 1970 (J.O. du 13.12.1970), en particulier :
- la hauteur calculée de la cheminée devra être d'au moins 48 m,
 - la vitesse verticale ascendante d'émission des gaz de combustion devra être au moins égale à huit mètres/seconde.
- 39) Pour permettre le contrôle des émissions de gaz et de fumées et faciliter la mise en place des appareils nécessaires à ce contrôle, la cheminée devra être pourvue d'un orifice obturable commodément accessible, situé dans une partie rectiligne de la cheminée à une distance du point d'introduction des gaz, égale à huit fois au moins le diamètre ou le côté de ladite cheminée.
- 40) La construction de l'ensemble de l'installation, foyer, brûleurs, appareils de filtration ou d'épuration des gaz, moteurs, ventilateurs, etc... et son fonctionnement devront être tels qu'il ne puisse en résulter de bruits ou trépidations gênants pour le voisinage.
- 41) Les combustibles à employer devront correspondre aux caractéristiques préconisées par le constructeur de l'installation. La conduite de la combustion devra être effectuée et contrôlée de façon à éviter toutes évacuations de gaz ou de poussières et de vésicules susceptibles de créer un danger ou une incommodité pour le voisinage.
- 42) Le contrôle se fera soigneusement et aussi fréquemment que nécessaire.

Cette opération portera sur le foyer, la chambre de combustion et l'ensemble des conduits d'évacuation des gaz de combustion et, le cas échéant, sur les appareils de filtration et d'épuration.

- 43) Les résultats des contrôles et les comptes rendus d'entretien seront portés au livret de chaufferie prévu par le décret n° 69-615 du 10 juin 1969 (J.O. du 17.6.1969) dont un modèle a été précisé par la circulaire interministérielle du 15 septembre 1969 (J.O. du 2.10.1969).

...

- 44) Le livret de chaufferie de l'installation de combustion sera tenu par l'exploitant et mis à la disposition de l'Inspecteur des Etablissements Classés.

Dans ce cahier seront consignés notamment :

- les résultats des contrôles de la marche de la combustion ;
 - les comptes rendus d'entretien ;
 - les observations particulières.
- 45) Le sol et les murs de séparation sans ouverture entre le local de la chaufferie et les locaux voisins seront résistant au feu coupe-feu deux heures.

Précautions contre l'incendie :

- 46) On disposera dans la chaufferie et aux endroits accessibles et bien mis en évidence, du matériel de protection contre l'incendie suivant :

- deux extincteurs à poudre de 9 kg sur roues pour feux d'hydrocarbures ;
- un extincteur à poudre de 50 kg sur roues pour feux d'hydrocarbures ;
- une couverture en amiante ;
- des bacs remplis de sable avec pelles, sous les brûleurs.

- 47) Un dispositif permettant de couper de l'extérieur de la chaufferie le courant électrique des brûleurs des chaudières devra être installé.

TITRE II.-

La société exploitante devra, en outre, se conformer strictement aux dispositions édictées par le Livre II du Code du Travail et aux décrets réglementaires et arrêtés pris pour son exécution dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs.

Les textes essentiels lui sont rappelés ci-après :

- Titre II du Livre II relatif à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs,
- Décret du 10 juillet 1913 modifié, relatif aux mesures générales de protection et de salubrité,
- Décret du 14 novembre 1962 relatif aux mesures de sécurité des installations électriques.

...

Article 2.- Une nouvelle autorisation deviendrait nécessaire dans le cas où il ne serait pas fait usage de la présente dans un délai de deux ans à partir de sa notification ; il en serait de même si l'exploitation venait à être interrompue pendant le même laps de temps.

Article 3.- L'exploitant ne pourra procéder à l'extension, au transfert ou à la transformation notable de son établissement sans une nouvelle autorisation.

Article 4.- Il devra se conformer aux lois et règlements intervenus ou à intervenir sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes et exécuter, dans les délais prescrits, toute mesure qui lui serait ultérieurement imposée dans l'intérêt de la sécurité et de la salubrité publique ou pour faire cesser des inconvénients préjudiciables au voisinage.

Article 5.- En cas de vente de l'établissement comportant cession de la présente autorisation, avis devra en être donné à l'administration préfectorale.

Article 6.- Conformément à l'article 16 du décret du 1er avril 1964, un extrait du présent arrêté énumérant les conditions auxquelles l'autorisation est accordée et faisant connaître qu'une copie en est déposée aux archives de la Mairie de Schiltigheim et mise à la disposition de tout intéressé, sera affiché à la porte de ladite Mairie.

Un extrait semblable sera inséré, par les soins du Maire de Schiltigheim et aux frais du pétitionnaire, dans un journal d'annonces légales du département.

Article 7.- Toute contravention persistante aux dispositions qui précèdent sera déférée aux Tribunaux et pourra, en outre, entraîner la fermeture de l'établissement autorisé.

Article 8.- Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

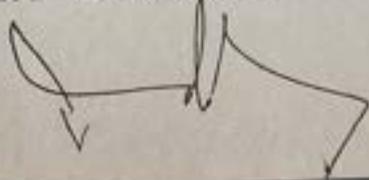
Article 9.- Une ampliation du présent arrêté sera adressée :
1) au Maire de Schiltigheim en vue d'assurer les publications prescrites par l'article 16 du décret du 1er avril 1964 et de faire parvenir à la Préfecture un exemplaire du journal contenant cette insertion ;
2) à l'Inspecteur des Etablissements Classés chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'application.

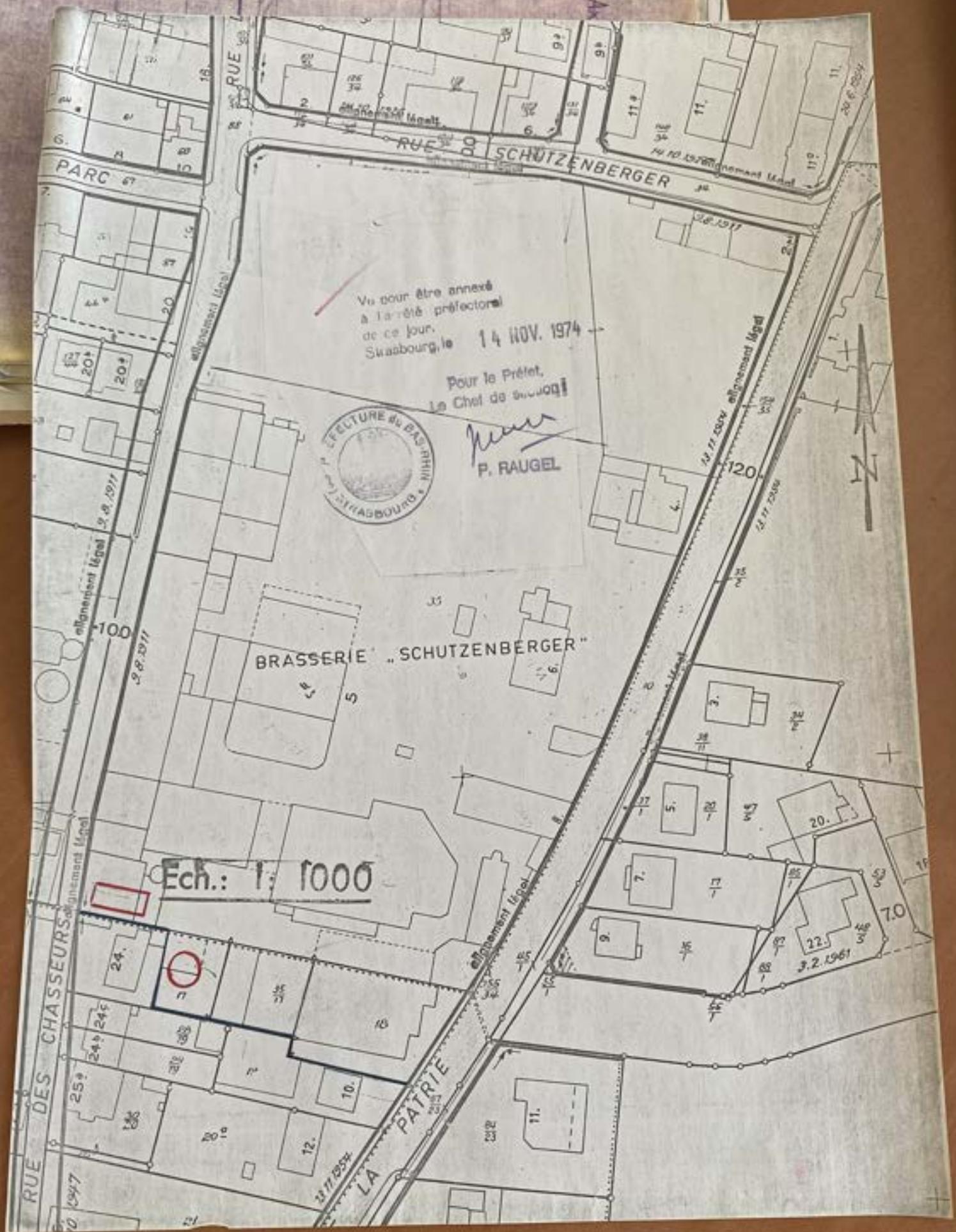
Expédition en sera notifiée à la Société requérante par la voie administrative.

STRASBOURG, le 14 novembre 1974

LE PREFET,
P. LE PREFET,
Le Secrétaire Général :
Philippe RITTER

Pour ampliation
P. le Préfet,
l'Attaché Principal,
Chef de Bureau :





Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral
de ce jour,
Strasbourg, le 14 NOV. 1974

Pour le Préfet,
Le Chef de bureau



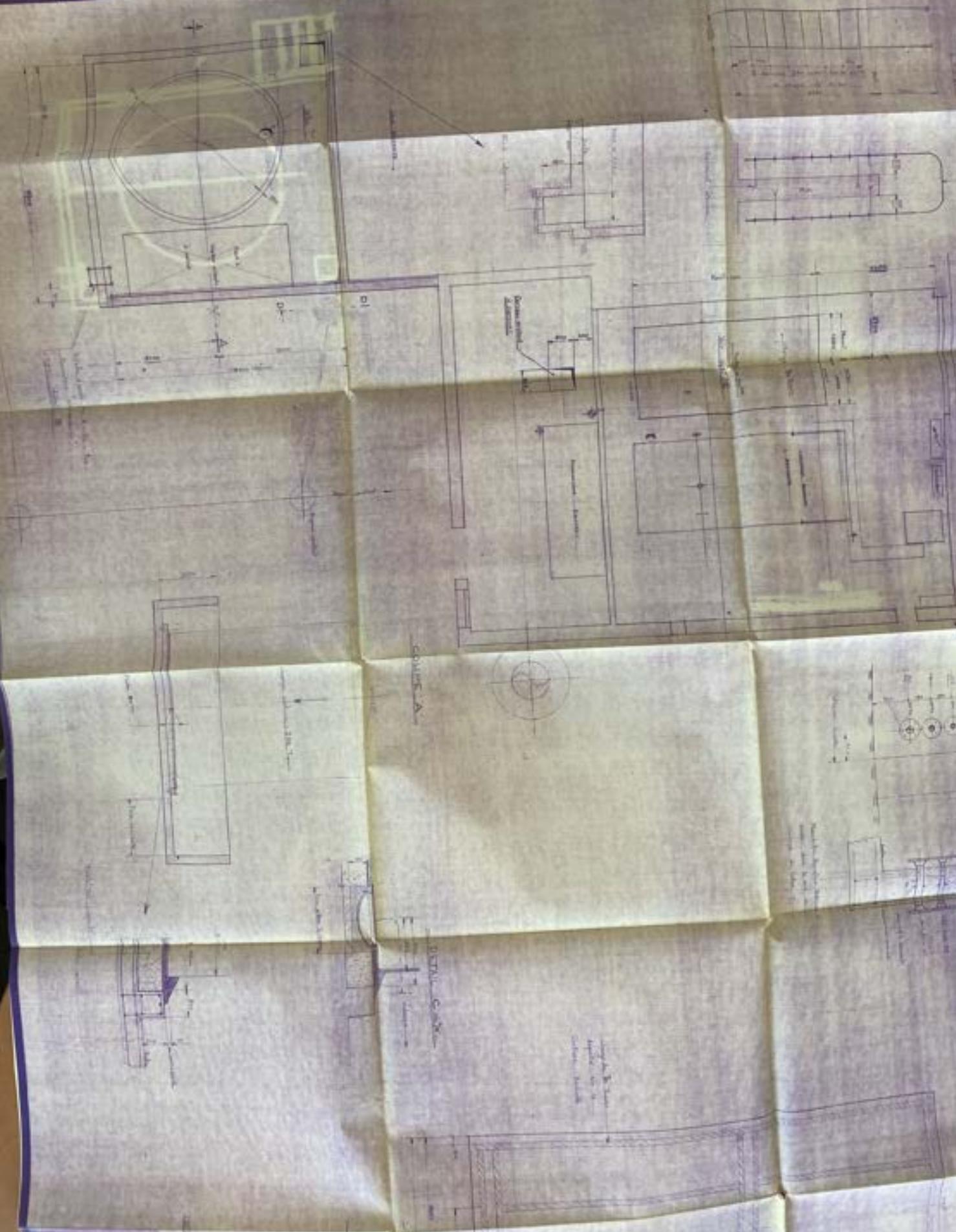
P. Raugel
P. RAUGEL

BRASSERIE "SCHUTZENBERGER"

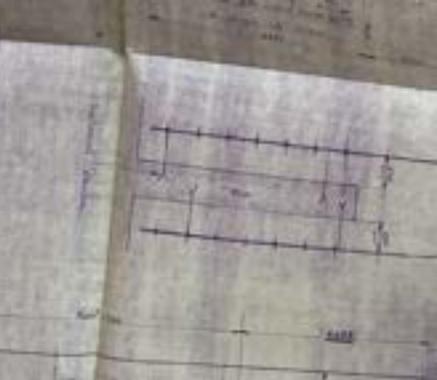
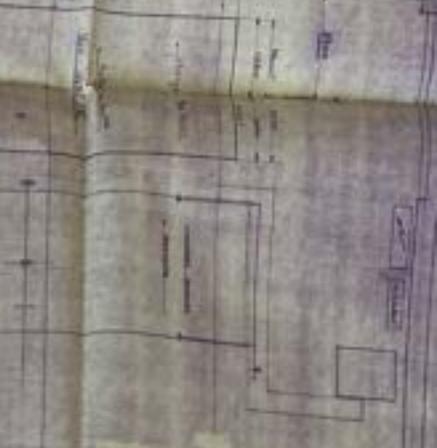
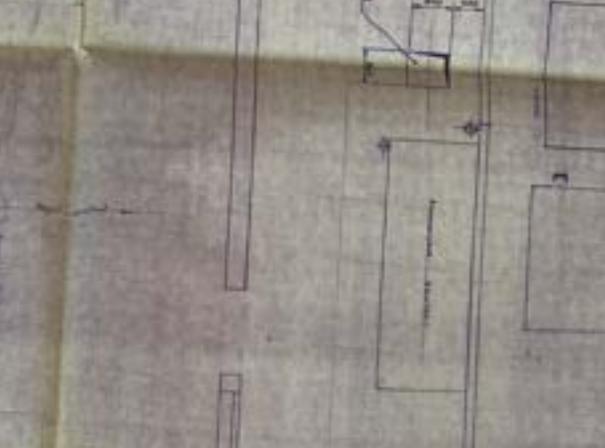
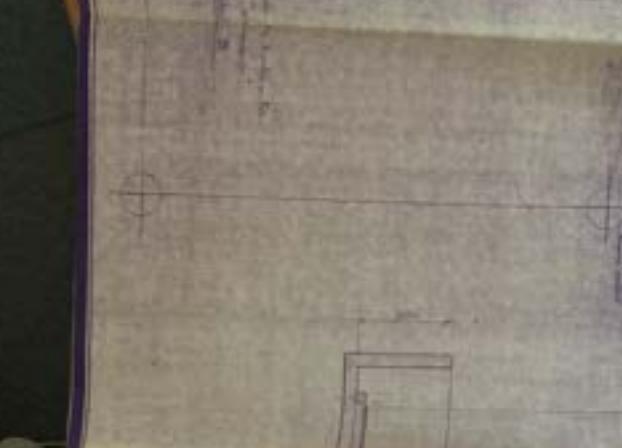
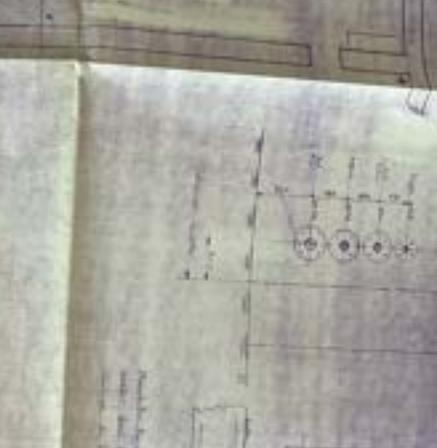
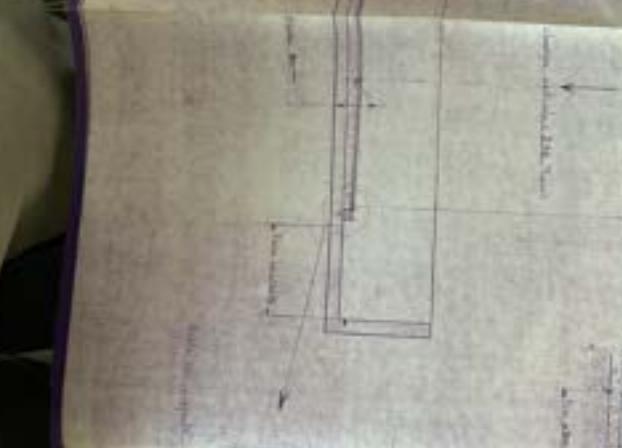
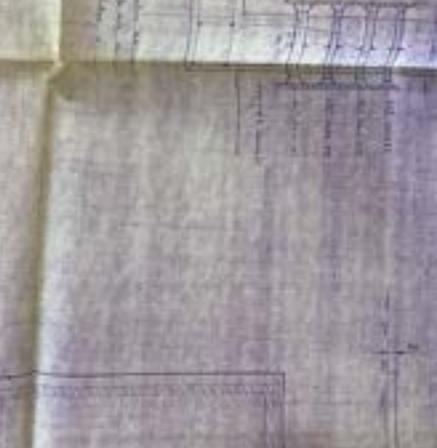
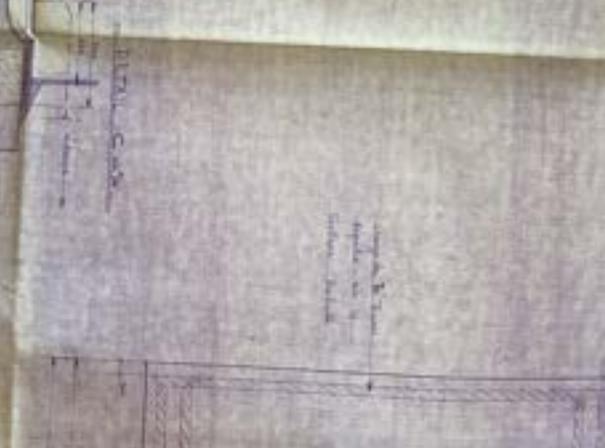
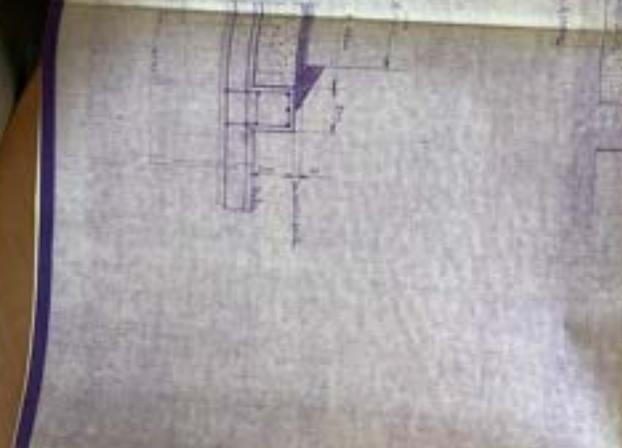
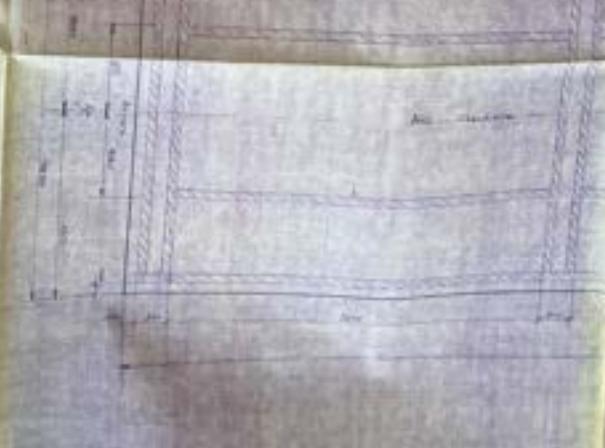
Ech.: 1: 1000

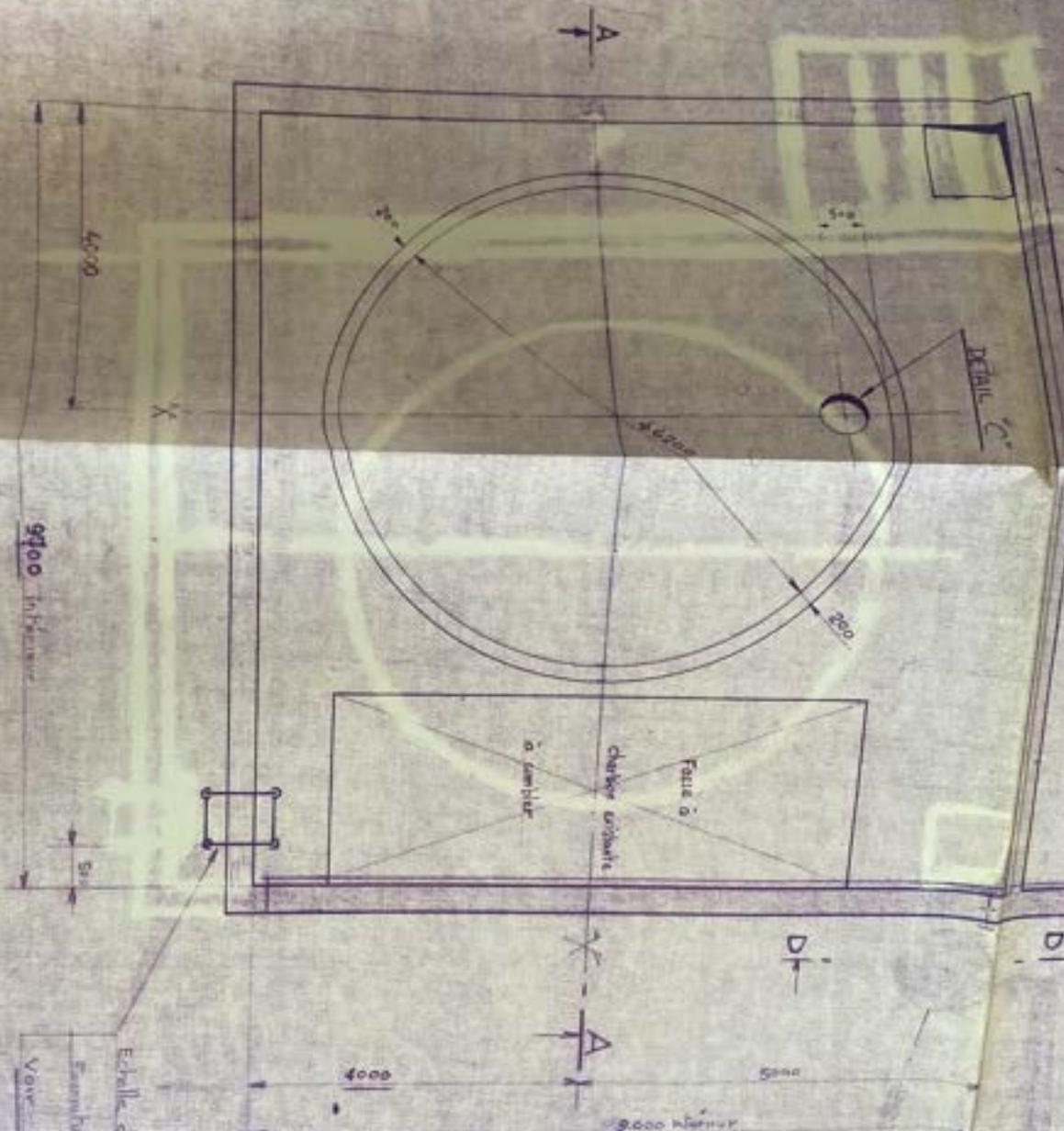


Quality



Handwritten notes and specifications, including a list of materials and dimensions.



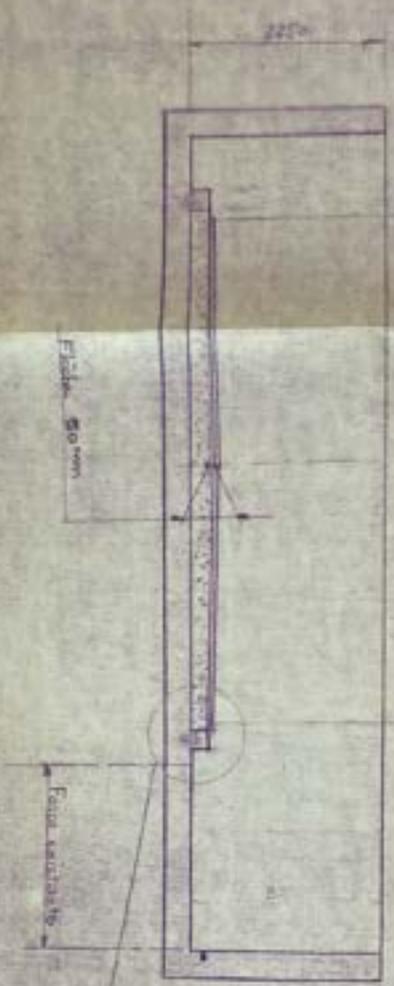


9.000 m largeur

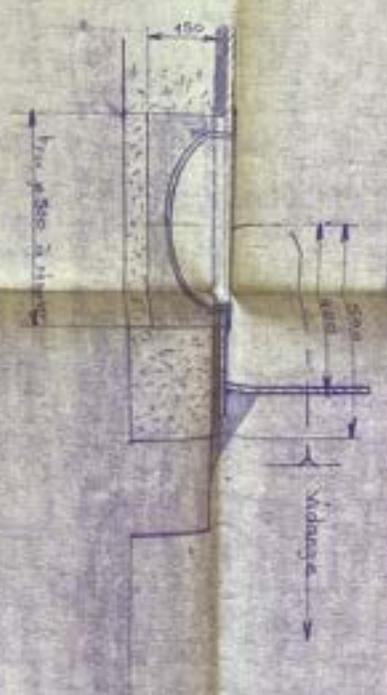
Echelle dessinée en 1/20ème
 Échelle dessinée en 1/20ème
 Vague A/B



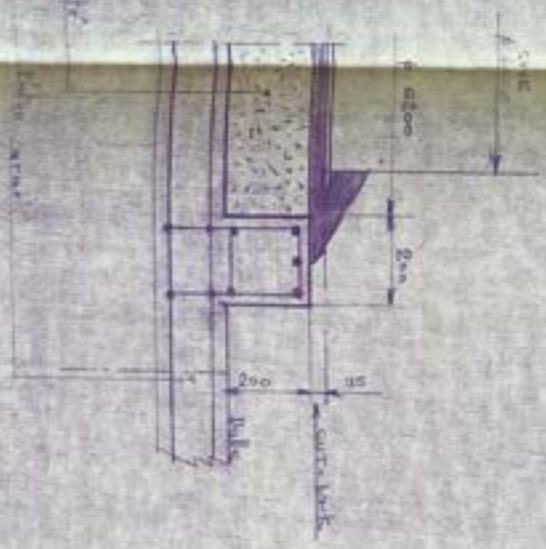
COUPE A



change workshop = 240 Towers

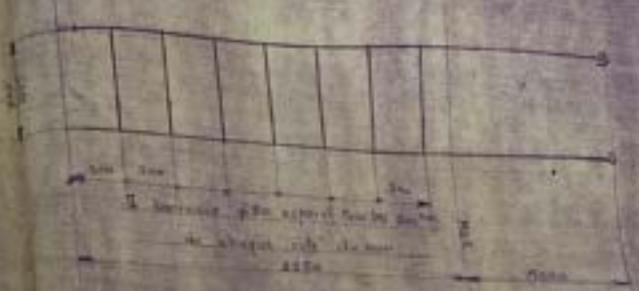


DETAIL C at 1/4"

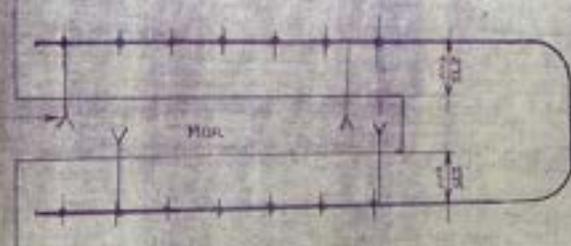


Scale 1/4"

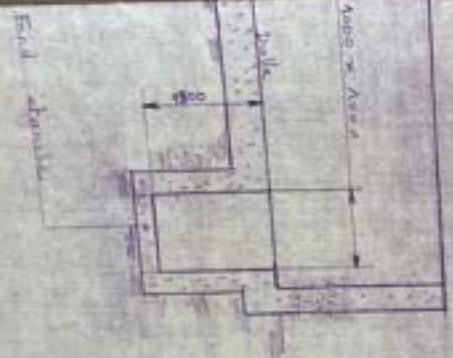
Dahul B
(Mural)



Mural

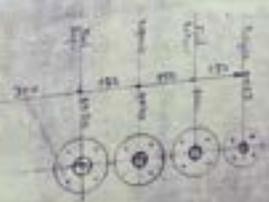


Struktur Abstrak

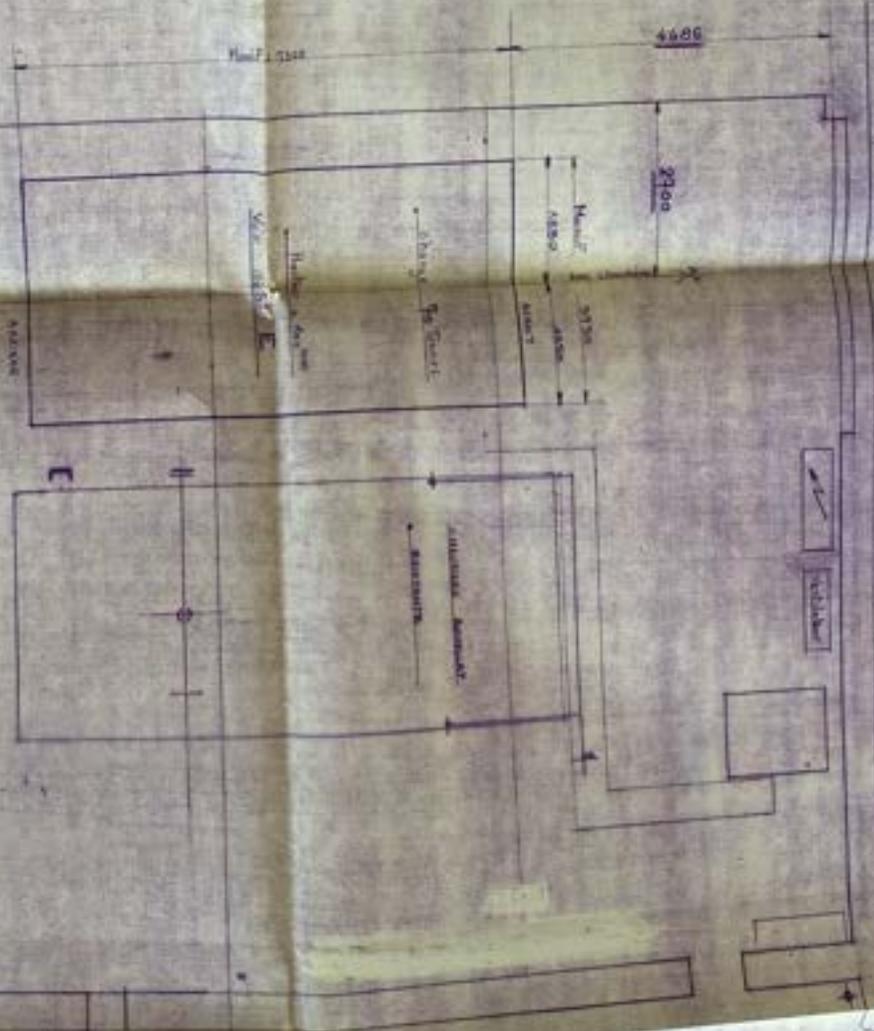


Angka 2. Area

Full Struktur



Struktur



Struktur

4686

2100

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

1830

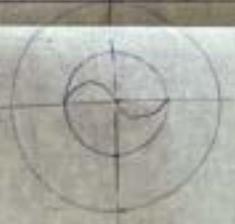
1830

1830

1830

1830

COUPE A



TITRE 1 - 1.2. - STRUCTURE DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

1.2.3. - Chauffage, ventilation et climatisation des locaux et eau chaude sanitaire

REPERE (1)	BATIMENT OU ATELIER (2)	FOURNITURE D'ENERGIE (3)	FLUIDE DISTRIBUE (4)	SYSTEME DE CHAUFFAGE (5)	REGULATION (6)	HEURES DE SERVICE (7)	VOLUME CHAUFFE m³ (8)	CONSOMMATION ANNUELLE (9)	
								THERMIQUE kWh	ELECTRIQUE MWh
A	Canetterie - Stockage	VP	SAT	ART	TIX	1440	27300	1900	
B	Ateliers Entretien	VP	SAT	RAD	XXX	1440	1260		
C	Bureaux	PD	EAU	RAD	TIP	4600	3150	198	
D	Villa	PD	EAU	RAD	XXX	"			

VOLUME TOTAL CHAUFFE

CONSOMMATION ANNUELLE THERMIQUE kWh

ELECTRIQUE

EAU CHAUDE SANITAIRE

VOLUME m³
CONSOMMATION MWh

TITRE 1 - 1.2. - STRUCTURE DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE
1.2.4. - Unités de production

REFERE	DESIGNATION DE L'UNITE (ACTIVITE ET/OU PRODUITS) (2)	PRODUCTION UNITE (3)	CONSOMMATION ENERGIE (4)		PRODUCTION ENERGIE (5)	
			NATURE	QUANTITE	NATURE	QUANTITE
A	Malterie	<input type="checkbox"/> 11776	VP	<input type="checkbox"/> 2130	EQ	<input type="checkbox"/> 266
B	Unité de fabrication de bière et de boissons gazeuses	<input type="checkbox"/> 160380 <input type="checkbox"/> 30122	VP	<input type="checkbox"/> 4453	EQ	<input type="checkbox"/> 790
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

BILAN NET DES FABRICATIONS (6)

NATURE DE L'ENERGIE (7)	CONSOMMATION ANNUELLE (8)	PRODUCTION ANNUELLE (9)	SOLDE NET en MWh (10)	TEP (11)
VF	<input type="checkbox"/> 6583	<input type="checkbox"/> 1056	<input type="checkbox"/> 5527	<input type="checkbox"/> 553
EL	<input type="checkbox"/> 600 MWh	<input type="checkbox"/> 71	<input type="checkbox"/> 600 MWh	<input type="checkbox"/> 150
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TOTAL (12) 793

TITRE 1 - 1.3. - PARC DE MATERIEL THERMIQUE

1.3.2.3. - Appareils thermiques utilisant de la vapeur ou un autre fluide caloporteur

N° REPERE (1)	DESIGNATION ET MARQUE (2)	CODE FONCTION (3)	NATURE DU FLUIDE (4)	CONDENSAT RECUPERABLE (5)	TEMPERATURE D'ENTREE DU FLUIDE (6)	TEMPERATURE UTILE (7)	PRODUIT TRAITÉ (6)	NBRE ANNUEL D'HEURES DE SERVICE (9)	CONSUMMATION ANNUELLE kWh (10)
501	Touraille de séchage de malt	BA	SAT	0	163	90	MALT	873	1864
502	3 cuves de cuisson	DE	SAT	0	130	100	MOU	2700	1201
505									
506	Machine à laver les bouteilles	EC	SAT	0	130	90	BOUTEILLES	2000	948
507	3 pasteurisateurs	EC	SAT	N	130	72	BIERE	111	227
509									

CONSUMMATION ANNUELLE TOTALE DES APPAREILS RECENSES

ESTIMATION DE LA CONSUMMATION DES AUTRES APPAREILS

CONSUMMATION ANNUELLE TOTALE

TITRE 1 - 1.3. - PARC DE MATERIEL THERMIQUE

1.3.2.3. - Appareils thermiques utilisant de la vapeur ou un autre fluide caloporteur

N° REPERE (1)	DESIGNATION ET MARQUE (2)	CODE FONCTION (3)	NATURE DU FLUIDE (4)	CONDENSAT RECUPERABLE (5)	TEMPERATURE D'ENTREE DU FLUIDE (6)	TEMPERATURE UTILE (7)	PRODUIT TRAITE (8)	NBRE ANNUEL D'HEURES DE SERVICE (9)	CONSUMMATION ANNUELLE kWh (10)
510	Laveuse de fûts	BV	SAT	N	130	90	EAU + DETER	2400	1667
511	Echangeur eau chaude	CB	SAT	D	130	80	EAU	1800	1620

CONSUMMATION ANNUELLE TOTALE DES APPAREILS RECENSES **15527**

ESTIMATION DE LA CONSUMMATION DES AUTRES APPAREILS **9**

CONSUMMATION ANNUELLE TOTALE **15527**

2.1 TRANSFORMATION ET DISTRIBUTION DE L'ENERGIE/2.1.1 STOCKAGES

Examen des stockages de F.O. lourd :

Caractéristiques du combustible

Teneur en soufre maxi : 2 %
 Viscosité à 50°C : 79°Engler
 P C I : 9,75 th/kg

NOTA : utilisation d'un produit d'addition REICO STABICO 4

Caractéristiques du dépôt

Situation : stockage aérien sur cuvette de rétention
 Capacité : 200 m³
 Mode et fréquence de livraison : par camions, environ 1 livraison par mois
 Mode de réchauffage : masse et crépine par serpentins échangeurs alimentés en vapeur
 Isolation des parois : néant (réchauffage de masse uniquement utilisé par grand froid)

Exploitation du stockage

Rotation : stockage unique
 Retours en cuve : permanent par boucle principale de distribution
 Suivi du stock et des consommations : relevé hebdomadaire du stockage et comptabilisation des quantités livrées

Observations et recommandations de l'expert

Consommation d'énergie pour le réchauffage : estimée à environ 40 kth utiles (faible consommation en raison de la non utilisation du réchauffage de masse).

... / ...

2.1.2. CHAUFFERIE CENTRALE

A. Description de la chaufferie et des appareils annexes

A1 Générateurs

N° repère	001	002
N° AAPAVE	830	6 264
Constructeur	STANDARD FASEL	MEURABLOC
Type	Monobloc à foyer intérieur et tubes de fumée	
Puissance au foyer (th/h)	10 300	4 800
Année de construction	1973	1969
<u>Fluide caloporteur :</u>	Vapeur saturée	
. nature	± 8	
. pression de service (bar)		
xxtempératurexx		
. débit nominal (t/h)	15	7
Nature du combustible	F.L. n° 2 B.T.S.	
Consommation annuelle (t)	861	
<u>Equipement de chauffe :</u>	S A A C K E	
. constructeur	SKV 100 a SKV 60 a	
. référence	Pulvérisation par coupelle rotative	
. type	Modulant	
. réglage		
<u>Circuit des fumées</u>	Naturel	
. tirage		
xxdépressionxx		
xxappareilsxx		
Affectation normale du générateur	Fabrication et chauffage des locaux	
Nombre annuel d'heures de fonctionnement	Néant, générat. de réserve	± 4 200 h
Horaire journalier de marche	24 h	24 h

gapave
apave alsacienne

118
CV 7

VISITE DE CONTROLE
AU TITRE DE L'ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL
DU 5 JUILLET 1977

Ets SCHUTZENBERGER
8, rue de la Patrie
67300 - SCHILTIGHEIM

Etablissement de la catégorie A

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

DIRECTION DE LA COORDINATION,
DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET
FINANCIERES
Urbanisme et Environnement
II/3

LE PREFET
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DE LA REGION ALSACE
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Officier de la Légion d'Honneur

- VU la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 et le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, notamment son article 18 ;
- VU le décret du 20 mai 1953 modifié fixant la nomenclature des établissements classés ;
- VU l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène émis lors de sa séance du Mardi 8 NOVEMBRE 1983 ;

CONSIDERANT que la mise en place d'une station d'épuration des eaux à STRASBOURG, soulèvera pour les Brasseries de l'agglomération strasbourgeoise des problèmes techniques en matière de rejets d'eaux résiduaires ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin,

ARRETEArticle 1 -

Les installations de brasserie de la Société Brasserie SCHUTZENBERGER implantées à SCHILTIGHEIM - 5, rue de la Patrie seront aménagées et exploitées conformément aux dispositions de l'Instruction Technique annexée à la Circulaire Ministérielle du 22 mars 1983, relative aux brasseries.

Article 2 -

En application de cette instruction, il est prescrit à la Société Brasserie SCHUTZENBERGER de réduire les flux polluants des rejets d'eaux usées de son établissement dans le réseau d'assainissement de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Article 3 -

A cet effet, la Société devra présenter avant le 31 mars 1984, un plan des opérations visant à :

- la réduction des flux polluants,
- la récupération et l'élimination des sous-produits,
- la mise en oeuvre des pré-traitements des effluents qui s'avèreraient nécessaires.

Ce plan précisera, en outre, les niveaux de pollution résiduaire (débit moyen journalier, débit moyen et maximal, concentrations et flux) rapportés à la production, les moyens de contrôle et les délais que l'exploitant se propose de retenir en vue de sa réalisation.

Article 4 -

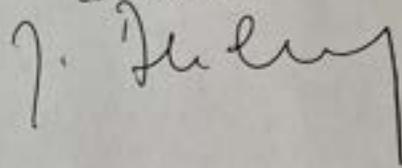
Le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin,
Le Maire de SCHILTIGHEIM,
et les Inspecteurs des Installations Classées
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent
arrêté dont ampliation sera notifiée à la Société concernée par la voie
administrative.

Pour Ampliation

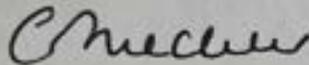
Strasbourg, le 17 JAN. '384

P. LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE
Le Chef de Bureau

P. LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE
Le Secrétaire Général



Jacques DESCHAMPS



Corinne BAECHLER



PREFECTURE DU BAS-RHIN

Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche REPUBLIQUE FRANÇAISE

CABINET DU COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE

ENTRÉE 1 8 SEP. 1985

STRASBOURG, le 17 SEP. 1985
Petit Broglie

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION CIVILE

STRASBOURG

3546

BORDEREAU D'ENVOI

PGN°...99.1/85.....
CO/EW
Référence à rappeler dans la réponse

à Monsieur le Directeur Interdépartemental de l'Industrie et de la Recherche
6 rue d'Ingwiller
67082 STRASBOURG CEDEX

DES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE DÉTENTION ET D'ÉVALUATION

Analyse de l'affaire	Nombre de pièces	Observations
Copie d'une notification de détenir des radio-éléments n° T 67 320 S3 concernant M. WALTER Charles (Brasserie de la Patrie) à SCHILTIGHEIM.	1	Transmise pour information et à toutes fins utiles. Pour le Commissaire de la République Le Directeur Départemental de la Protection Civile <i>[Signature]</i> CR 2

PREMIER MINISTRE

COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE
RADIOÉLÉMENTS ARTIFICIELS
n° 8 - 91190 GIF-SUR-YVETTE
Téléphone : (6) 908.53.55

GIF-SUR-YVETTE, le 04 SEP 1985

2^e SECTION

Notre Réf. : 85/7867 /RS/DP

M. WALTER Charles
GRANDE BRASSERIE DE LA PATRIE
SCHUTZENBERGER & CIE
8 rue de la Patrie
67300 SCHILTIGHEIM

OBJET : Demande présentée par :

NOTIFICATION
DES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE DÉTENTION ET D'UTILISATION
(A DES FINS NON MÉDICALES)
DE RADIOÉLÉMENTS EN SOURCES SCÉLÉES

Vu sa demande visée en référence et les documents qui y sont annexés, le demandeur est autorisé à recevoir, à détenir et à utiliser à des fins non médicales des radioéléments en sources scellées sous réserve :

- que soient respectées les prescriptions contenues dans l'avis de la 2^e section, reproduites au paragraphe I ci-dessous,
- que chaque fourniture particulière fasse l'objet d'une demande dans les conditions définies au paragraphe II.

Cette autorisation est enregistrée sous le n° _____ (1)
Elle est valable jusqu'au _____ (2)

T 67 320 S3	(1)
01/09/90	(2)

I. Extrait de l'avis de la 2^e section

L'activité totale des radioéléments en sources scellées détenus dans les lieux précisés par la demande ne pourra dépasser (3) restera inférieure à 3,7 GBq (100 mCi) du groupe I

Ces radioéléments ne seront utilisés qu'aux fins suivantes :

Détection de niveau dans emballage.

375 qualif. 1° 6 (B)

Les radioéléments seront détenus et utilisés conformément aux règlements en vigueur (4) et aux conditions particulières fixées ci-après :

Conditions particulières d'emploi des radioéléments dans les jauges. (P.J.)

II. Demandes de fourniture

Toute livraison de radioéléments artificiels, de toute provenance, doit faire l'objet, dans chaque cas, d'une demande de fourniture adressée à la Commission interministérielle des radioéléments artificiels.

Les demandes de fourniture devront être signées par : M. WALTER Charles
ou son (ses) délégué(s) M. GASS Albert

Les spécimens des signatures des intéressés doivent être déposés au Secrétariat de la Commission interministérielle des radioéléments artificiels.

Pour Le Secrétaire permanent

L. VINARNICK

(1) (2) (3) (4) Voir au dos.

Pièces jointes : 1

397

REPUBLIQUE FRANCAISE

S Bz
N. W. famy

ION,
ES ET

STRASBOURG, le 13 FEV. 1986

5, Place de la République
Tél. (88) 22.99.00

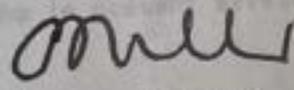
onnement

Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche
ENTRÉE 14 FEV. 1986
STRASBOURG

BORDEREAU D'ENVOI

par Mme MEPIEL
ce 2272

à Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie
et de la Recherche
6, rue d'Ingwiller
67082 STRASBOURG CEDEX

Analyse de l'Affaire	Nombre de pièces	Objet de transmission
<u>Installations classées</u> Programme "Brasseries - Malteries" - ampliations de mes arrêtés de ce jour imposant des prescriptions complémentaires aux Brasseries Adelshoffen et Schutzenberger et à la Brasserie du Pêcheur - mes lettres de notification aux exploitants concernés	 3 3	Transmis pour information. <i>φ vers de SE</i> <i>pour repétition dessin</i>
		Pour le Commissaire de la République Le Chef de Bureau  Corinne BAECHLER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

...NATION,
...IQUES ET
...au
...vironnement

LE PREFET

COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DE LA REGION ALSACE
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 et le décret n° 77-1131 du 21 septembre 1977 relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement, et notamment l'article 18 de ce dernier texte ;
- VU le décret n° 53-577 du 20 mai 1953 modifié fixant la nomenclature des installations classées ;
- VU l'instruction technique du Ministre de l'Environnement du 22 mars 1983 relative aux brasseries ;
- VU l'arrêté préfectoral du 17 janvier 1984 prescrivant à la Société SCHUTZENBERGER et Cie S.A. 8, rue de la Patrie à SCHILTIGHEIM de réduire les flux polluants des rejets d'eaux usées de son établissement ;
- VU le rapport et les propositions du Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche en date du 15 octobre 1985 ;
- VU l'avis émis par le Conseil Départemental d'Hygiène au cours de sa séance du 6 novembre 1985 ;
- VU les observations formulées par la Société SCHUTZENBERGER sur le projet de prescriptions complémentaires qui lui a été communiqué le 2 décembre 1985 ;
- VU le rapport du Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche en date du 23 janvier 1986 ;
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin

ARRETE

ARTICLE 1 : Les installations exploitées par la Société **SCHUTZENBERGER** et Cie sise 8, rue de la Patrie à SCHILTIGHEIM, sont soumises aux prescriptions d'aménagement et d'exploitation énumérées dans le présent arrêté.

Prévention de la pollution des eaux :

Article 23 :

Toutes les précautions devront être prises pour éviter une pollution des eaux superficielles ou souterraines. En particulier, les dispositions suivantes devront être appliquées :

- a) Les ouvrages de collecte et les réseaux d'évacuation des eaux polluées ou susceptibles de l'être devront être parfaitement étanches ; leur tracé devra permettre un nettoyage facile des dépôts et sédiments.
- b) Les réservoirs, fûts, bidons ou bouteilles de stockage de produits dangereux seront implantés dans des cuvettes de rétention étanches susceptibles de retenir la totalité des produits contenus dans le plus grand des réservoirs (ou la capacité totale des réservoirs reliés entre-eux) et au moins 50 % du volume des réservoirs contenus dans la cuvette.

Ces cuvettes devront être dotées de dispositifs permettant l'évacuation des eaux pluviales.

Ces dispositifs normalement fermés, devront être étanches aux produits stockés en position fermée et commandés à l'extérieur de la cuvette. Ils seront résistants au feu si les produits en cause sont inflammables.

- c) Les aires susceptibles de recevoir les égouttures de produits polluants (aires sous les vannes et les pompes, aires de déchargement) devront être imperméabilisées et leurs eaux évacuées de manière à respecter les normes de rejet définies ci-après.

Article 24 :

Les installations de prélèvement d'eau seront équipées de compteurs volumétriques et le relevé des volumes consommés sera tenu à la disposition de l'Inspection des Installations Classées.

Article 25 :

Les prescriptions de la circulaire du 10 Août 1979 relative à la conception des circuits de réfrigération en vue de prévenir la pollution de l'eau sont applicables.

Article 26 :

L'établissement sera raccordé au réseau d'assainissement public relié à la station d'épuration des eaux usées de la Communauté Urbaine de Strasbourg avant leur rejet dans le Rhin. Les ouvrages de rejet de l'établissement seront en nombre aussi limité que possible.

.../...

Article 71 :

Les chaudières seront alimentées au fuel-lourd n°2. Toutefois, durant les périodes où les conditions météorologiques peuvent être défavorables à la dispersion des effluents gazeux, il pourra être demandé une modulation ou une réduction des émissions à l'atmosphère dans des conditions qui seront définies en accord avec la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche, Inspection des Installations Classées.

Contrôles :

Article 72 :

Les installations thermiques seront soumises aux visites de contrôle et aux examens approfondis prévus par l'Arrêté Ministériel du 5 Juillet 1977 et par la Circulaire du 16 Juin 1978 prise pour son application.

Pour permettre le contrôle des polluants contenus dans les gaz émis et faciliter la mise en place des appareils nécessaires à ce contrôle, les cheminées devront être pourvues d'orifices obturables et commodément accessibles.

Les résultats des contrôles et des mesures effectués seront consignés dans le livret de la chaufferie principale et sur des registres prévus à cet effet pour les autres installations, qui seront tenus à la disposition de toute personne habilitée par l'administration à contrôler l'application du présent arrêté.

Article 73 :

L'entretien des installations thermiques se fera soigneusement et aussi fréquemment que nécessaire.

Les conduits de fumée seront munis en tant que de besoin de dispositifs permettant leur ramonage et leur nettoyage.

Un compte-rendu d'entretien sera rédigé après chaque opération.

XI) Dépôt de combustibles :

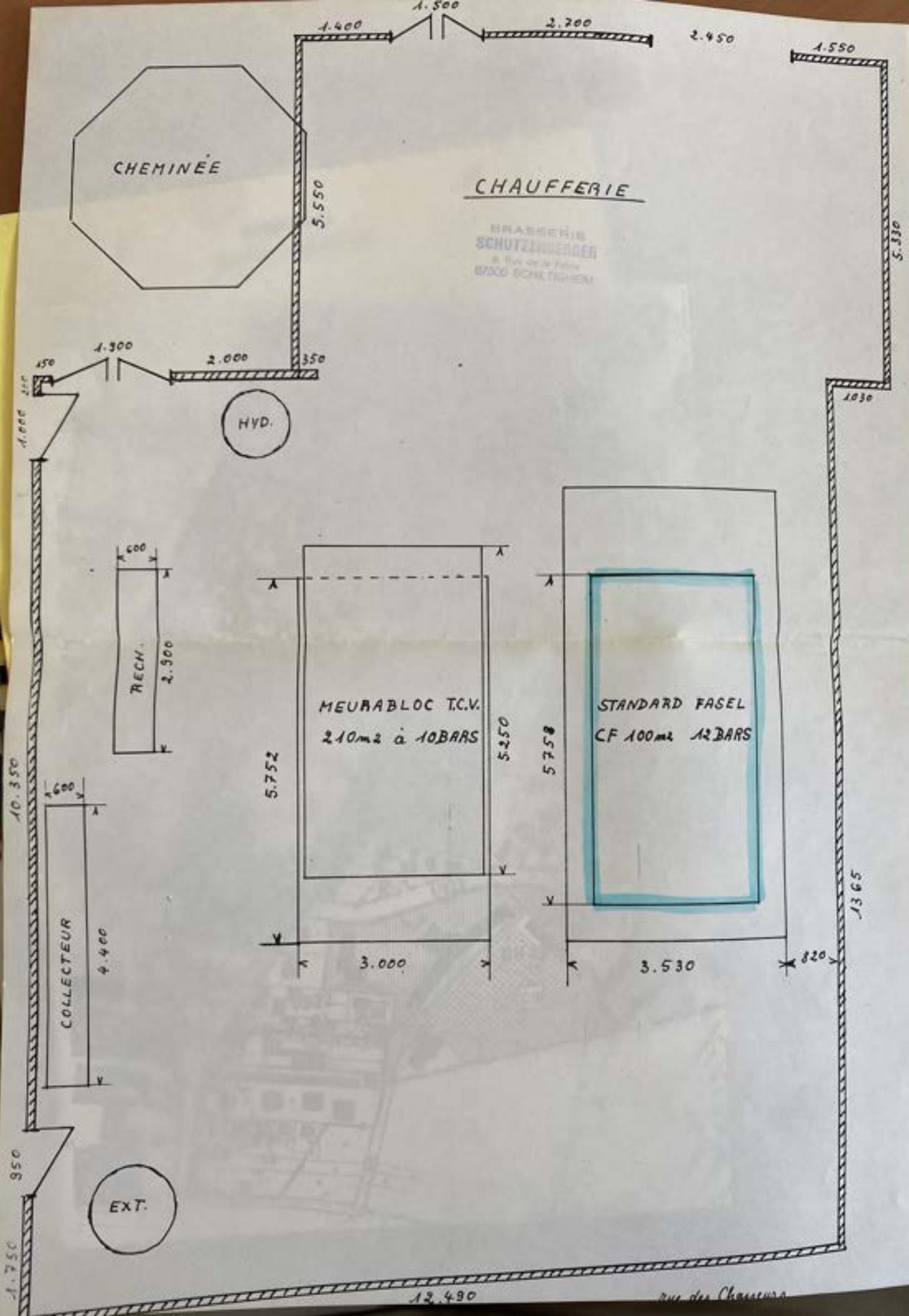
Article 74 :

Ce dépôt sera constitué par 1 réservoir de 200 m³ de capacité unitaire.

Article 75 :

Sans préjudice des prescriptions de l'article 23 ce dépôt sera conçu et exploité suivant les règles de l'art.

.../...



CHAUFFERIE
 BRASSERIE
 SCHUTZENBERGER
 8, Rue de la Folie
 67000 SCHILTIGHEIM

MEURABLOC T.C.V.
 210m² à 10BARS

STANDARD FASEL
 CF 100ml 12BARS

Rue des Chasseurs

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

MD/CS

DIRECTION DE LA COORDINATION,
DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET
FINANCIERES

STRASBOURG, le 8 JAN. 1987
5, Place de la République
Tél. 86.32.99.00
67073 Strasbourg Cedex

Réf. : II/ 3

Dossier suivi par Mlle DONADILLE
Poste 2271

Monsieur,

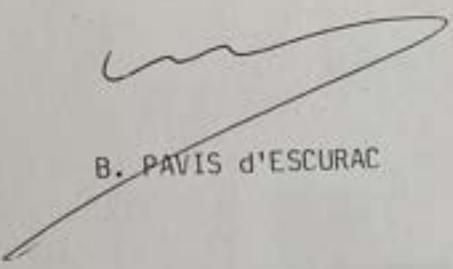
Vous m'avez informé le 6 novembre 1986 de votre projet d'installer un nouveau générateur de vapeur dans l'enceinte de votre établissement situé 8, rue de la Patrie à 67300 SCHILTIGHEIM.

Ce projet consiste à remplacer une chaudière surpuissante (10.300 th/h) par un générateur de puissance nettement inférieure (2.400 th/h) de manière à obtenir un fonctionnement plus continu de l'ensemble de la chaufferie et par là même améliorer son rendement. Une certaine réduction des rejets atmosphériques instantanés peut parallèlement en être attendue même si globalement leur niveau demeure inchangé. Il ne s'agit en l'occurrence pas de modifications notables des conditions dans lesquelles mon arrêté du 13 février 1986 avait été pris.

En conséquence, je prends acte de votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations très distinguées.

Pour le Commissaire de la République
Le Directeur


B. PAVIS d'ESCURAC

Grande Brasserie de la Patrie
Schutzenberger

8, rue de la Patrie
B.P. 182

67042 STRASBOURG CEDEX

La correspondance doit être adressée à M. le Préfet, Commissaire de la République de la Région Alsace, Commissaire de la République du Département du Bas-Rhin en indiquant la référence du service.

25 JUIL. 1989

Monsieur le Directeur de la Brasserie
Schutzenberger

8, rue de la Patrie

67300 Schiltigheim

DD/CM

Objet : Surveillance de la qualité de la nappe en aval de votre établissement.

Monsieur le Directeur,

La protection de la nappe phréatique constitue une priorité. La mise en oeuvre des moyens techniques appropriés (cuvettes de rétention, aménagement des aires de dépotage, réseau d'assainissement étanche, épuration des eaux superficielles, bassin de récupération des eaux d'incendie...) est un élément essentiel de prévention des risques d'infiltration de produits polluants dans la nappe.

L'efficacité de ces dispositifs doit pouvoir être vérifiée par un contrôle en aval de la qualité de l'eau de la nappe phréatique.

Dans ce but, je vous demande de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour mettre en place une surveillance piézométrique à l'aval de votre établissement. Le, ou les piézomètres, nécessaires à cette surveillance devront être positionnés en accord avec le géologue agréé et la Direction régionale de l'industrie et de la recherche.

Des analyses périodiques, à fréquence semestrielle, seront alors effectuées sur des échantillons prélevés dans la nappe.

.../...

Vous voudrez bien me tenir informé pour le mois d'octobre des dispositions que vous aurez prises pour mettre en place cette surveillance.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations très distinguées.

L'Ingénieur de l'industrie et des mines de
la Direction régionale de l'industrie et de la recherche
Inspecteur des installations classées



Dominique Delattre



Groupe de subdivisions du Bas-Rhin
Subdivision Strasbourg 3

--- 0 ---
EL/CH

Strasbourg, le 6 FEV. 1992

RAPPORT DE
L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Objet : Brasserie Schutzenberger 8, rue de la Patrie B.P 182 à 67304
Schiltigheim-Cédex.

- I. Situation administrative.
- II. Renforcement des contrôles de la qualité des eaux souterraines.
- III. Propositions de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.

Affaire suivie par : Romain Leboube

I. Situation administrative

La Brasserie Schutzenberger, 8 rue de la Patrie, B.P 182 à 67304 Schiltigheim-Cedex, exploite une unité de production de bières.

Cette installation est assujettie à la réglementation sur les installations classées au titre des rubriques suivantes de la nomenclature annexée au décret du 20 mai 1953 modifié :

- brasserie : n° 86 (A)
- installation de combustion de F.O.D. : n° 153bis-B-1° (A)
- dépôt de liquides inflammables : n° 253-D (A)
- installations de réfrigération fonctionnant par compression d'ammoniac gazeux : n° 361-A-2° (D)

Pour ces activités un arrêté préfectoral d'autorisation a été délivré en date du 13 février 1986.

II. Renforcement des contrôles de la qualité des eaux souterraines

Dans le cadre du programme d'amélioration des contrôles de la qualité des eaux souterraines en aval des installations classées dans le Bassin Rhin-Meuse et en concertation avec le Service géologique d'Alsace du BRGM, l'Agence de l'eau du Bassin Rhin-Meuse, le Service régional d'aménagement des eaux et la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, un ordre de priorité a été établi conformément aux recommandations formulées dans la demande de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Coordonnateur de Bassin.

Cet ordre de priorité a été établi en tenant compte des risques potentiels des sites industriels, de la localisation des installations de captage d'eau potable et des paramètres régissant les transferts de pollution.

III. Propositions de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement

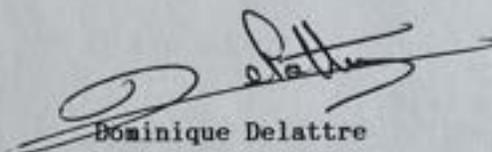
Dans le cadre du programme d'amélioration des contrôles de la qualité des eaux souterraines, je vous propose de prescrire à l'exploitant, au titre de l'article 18 du décret du 21 septembre 1977, la réalisation d'une étude de vulnérabilité des eaux souterraines et la définition d'un réseau de contrôle.

.../...

Cette étude sera établie par un organisme spécialisé dans le domaine hydrogéologique.

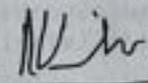
A cette fin, vous trouverez en annexe, un projet de prescriptions que je vous suggère de soumettre à l'avis du Conseil départemental d'hygiène lors de sa prochaine séance.

L'Ingénieur de l'industrie et des mines
Inspecteur des installations classées



Dominique Delattre

Vu et transmis avec avis conforme
Pour le Directeur régional
L'Ingénieur du Génie rural des eaux et des forêts



Michel Vuillot

Sur une distance de plus de 500 m à l'amont des captages, on n'observe que des habitations dépourvues de gros stockages d'hydrocarbures. Dans la mesure où ces habitations sont raccordées au réseau d'assainissement collectif, les risques de pollution sont faibles.

Cependant, du fait de l'importance de l'agglomération à l'amont des captages et des implantations d'activité industrielle, il faut tenir compte de la possibilité d'une pollution diffuse qui s'ajoute au risque proche.

Par ailleurs, les collecteurs d'assainissement (notamment rue des Chasseurs et route de Bischwiller) peuvent être des causes de pollution en cas de fuite.

Enfin, le trafic intense au Sud-Ouest (autoroute, voie ferrée et trafic local) est également un facteur de risque de pollution accidentelle.

3.2. Situation dans l'enceinte de l'établissement.

La fabrication de la bière s'accompagne d'un certain nombre d'installations ou de stockage qui constituent un risque de pollution accidentelle.

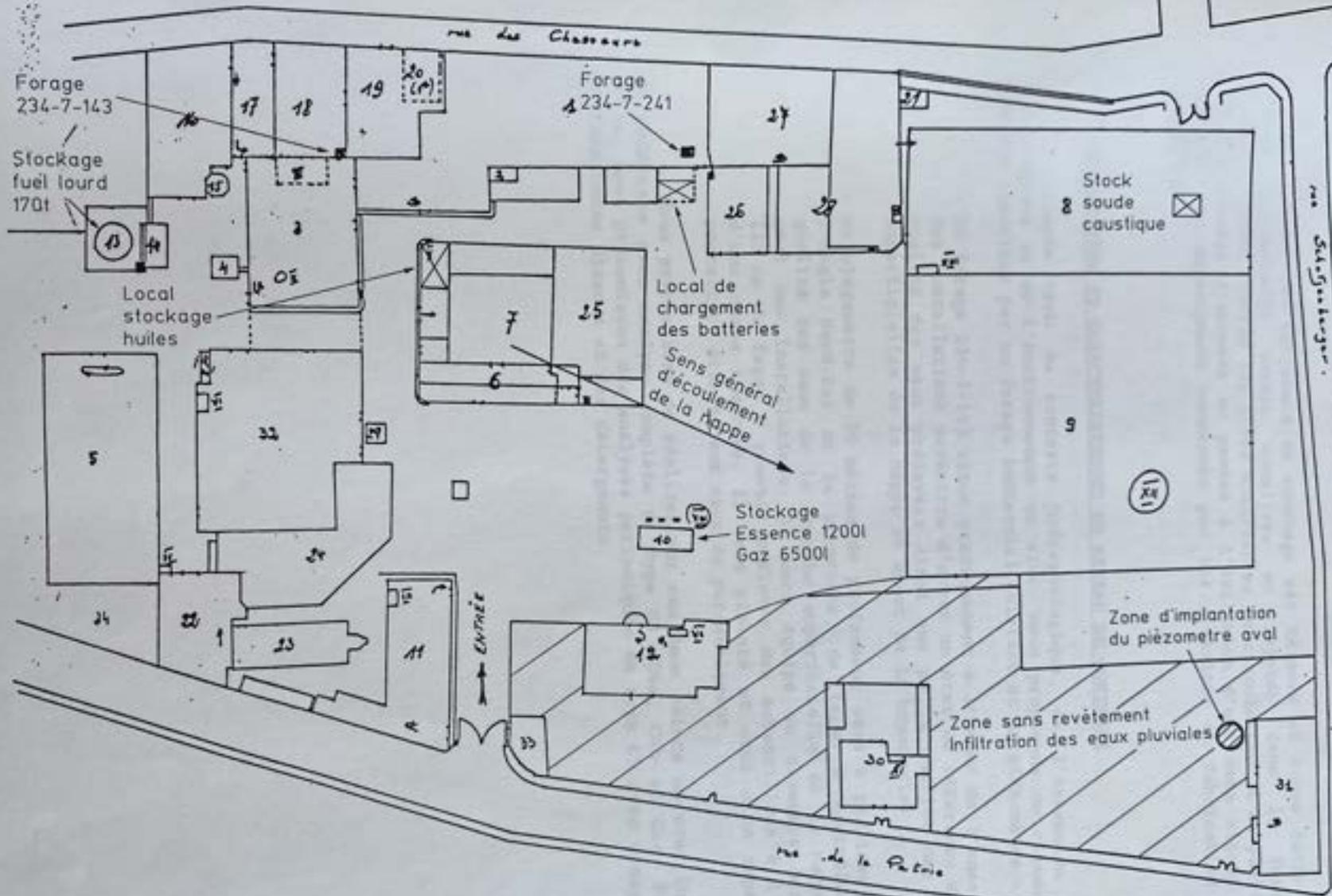
Un examen du site a permis de recenser les points suivants (cf. figure 3) :

- un local de charge de batteries des engins de manutention,
- des stockages de soude caustique en sacs plastiques représentant un maximum de 7 tonnes et d'acides concentrés servant au traitement de l'eau utilisée dans la fabrication. Ces produits sont stockés en jerrican plastique.
- des stocks d'hydrocarbures : Fuel lourd 170 t en citerne avec cuvette de rétention.
- un stock de gazole de 6.500 l et d'essence 1.200 l en citernes enterrées avec poste de distribution.

On trouvera en annexe 2 les différents produits chimiques et de nettoyage utilisés dans l'entreprise avec leurs quantités.

Les stockages en cuve de la bière à différents stades de fabrication représentent un volume total de 2.600 m³.

13^e Brasserie Schützenberger



Plan de Masse
échelle 1/500

Le sol des bâtiments de stockage est bétonné et toute fuite ou rupture accidentelle serait canalisée et rejetée dans le réseau d'assainissement. Toutes les aires extérieures de circulation et de parking sont recouvertes d'enrobés ou pavées à l'exclusion d'une zone située au Nord-Est, non directement concernée par les activités de fabrication et de stockage.

4. IMPLANTATION ET CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE CONTROLE.

Compte tenu du contexte hydrogéologique, de l'extension des installations et de l'environnement du site, nous proposons un réseau de contrôle constitué par un forage industriel existant et un piézomètre :

- le forage 234-7-143 situé pratiquement à l'amont de l'ensemble des installations permettra d'avoir un état de référence de la qualité des eaux prélevées ainsi que de la qualité des eaux superficielles de la nappe en amont de la brasserie.
- un piézomètre de 20 mètres de profondeur sera à réaliser dans l'angle Nord-Est de la propriété, de façon à contrôler la qualité des eaux de la tranche superficielle de la nappe en aval des installations. Il sera équipé en diamètre minimal 120 mm de façon à pouvoir prélever des échantillons à l'aide d'une pompe immergée. Il sera cimenté et muni d'un capot de protection étanche aux eaux de ruissellement.

Nous préconisons de réaliser sur ces deux points un état initial de référence avec analyse complète de type C3, C4a, C4b et C4c. Par la suite, nous préconisons des analyses périodiques de type C3 avec dosage des hydrocarbures dissous et des détergeants.

CONCLUSION

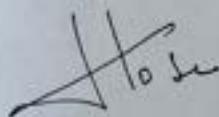
L'évaluation de la vulnérabilité des eaux souterraines au droit des installations de la Société SCHUTZENBERGER et Cie à Schiltigheim a permis de définir le réseau de contrôle de la qualité des eaux souterraines.

Ce réseau est composé du puits (234-7-143) actuellement en activité et d'un piézomètre aval à créer dans la partie Nord-Est du site.

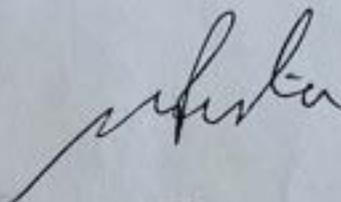
Une analyse complète des eaux prélevées après pompage prolongé permettra d'établir un état de référence de la nappe et de définir la fréquence et les éléments analytiques à prendre en compte dans les contrôles périodiques spécifiques à ces installations classées.

L'Ingénieur chargé d'étude

Le Directeur du BRGM Alsace
(SCAL)



Ph. ROSE



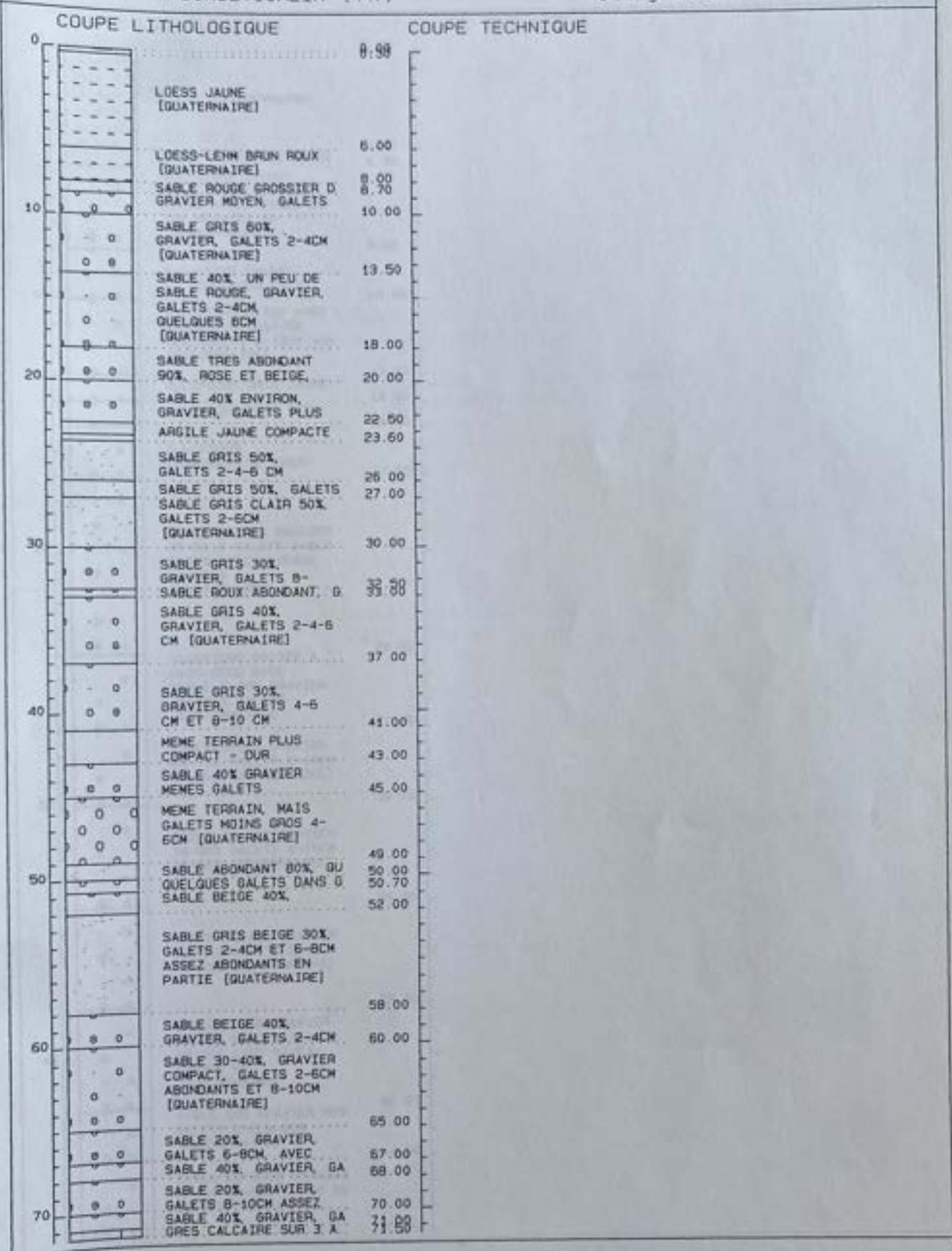
J-J. RISLER

Département : BAS-RHIN (67)

N classement : 02347X0244

Commune : SCHILTIGHEIM (447)

Désignation : 0

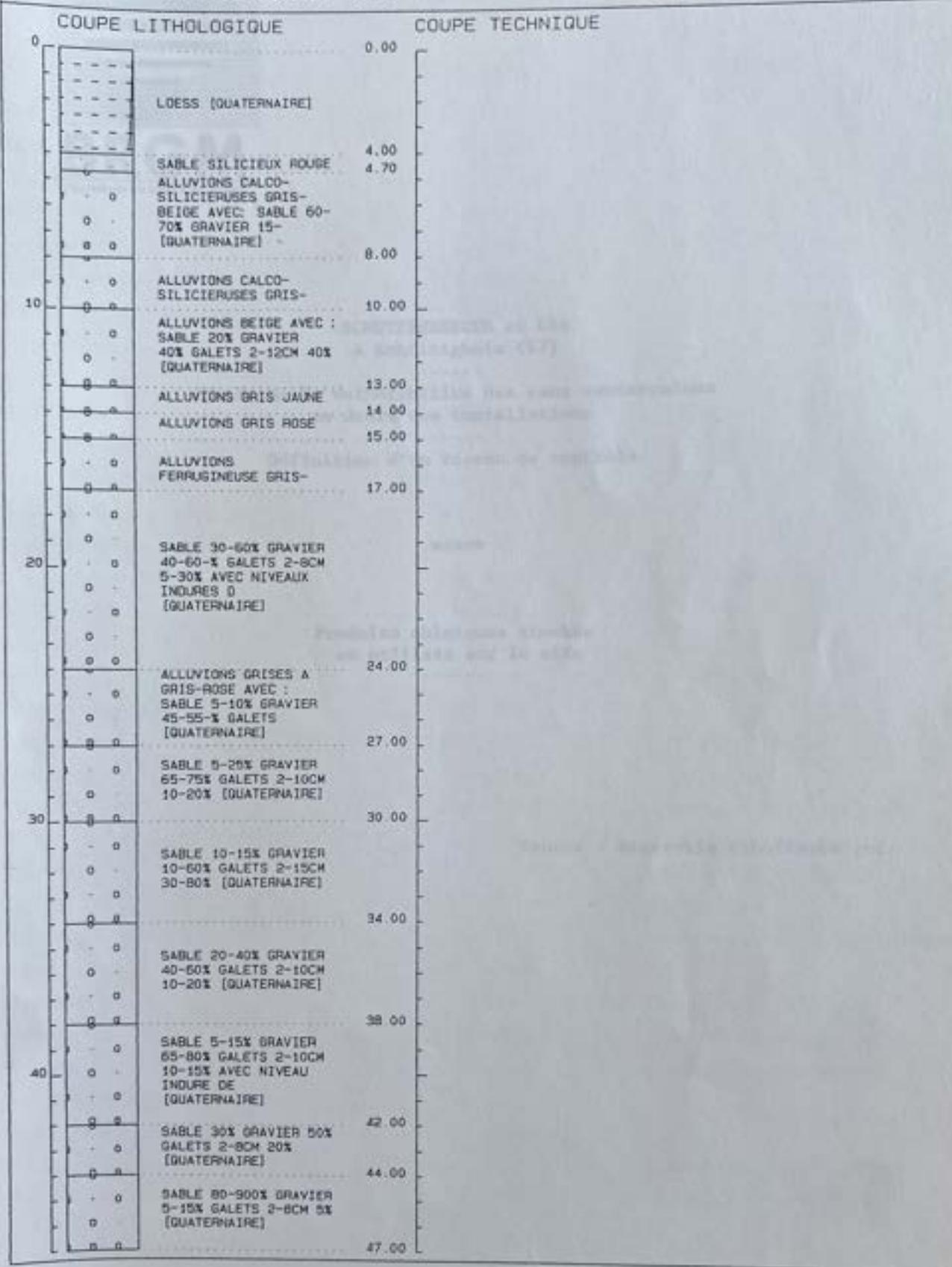


Département : BAS-RHIN (67)

N classement : 02347X0279

Commune : SCHILTIGHEIM (447)

Désignation : 0



BRASSERIE SCHUTZENBERGER - SCHILTIGHEIM

PRODUITS UTILISES ET STOCKES SUR SITE

<u>Dénomination</u>	<u>Stock maxi</u>	<u>Remarques</u>
Essence super	1 200 litres	-
Gazoil	6 500 litres	-
Fioul lourd TBTS - 1%	170 tonnes	-
Huile moteur SAE 90	215 litres	en fût de 215 litres
Huile moteur 15/40 w	600 litres	en fût de 200 litres
Graisse normale différents types	100 kilos	en boîte de 25 kgs
Liquide de refroidissement	100 litres	en bidon de 10 litres
Huile Antar 1A 10 w	55 litres	-
Huile Equivis RV 3	10 litres	-
Acide Elethine AL	350 kilos	détartrant
Acide nitrique	100 kilos	-
Acide Phosphorique	300 kilos	-
Acide sulfurique technique 66°	800 kilos	-
Soude caustique	7 000 kilos	-
Mix liquide 200	600 kilos	lubrifiant chaîne
D.T.3 acide	15 kilos	-
Rimaplex S2	2 500 kilos	produit de lavage
Septacid 5	1 000 kilos	désinfectant acide
Extrait de javel	600 kilos	-
Dicolube CT	600 litres	lubrifiant chaîne
Divercide 7	430 kilos	anti-algues
Inhibit 7	600 kilos	traitement anti-corrosion
N.148	1 600 kilos	produit de nettoyage
DN 102	630 litres	produit de nettoyage
MS D5	1 000 litres	détartrant
P.3 Tresolin B.R.	700 litres	produit de nettoyage détergent
Acide citrique	4 000 kilos	-
Rimalkan - MAT 3	1 000 kilos	produit de nettoyage
Prosol	120 kilos	produit de nettoyage
Brustone	150 kilos	produit de nettoyage
Chlorure de calcium	1 700 kilos	-
Acide ascorbique	150 kilos	-
Sel en pastilles	8 000 kilos	pour régération de l'eau
Octozon AT.	30 kilos	produit de nettoyage

CPA
 re te
 a de
 essu
 de
 loc



BRGM

L'ENTREPRISE AU SERVICE DE LA TERRE

SCHUTZENBERGER et Cie
à Schiltigheim (67)

Etude de la vulnérabilité des eaux souterraines
au droit des installations

Définition d'un réseau de contrôle

Octobre 1992

R35928

SCHUTZENBERGER et Cie
à Schiltigheim (67)

Etude de la vulnérabilité des eaux souterraines
au droit des installations

Définition d'un réseau de contrôle

R 35928 ALS 4S 92

Octobre 1992

R E S U M E

L'évaluation de la vulnérabilité des eaux souterraines au droit des installations de la Société Schutzenberger à Schiltigheim a permis de définir le réseau de contrôle de la qualité des eaux souterraines.

Ce réseau est composé d'un puits (234-7-143) actuellement en activité, et d'un piézomètre aval à créer.

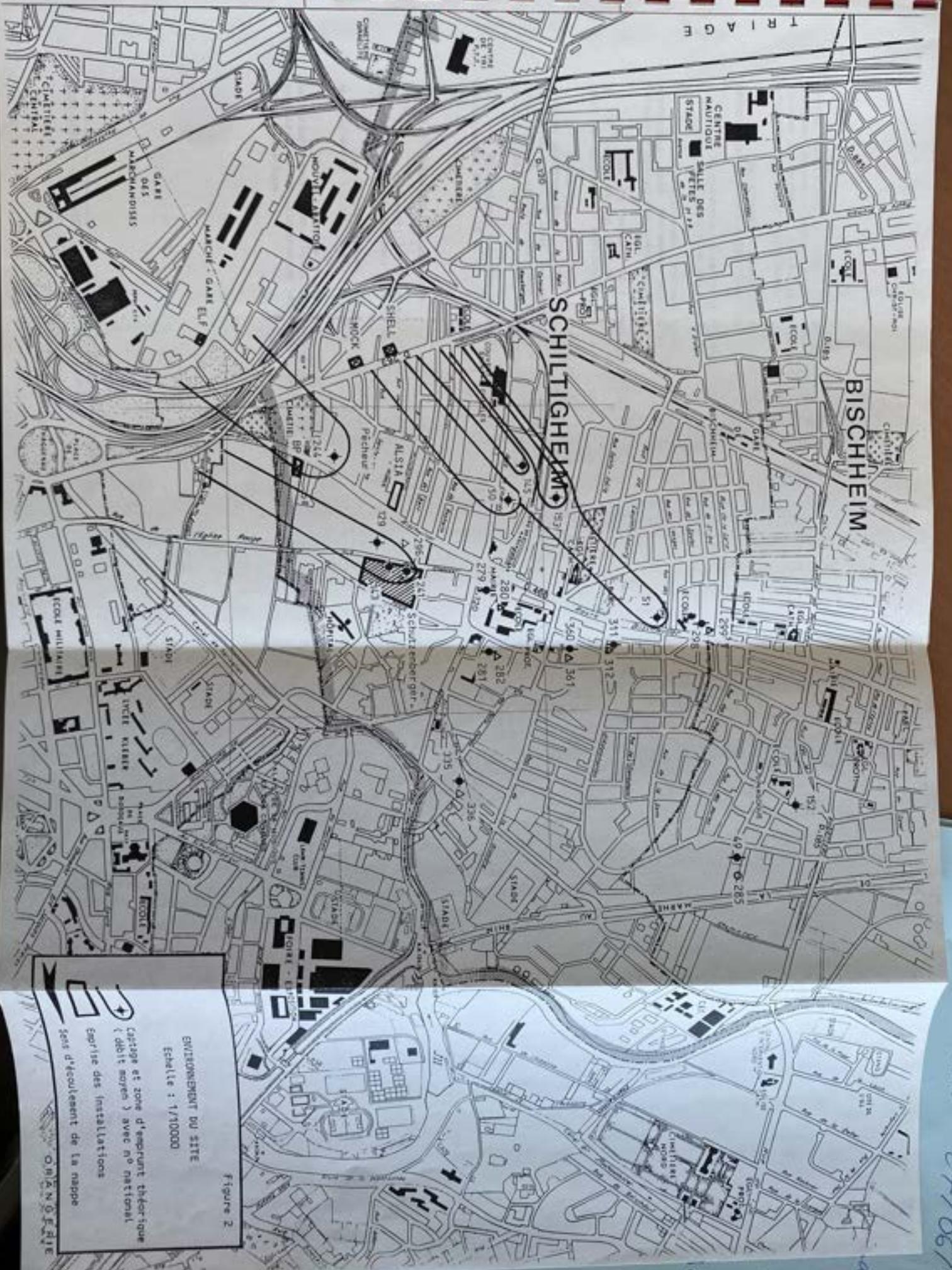
Une analyse complète des eaux prélevées après pompage prolongé permettra d'établir un état de référence de la nappe et de définir la fréquence et les éléments analytiques à prendre en compte dans les contrôles périodiques spécifiques à ces installations classées.

Rapport établi par Ph. ROSE, Ingénieur Hydrogéologue.

12 pages, 3 figures et 2 annexes.

BRGM Alsace (SGAL)

204, route de Schirmeck - 67200 STRASBOURG



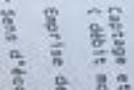
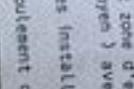

 Capture et zone d'emprunt théorique
 (débit moyen) avec no national

 Emprise des installations

 sens d'écoulement de la nappe
 OBIANOR F.R.I.E

Figure 2

ENVIRONNEMENT DU SITE
 Echelle : 1/100000

Eau
 CR accult T 27/06/97
 de
 2
 pr

Sur l'ensemble de l'agglomération de Strasbourg et environs, une couche constituée de sable fin ou d'argile de quelques décimètres à quelques mètres d'épaisseur est située entre 17 et 28 m de profondeur suivant les secteurs. Au voisinage de l'usine, cette couche interglaciaire est très faiblement représentée.

Ces alluvions quaternaires récentes reposent sur un substratum marneux probablement d'âge oligocène.

On trouvera en annexe 1 les coupes géologiques de forages situés à l'amont (234-7-244) et à l'aval (234-7-279) de la Brasserie.

Les alluvions rhénanes sont le siège d'une puissante nappe phréatique très fortement sollicitée pour l'alimentation en eau des collectivités et des industries.

Dans le secteur, la transmissivité de la nappe est de l'ordre de $2 \cdot 10^{-1} \text{ m}^2/\text{s}$, ce qui conduit à une perméabilité de l'ordre de $3 \cdot 10^{-3} \text{ m/s}$ pour une épaisseur d'environ 70 m.

Cette nappe s'écoule à l'état naturel en direction du Nord-Est avec un gradient moyen de $0,8 \text{ ‰}$. Le battement interannuel de la nappe peut atteindre 1,5 m et les relevés de niveaux sur les ouvrages proches permettent de calculer une cote de 134,30 m pour les basses eaux décennales et de 135,60 m pour les hautes eaux décennales.

En estimant une cote au sol moyenne à 143 m NGF, la profondeur de la nappe est de 9 à 10 m.

1.2. Vulnérabilité statique.

La vulnérabilité statique est fonction de l'épaisseur et de la perméabilité des formations situées au-dessus de la nappe phréatique.

Les limons sableux de 4 à 7 m d'épaisseur sont d'une perméabilité moyenne entre $5 \cdot 10^{-6}$ et $1 \cdot 10^{-7} \text{ m/s}$.

Le toit de la nappe est peu profond et les formations de couverture sont perméables à semi-perméables : la vulnérabilité des eaux souterraines est relativement importante et une pollution peut atteindre la nappe phréatique.

Article 4. :

Les niveaux de mesure nécessaires pour satisfaire aux dispositions des articles 1, 2 et 3 ci-dessus sont à la charge de l'exploitant.

Article 5. :

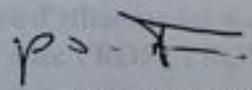
Au vu des résultats des études et travaux réalisés en application des articles 1, 2 et 3 ci-dessus, le Préfet décidera, en application des dispositions de l'article 39 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié, s'il y a lieu de subordonner la remise en service de l'installation à une nouvelle autorisation.

L'Inspecteur des installations classées



Francis OFFNER

Vu et transmis avec avis conforme
Pour le Directeur régional,
Le Chef du Groupe de Subdivisions du Bas-Rhin



Jacques HERBAUT

ARRÊTÉ COMPLÉMENTAIRE

S.A. Grande Brasserie de la Patrie
SCHUTZENBERGER et Cie
8, rue de la Patrie 67304 SCHILTIGHEIM Cedex

- VU loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et plus particulièrement son article 6,
- VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement,
- VU le décret n° 53-577 du 20 mai 1953 modifié fixant la nomenclature des installations classées,
- VU l'arrêté préfectoral du 13 février 1986 autorisant la S.A. Grande Brasserie de la Patrie, SCHUTZENBERGER et Cie à exercer sur son site de brasseries, en particulier des installations de réfrigération à l'ammoniac,
- VU la fuite d'ammoniac qui s'est produite sur une installation de réfrigération le 20 juin 1997,
- VU le rapport en date du 21 juin 1997 de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement,

CONSIDÉRANT que la fuite d'ammoniac a pu et peut porter atteinte aux intérêts visés à l'article 1er de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée,

CONSIDÉRANT que dans ces conditions il apparaît nécessaire, conformément aux dispositions de l'article 6 (2ème alinéa) de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée, de prescrire immédiatement à la S.A. Grande Brasserie de la Patrie, SCHUTZENBERGER et Cie, la mise en oeuvre de mesures conservatoires en vue de protéger les intérêts visés à l'article 1er de cette loi,

CONSIDÉRANT l'urgence des mesures à mettre en oeuvre,

ARRETE

Article 1er. :

La S.A. Grande Brasserie de la Patrie, SCHUTZENBERGER et Cie, 8 rue de la Patrie à SCHILTIGHEIM devra pendre toutes les dispositions nécessaires afin que la conséquences de la fuite d'ammoniac qui s'est produite le 20 juin 1997 n'aient pas d'incidences sur l'environnement et la population avoisinante.

.../...

A cet effet, les mesures suivantes seront notamment prises :

- maintien de l'installation de réfrigération sinistrée en sécurité permanente, suivant une méthodologie que l'exploitant portera à la connaissance de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement dès notification du présent arrêté,
- évacuation de toutes les eaux polluées dans les installations classées autorisées à cet effet,
- surveillance permanente des deux récipients ayant recyclé de l'ammoniac liquide, afin d'éviter toute apparition atmosphérique toxique ou explosible et toute pollution des sols et des eaux superficielles ou souterraines,
- surveillance de la nappe phréatique sous-jacente (pH, ion ammonium,...).

Article 2. :

La remise en service de l'installation accidentée ne pourra être envisagée :

- qu'après que soient connues :
 - * les causes de la fuite sur la canalisation,
 - * les conséquences de l'incident sur les installations et équipements de l'établissement et sur l'environnement,
 - * les mesures à mettre en oeuvre pour éviter le renouvellement d'un tel incident,
- qu'après que soient réalisées toutes les mesures susvisées et la remise en état des équipements concernés.

Article 3. :

Sur l'installation de réfrigération non accidentée, l'exploitant fera connaître dès réception du présent arrêté les examens lui permettant de conclure à la possibilité de remettre en service cette installation sans risques.

Ces examens devront être complétés dans un délai de 48 heures après notification du présent arrêté par des contrôles non destructifs, sans préjudice des dispositions qu'il pourrait s'avérer nécessaire de prendre au vu des résultats des examens visés à l'article 2 ci-dessus.

Strasbourg, le 21 juin 1997

Le Directeur régional de l'industrie, de
la recherche et de l'environnement

à

Monsieur le Préfet de la Région Alsace
Préfet du Bas-Rhin

Direction des Actions de l'Etat
Bureau de l'Environnement et des Espaces
Naturels

5, Place de la République

67073 STRASBOURG CEDEX

- Objet :** Incident grave survenu le 20 juin 1997 à la Brasserie SCHUTZENBERGER à SCHILTIGHEIM.
- Réf. :** S.A. Grande Brasserie de la Patrie SCHUTZENBERGER et Compagnie 8, rue de la Patrie, 67300 SCHILTIGHEIM.
- P.J. :** Projet d'arrêté préfectoral.

Le 20 juin 1997, vers 6h45, les pompiers de la Communauté urbaine de STRASBOURG prévenaient la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement qu'un incident s'était produit sur une installation de réfrigération à l'ammoniac à la brasserie SCHUTZENBERGER à SCHILTIGHEIM.

Trois ingénieurs de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement se sont immédiatement rendus sur place.

Il est apparu qu'une fuite s'était produite vers 5h30 sur une canalisation de sortie de l'une des deux installations de réfrigération de la brasserie, canalisation véhiculant de l'ammoniac liquéfié sous une pression de l'ordre de 4 bars.

.../...

Le dégagement d'ammoniac a été détecté par les capteurs situés dans le bâtiment, qui ont bien fonctionné, donnant l'alarme et coupant l'électricité, ce qui a amené l'arrêt des deux installations de réfrigération (risque d'explosion et surtout risque d'intoxication).

Le personnel présent a évacué les lieux et signalé la fuite d'ammoniac aux pompiers de la Communauté urbaine de STRASBOURG, qui sont arrivés rapidement sur les lieux avec des équipements appropriés, qui leur ont permis de pénétrer dans l'atmosphère toxique du local pour fermer toutes les vannes de l'installation, puis colmater la fuite vers 10h30.

Des 450 kg d'ammoniac que contenait l'installation il semblerait qu'il en reste 150 à 200 kg, une partie de l'ammoniac s'étant écoulée dans la cave (pour y être arrosée puis repompée dans un véhicule citerne par les pompiers), une faible partie ayant été récupérée sous forme d'ammoniac liquéfié (et conservée sur le site dans deux seaux) et le reste (plus d'une centaine de kg sans doute) s'étant évaporé dans l'atmosphère.

L'incident aurait pu avoir de graves conséquences sur le personnel et la population avoisinante. Heureusement aucun blessé n'est à déplorer et il semble que les mesures d'ammoniac dans l'environnement effectuées par les pompiers n'aient pas fait apparaître de teneurs posant problème.

Des premiers résultats de l'enquête menée par la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, il ressort que l'explication de la fuite qui s'est produite en plein métal sur la canalisation d'ammoniac nécessite des investigations techniques poussées.

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous proposer de prescrire, par arrêté pris d'urgence en application de la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées, les mesures nécessaires pour pallier les conséquences de cet incident (évacuation des eaux polluées, mise en sécurité de l'ammoniac liquéfié conservé dans des récipients sur le site, surveillance de la nappe phréatique) et les investigations nécessaires pour déterminer les causes de cet incident et les dispositions à prendre pour remettre en service l'installation accidentée et permettre le maintien en service de l'installation voisine.

Pour le Directeur régional,
Le Chef du Groupe de Subdivisions du Bas-Rhin


Jacques HERBAUT

Schutzenberger

Grande Brasserie de la Patrie, Schutzenberger et Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 000 000 F
Siège social : 8, RUE DE LA PATRIE - B.P. 182 - 67304 SCHILTIGHEIM CEDEX

référé

& Châteaux

(03) 88 18 61 00

(03) 88 18 61 01

(03) 88 18 61 02

Télécopie (03) 88 83 18 14

N / Réf. :

V / Réf. : PC/AK

- par Porteur -

Monsieur le Préfet du Bas-Rhin
s/c Monsieur le Chef du Bureau de
l'Environnement et des Espaces Naturels
5, Place de la République
67000 STRASBOURG

9 juillet 1997

Schiltigheim, le

Objet : Votre Arrêté du 21.06.1997

Monsieur le Préfet,

Nous vous transmettons ci-joint les solutions apportées aux prescriptions figurant aux articles 1, 2 et 3 de votre arrêté du 21 juin 1997.

Nous espérons avoir répondu aux attentes qui autorisent la remise en service de notre installation.

Dans l'attente de votre accord, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre très haute considération.

GRANDE BRASSERIE DE LA PATRIE
SCHUTZENBERGER & C^{ie} S.A.

de l'installation sinistrée en sécurité permanente :

matériel isolé par balisage sans surveillance permanente.
Vidange du reste de NH₃ dans l'évaporateur par la Société QUIRI le 24 juin 1997

- Évacuation de toutes les eaux polluées dans des installations classées autorisées à cet effet :

⇒ Les 1280 kg d'ammoniaque diluée ont été extraits le 20 juin 1997 de la fosse en sous-sol et expédiés chez PROPETROL à STRASBOURG. Nous avons reçu le 04.07.1997 le devis et le certificat d'acceptation (n° T 2973) de TREDI HOMBOURG pour la destruction de ce produit.
Nous avons passé commande à TREDI le 07.07.1997. L'enlèvement du produit chez PROPETROL devrait avoir lieu dans les jours qui viennent.

- Surveillance permanente des deux récipients ayant reçu de l'ammoniaque liquide :

⇒ Ces deux seaux ont été positionnés le 20.06 dans l'après midi dans un endroit à l'écart des zones de circulation et protégés par un dispositif adéquat.
(La vaporisation s'est terminée le 22 juin en milieu de matinée)

- Surveillance de la nappe phréatique sous-jacente.

⇒ Les contrôles de PH mis en place dès le 21.06.1997 (CF Tableau joint) font apparaître des valeurs comprises entre 6,8 et 7,1 (pour mémoire, les contrôles effectués par le laboratoire d'Hydrologie de la Faculté de Pharmacie pour le compte de la D.D.A.S.S. laissent, pour l'année écoulée, apparaître un maximum de 7,45 le 19.07.1996). Il ne semble donc pas y avoir de conséquences à ce niveau pour l'instant. Nous continuerons, bien entendu, ces contrôles jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2

La remise en service de l'installation accidentée ne pourra être envisagée :

- qu'après que soient connues

les causes de la fuite sur la canalisation

⇒ les examens métallographiques effectués par MECASEM (CF rapport 97-128-exp joint) mettent en évidence une corrosion de la surface externe du tube, masquée par la peinture.

les conséquences de l'accident sur les installations et équipements de l'établissement et sur l'environnement :

- > les conséquences à craindre sur les installations consistaient essentiellement en la détérioration du matériel électrique. Nous avons donc fait procéder par l'APAVE au contrôle des canalisations électriques. Cet examen n'a appelé aucune remarque défavorable (CF rapport 97 11508 joint).
- Les conséquences sur l'environnement outre la dispersion de l'ammoniac en phase gazeuse dans l'atmosphère au moment de l'incident, résidaient
- dans la pollution éventuelle de la nappe phréatique : le pompage immédiat de l'ammoniac liquide en rétention dans le local situé immédiatement en-dessous du groupe froid incriminé, semble avoir évité cette conséquence (CF contrôles pH/Article 1^{er})
 - dans l'évacuation rapide des vapeurs résiduelles dans ce même local (teneur en NH₃ > 700 ppm le 20.06 au soir) :
les mesures que nous avons effectuées avec un appareil DRAEGER identique à celui utilisé par les pompiers ont donné les valeurs suivantes :
le 26.06/10h = 40 ppm
le 01.07/10h45 = 5 ppm

• Les mesures à mettre en œuvre pour éviter le renouvellement d'un tel incident

- ⇒
- pour éviter la corrosion : choix de l'acier inoxydable pour les conduites en phase liquide
 - pour éviter la dispersion de l'ammoniac en phase liquide : installation de vannes pneumatiques « normalement fermées » asservies au détecteur d'ammoniac FL 30 C 1 (qui a été vérifié et réglé par ZELLWEGER le 3.07.97 = CF rapport joint) sur les conduites en phase liquide basse pression
 - à l'entrée de l'évaporateur
 - 2 - à l'alimentation basse de la colonne liquide de l'évaporateur
 - pour éviter la dispersion de l'ammoniac phase gazeuse = installation de vannes manuelles
 - à la sortie du condenseur (mélange liquide gaz)
 - sur la connexion haute de la colonne liquide de l'évaporateur

rès que soient réalisés toutes les mesures susvisées et la remise en état des équipements concernés

la Société QUIRI a procédé aux travaux suivants :

- dépose des conduites (acier noir) en phase liquide
- dépose de la colonne liquide (acier noir) de l'évaporateur
- confection et pose de nouvelles conduites et d'une nouvelle colonne en acier inoxydable
- installation des vannes pneumatiques à sécurité positive (NF)
 - entrée évaporateur
 - base colonne liquide (2 vannes)
- installation des vannes manuelles
 - sortie condenseur
 - haut colonne liquide
- isolation des conduites après contrôle APAVE.

L'APAVE a effectué un contrôle radiographique des nouvelles conduites et un contrôle d'étanchéité de l'ensemble de l'installation (CF rapports 97.12527 et 97.081/S joints).

Les travaux de remise en état sont donc terminés et l'installation est prééquipée des vannes de sécurité. Ces vannes seraient opérationnelles avant fin juillet.

De plus, des travaux complémentaires seraient effectués avant mi-octobre pour pallier les conséquences du renouvellement d'un tel incident :

pour éviter tout risque d'explosion :

- extension de l'asservissement aux compresseurs d'air et à la pompe à chaleur (d'ici fin août)
- ventilation forcée asservie au FL 30 C 1 (avant mi-octobre)
- obturation porte de communication entre local des compresseurs et local électrique (avant fin septembre)

pour éviter la dispersion éventuelle d'ammoniacque liquide vers la nappe :

- murets de rétention sur accès escaliers et local sous salle compresseurs avant fin septembre

pour sécuriser le reste des installations

- déplacement arrêt d'urgence manuel vers la chaufferie (avant mi-août)
- mise en place de vannes de sécurité identiques à celles du groupe accidenté sur QUIRI ② à l'issue de la saison brassicole
- pour faciliter l'éventuelle intervention des pompiers : installation d'une girouette sur le bâtiment du brassage.

ation de réfrigération non accidentée, l'exploitant fera connaître dès réception
et arrêté, les examens lui permettant de conclure à la possibilité de remettre en
cette installation sans risque.

Nous confirmons les termes de notre déclaration à la DRIRE du 23.06.97 :

*« Après disparition de tout risque d'explosion, une partie des installations a été remise
en route vers 19h00 le 20.06.97 (dont le deuxième groupe frigorifique après examen
visuel des conduites en relation avec la Société QUIRI).
Cet examen a été complété par un test du détecteur d'ammoniac FL 30 après le
démarrage. »*

Ces examens devront être complétés dans un délai de 48h après notification du présent
arrêté par des contrôles non destructifs, sans préjudice des dispositions qu'il pourrait
s'avérer nécessaire de prendre au vu des résultats des examens visées à l'article ci-
dessus.

⇒ *examen non destructif par procédé radiographique effectué le 23.06.97 par l'APAVE
(CF rapport n° 97 11296 joint).*

1.2. EMBLACEMENT DES INSTALLATIONS

La Brasserie Schutzenberger est implantée sur le ban communal de Schiltigheim, commune de la banlieue strasbourgeoise et membre de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

L'établissement industriel occupe les terrains cadastrés :

Commune de Schiltigheim

- section 15 : parcelle n° 35

- section 25 : parcelles n° 17, 18, 28, 29 et 35

et représente une surface de 26.637 m².

1.3. HISTORIQUE DE LA SOCIETE

Même si ses origines sont beaucoup plus anciennes, la Brasserie Schutzenberger fut officiellement fondée à Strasbourg en 1740 par Jean-Daniel Schutzenberger.

Cette année là, elle se voit conférer le privilège de fournir la Cour du roi et est nommée à ce titre "Brasserie Royale".

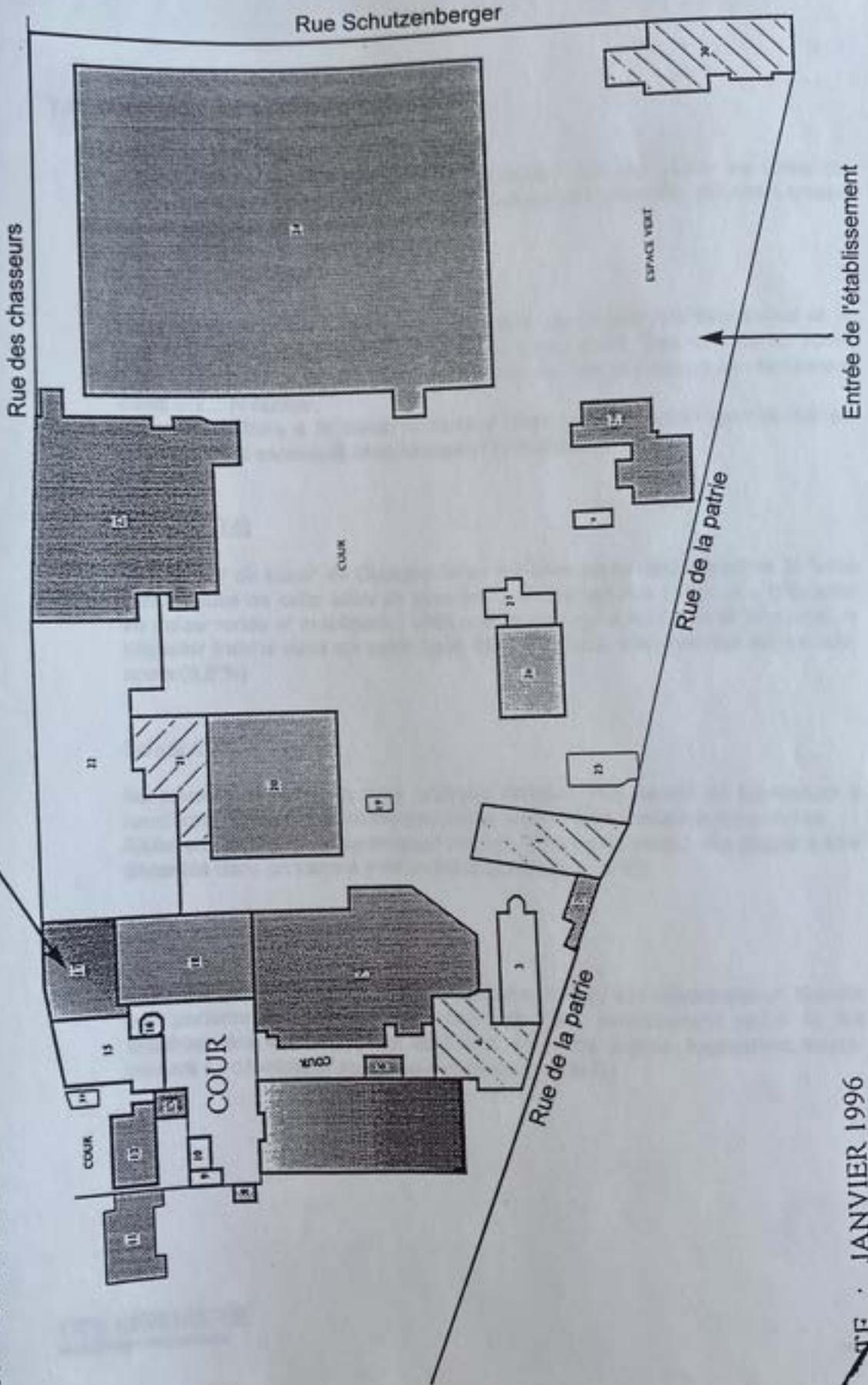
Elle le demeurera jusqu'à la Révolution Française avant de changer de nom pour devenir "Grande Brasserie de la Patrie".

Dès lors, l'activité brassicole se développe rapidement. Aussi, en 1866, la Brasserie s'installe à Schiltigheim, choisie notamment pour la qualité de son eau remarquablement équilibrée en sels minéraux.

Un siècle et demi plus tard, Schiltigheim n'est plus la campagne isolée de ses débuts, mais la Brasserie Schutzenberger y est toujours implantée. Elle s'est équipée des techniques et des infrastructures modernes, mais conserve néanmoins les méthodes de brassage ancestrales.

RASSERIE SCHUTZENBERGER S.A.
RUE DE LA PATRIE
7300 - SCHILTIGHEIM

Installations frigorifiques



DATE : JANVIER 1996
201 285
0001

Numéro de la rubrique	Intitulé de la rubrique	Autorisation (A) Déclaration (D) Non classé (NC)	Installation ou activité correspondante
n° 253/1430	Dépôts de liquides inflammables représentant une capacité nominale équivalente supérieure à 10 m ³ mais inférieure ou égale à 100 m ³ .	D	Stockage de fioul lourd - une citerne de 200 m ³ Stockage de gasoil - une citerne aérienne de 3 m ³ soit une capacité équivalente de m ³
n° 1136-3	Emploi ou stockage de l'ammoniac en récipients de capacité unitaire supérieure à 50 kg, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 150 kg, mais inférieure ou égale à 50 t.	A (1 km)	Mise en oeuvre d'ammoniac dans deux groupes frigorifiques - quantité présente : 2 x 450 kg
n° 1720	Utilisation, dépôt et stockage de substances radioactives sous forme de sources scellées conformes aux normes NF M 61-002 et NF M 61-003 contenant des radionucléides du groupe 1, activité totale égale ou supérieure à 370 MBq (10 mCi), mais inférieure à 370 GBq (10 Ci).	D	Utilisation de substances radioactives sous forme de sources scellées pour assurer des contrôles de niveaux - Am 241 (groupe 1) activité : 2 x 1,67.10 ⁹ Bq - Cs 137 (groupe 3) activité : 37.10 ⁶ Bq soit une activité équivalente de 3,34.10 ⁹ Bq ou 90,4 mCi
n° 2160-2	Silos de stockage de céréales, graines, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables si le volume total de stockage est supérieur à 5.000 m ³ mais inférieur ou égal à 15.000 m ³ .		
n° 2225	Sucreries, raffineries de sucre, malteries	A (1 km)	malterie
n° 2253-1	Préparation, conditionnement de boissons, bière, jus de fruits, autres boissons ; la capacité de production étant supérieure à 20.000 t/j.	A (1 km)	Production de bière Capacité de fermentation : 85.000 l/j Capacité de conditionnement : 120.000 l/j

Numéro de la rubrique	Intitulé de la rubrique	Autorisation (A) Déclaration (D) Non classé (NC)	Installation ou activité correspondante
n° 2260-2	Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 40 kW mais inférieure ou égale à 200 kW.		
n° 2275	Fabrication de levure	A (1 km)	
n° 2910-2	Combustion, lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique maximale de l'installation est supérieure à 2 MW mais inférieure à 20 MW.	D	Générateurs de vapeur au fioul lourd TBTS - 1 chaudière MEURABLOC 4800 th/h - 1 chaudière standard FASEL 2824 th/h soit une puissance totale installée de 6570 kW
n° 2920-1b	Installations de réfrigération ou compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10^5 Pa, comprimant ou utilisant des fluides inflammables ou toxiques, la puissance absorbée étant supérieure à 20 kW mais inférieure ou égale à 300 kW.	D	2 groupes frigorifiques à l'ammoniac de 90 kW chacun soit une puissance totale absorbée de 180 kW.
n° 2925	Ateliers de charges d'accumulateurs ; la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 10 kW.	D	4 chargeurs de batteries en courant triphasé - 2 x 740 Ah/48 V - 1 x 360 Ah/48 V - 1 x 540 Ah/72 V 2 chargeurs de batteries en courant monophasé - 1 x 270 Ah/24 V - 1 x 195 Ah/24 V

2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES

2.1. SCHEMA DE PRINCIPE D'UNE INSTALLATION FRIGORIFIQUE

Toute installation frigorifique à compression se compose de 4 parties principales :

- l'évaporateur
- le compresseur
- le condenseur
- le détendeur

ces différents éléments étant reliés entre eux par un réseau de tuyauteries adéquat.

Ce circuit est rempli d'un liquide facilement vaporisable, le fluide frigorigène.

La chaleur cédée au fluide frigorigène par le milieu extérieur qui se refroidit autour de l'évaporateur entraîne la formation de vapeur par changement d'état du fluide frigorigène. Cette vapeur est aspirée, comprimée et refoulée par le compresseur.

La quantité de chaleur extraite de l'évaporateur augmentée de l'énergie de compression est évacuée dans le condenseur par le milieu qui l'entoure et qui par conséquent s'échauffe.

Brasserie SCHUTZENBERGER

SCHILTIGHEIM

ETUDE DE DANGERS

Installations frigorifiques à l'ammoniac

DOCUMENT ETABLI PAR :



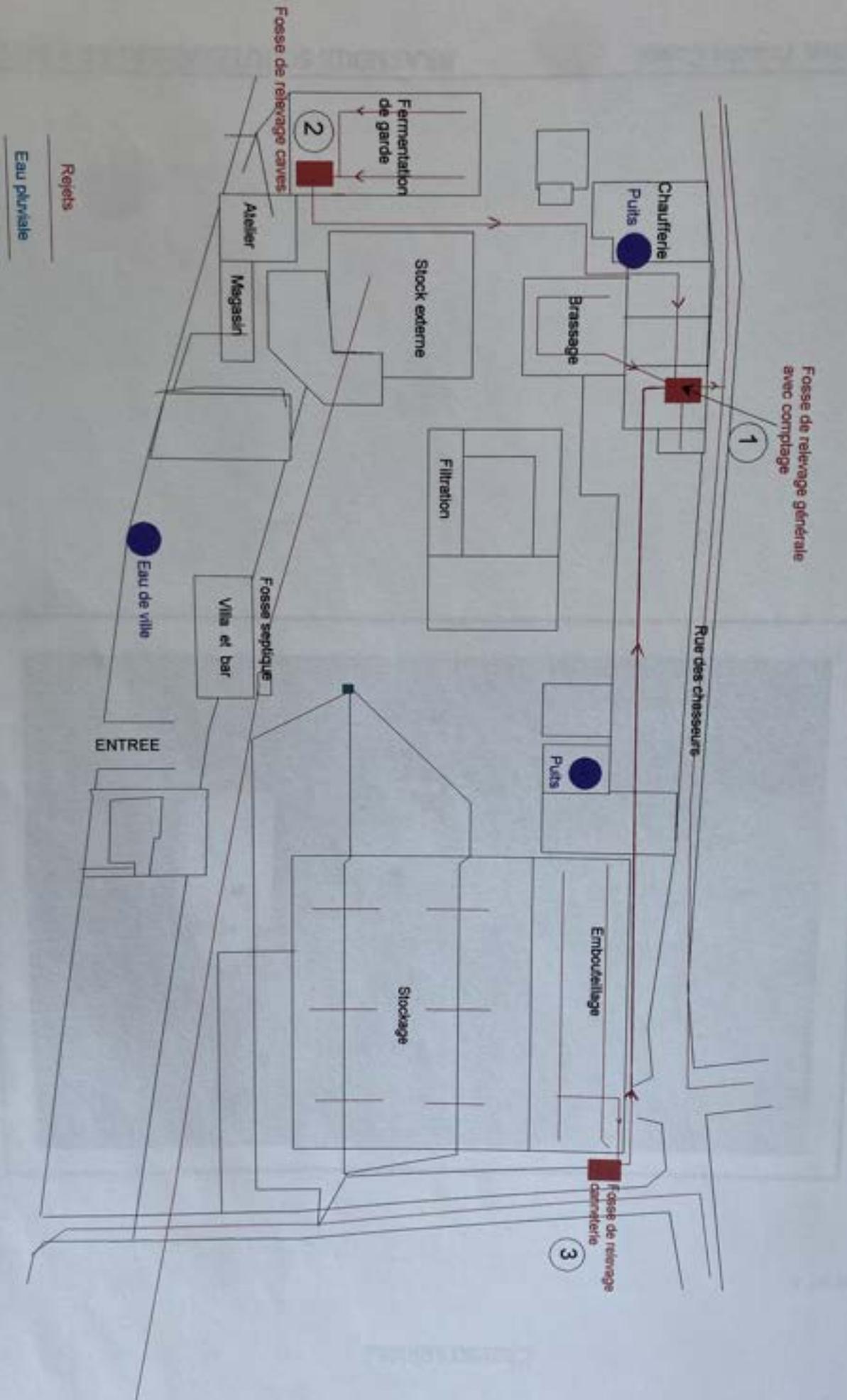
O.T.E. ingénierie

OMNIUM TECHNIQUE EUROPÉEN

1, rue de la Lisière - BP 110
F - 67403 Illkirch Cedex
Tél. 03 88 67 55 55 - Fax 03 88 66 70 80

JUILLET 1997

SCHUTZENBERGER



COPIE



DRIRE ALSACE
- 8 SEP. 1997
STRASBOURG

7
↓
SK

N/Réf : JNP/NW
P.J. : 1

Objet : Mesure de pollution

Monsieur le Directeur de la
Brasserie SCHUTZENBERGER
8, rue de la Patrie
B.P. n° 182

67042 SCHILTIGHEIM

Affaire suivie par M. PANSERA
☎ 03.87.34.47.25

Rozérieulles, le -5 SEP. 1997

Monsieur le Directeur,

Une mesure de pollution a été réalisée sur les rejets de votre établissement du 18 au 19 juin dernier.

Vous trouverez ci-joint, un exemplaire du compte-rendu de cette intervention effectuée par l'Institut de Recherches Hydrologiques de WINTZENHEIM.

Ainsi, les quantités journalières de pollution produite sont les suivantes (Point 1, rejet général) :

- Matières en suspension (MES)	: 403 kg/jour,
- Demande chimique en oxygène (DCO ad2)	: 2 318 kg/jour,
- Matières oxydables (MO)	: 1 744 kg/jour,
- Azote réduit (NR)	: 15 kg/jour,
- Matières phosphorées (MP)	: 9 kg/jour,
- Sels dissous	: 1,02 mho × m ³ /jour, cm
- Matières inhibitrices (MI)	: 1,54 kéq/jour,
- Composés organohalogénés (AOX)	: 0,06 kg/jour,
- Métaux et métalloïdes (METOX)	: 0,84 kmétox/jour.

Ces valeurs correspondent à celles de vos autocontrôles pour les journées des 18 et 19 juin : 335 kg de MES et 2 724 kg de DCOad2 en moyenne sur les deux journées.



Mesures de pollution
Brasserie Schutzenberger
Schiltigheim
(Bas-Rhin)



Agence de l'eau
Rhin-Meuse



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Service santé-environnement

MINISTERE CHARGE
DE LA SANTE

CAVA DESTINES A LA CONSOMMATION HUMAINE
<TITRE>

conclusion sanitaire

déséthylatrazine, supérieure à la limite de qualité de 0,1 µg/l.
Il est à noter également une teneur importante en tétrachloroéthylène
restant toutefois inférieure à la Valeur Guide de l'O.M.S. de 40 µg/l.
Eau traitée avant process alimentaire.

Pour la Directrice
l'Ingénieur Sanitaire
Départemental
AG
Alain GUILLARD

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Service santé-environnement

MINISTÈRE CHARGE
DE LA SANTE

BRASSERIE SCHUTZENBERGER

BOITE POSTALE 182

67304 SCHILTIGHEIM CEDEX

Strasbourg le : 14/08/1998

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux destinées à l'alimentation humaine de :

BRASSERIE SCHUTZENBERGER-SCHILTIGH.

Code du prélèvement : 00033999

Unité de gestion : 0143 BRASSERIE SCHUTZENBERGER-SCHILTIGH.

Installation : CAP ANCIEN PUTTS SCHUTZENBERGER

Point de surveillance : SCHILTIGHEIM

ANCIEN PUTTS SCHUTZENBERGER

Adresse exacte : BRASSERIE SCHUTZENBERGER ANCIEN PUTTS

prélevé le : Mercredi 22 Juillet 1998 à 09h50

par : FUNCK ROBERT

type visite : P+

résultats des mesures de terrain

limites de qualité

- Température de l'eau
- Anhydride carbonique libre

résultat	inf.	sup.
13,6 °C		25
18,5 mg/CO ₂		

Analyse effectuée par :

CENTRE D'ANALYSES ET DE RECHERCHES - HYDROLOGIE ET ENVIRONNEMENT

Type de l'analyse : P5

Code SISE-Eaux de l'analyse : 00033999

Code laboratoire de l'analyse : 11839/98

références et résultats de l'analyse laboratoire

limites de qualité

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

- Bact. aér. revivifiables à 22°-72h
- Bact. aér. revivifiables à 37°-24h
- Coliformes totaux /100ml-MS
- Coliformes thermotolérants/100ml-MS
- Streptocoques fécaux /100ml-ML
- Spores bact. anaér. sulfito-réd./20ml

résultat	inf.	sup.
1 n/ml		
0 n/ml		
0 n/100ml		
0 n/100ml		20000
0 n/100ml		10000
0 n/20ml		

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

- Turbidité néphélogométrique
- Coloration

résultat	inf.	sup.
0,61 NTU		
5,0 mg/l Pt		

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

- pH à 20°C
- Titre alcalimétrique complet
- Titre hydrotimétrique
- Hydrogénocarbonates
- Carbonates
- Essai marbre pH
- Essai marbre TAC

résultat	inf.	sup.
7,30 unité pH		
26,0 °F		
38,9 °F		
317 mg/l		
<6 mg/CO ₃		
7,30 unité pH		
23,3 °F		

MINERALISATION

- Conductivité à 25°C
- Résidu sec à 180°
- Calcium
- Magnésium
- Potassium
- Sodium
- Sulfates

résultat	inf.	sup.
883 µS/cm		
532 mg/l		
119 mg/l		
22,6 mg/l		
3,5 mg/l		
30,4 mg/l		
76,4 mg/l		250

INFORMATION DU PUBLIC ; ce document doit être affiché dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

analyse effectuée par : CENTRE D'ANALYSES ET DE RECHERCHES - HYDROLOGIE ET ENVIRONNEMENT
 type de l'analyse : P5 Code SISE-Eaux de l'analyse : 00033999 Code laboratoire de l'analyse : 11839/98

limites de qualité

références et résultats de l'analyse laboratoire

MINERALISATION

- Chlorures
- Silicates (en SiO₂)

résultats	inf.	sup.
67 mg/l		200
14,5 mg/l SiO ₂		

FER ET MANGANESE

- Fer total
- Manganèse total

<20 µg/l		
<10 µg/l		

PARAMÈTRE AZOTES ET PHOSPHORES

- Azote Kjeldhal (en N)
- Ammonium (en NH₄)
- Nitrites (en NO₂)
- Nitrates (en NO₃)
- Phosphore total (en P₂O₅)

<0,5 mg/l		
0,05 mg/l		4
<0,02 mg/l		
17,4 mg/l		100
<0,2 mg/l		

OXYGÈNE ET MATIÈRES ORGANIQUES

- Oxygène dissous
- Oxydab. KMnO₄ en mil. ac. à chaud
- Carbone organique total
- Hydrogène sulfuré

1,9 mg/l		
0,3 mg/l O ₂		10
0,95 mg/l C		
<0,1 mg/l		

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

- Aluminium total
- Antimoine
- Argent
- Arsenic
- Cadmium
- Chrome total
- Cuivre
- Cyanures totaux
- Fluorures
- Mercure
- Nickel
- Plomb
- Sélénium
- Zinc

<0,01 mg/l		
<1 µg/l		
<10 µg/l		
<1 µg/l		100
<0,4 µg/l		5
<2 µg/l		50
<0,01 mg/l		
<0,5 µg/l CN		50
90 µg/l		
<0,1 µg/l		1
<2 µg/l		
<3 µg/l		50
<1 µg/l		10
0,03 mg/l		5

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

- Chloroforme
- Dichloromonobromométhane
- Chlorodibromométhane
- Bromoforme

<0,3 µg/l		
<0,2 µg/l		
<0,2 µg/l		
<0,4 µg/l		

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILES

- Trichloroéthane-1,1,1
- Tétrachloroéthylène-1,1,2,2
- Dichloroéthane-1,1
- Dichloroéthylène-1,1
- Dichloroéthylène-1,2 trans
- Dichloroéthane-1,2
- Dichloroéthylène-1,2 cis
- Dichlorométhane
- Tétrachlorure de carbone
- Trichloroéthylène

2,9 µg/l		
24,9 µg/l		
<10 µg/l		
<2 µg/l		
<11 µg/l		
<10 µg/l		
<20 µg/l		
<8 µg/l		
<0,1 µg/l		
2,6 µg/l		

HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUES

- Hydrocarb. polycycl. arom. (6subst.)
- Benzo(1,12)pyrène
- Fluoranthène

<0,0007 µg/l		1
<0,002 µg/l		
<0,0014 µg/l		

INFORMATION DU PUBLIC ; ce document doit être affiché dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)


 MINISTÈRE CHARGE
DE LA SANTÉ

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Service santé-environnement

 LABORATOIRE DE LA CONSOMMATION D'EAU
SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Analyse effectuée par : CENTRE D'ANALYSES ET DE RECHERCHES - HYDROLOGIE ET ENVIRONNEMENT

Type de l'analyse : P5

Code SISE-Eaux de l'analyse : 00033999

Code laboratoire de l'analyse : 11839/98

limites de qualité

références et résultats de l'analyse laboratoire

	résultats	limites de qualité
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	<0,0008 µg/l	
- Benzo(3,4)fluoranthène	<0,0008 µg/l	
- Benzo(1,1,2)fluoranthène	<0,0007 µg/l	
- Benzo(a)pyrène	<0,005 µg/l	
- Indéno(1,2,3-Cd)pyrène		
PESTICIDES CARBAMATES	<0,015 µg/l	
- Aldicarbe		
PESTICIDES ORGANOCHLORES	<0,001 µg/l	
- Aldrine	<0,002 µg/l	
- Dieldrine	<0,001 µg/l	
- HCH alpha	<0,001 µg/l	
- HCH bêta	<0,001 µg/l	
- HCH delta	<0,001 µg/l	
- HCH gamma (lindane)	<0,005 µg/l	
- Heptachlore	<0,005 µg/l	
- Heptachlore époxide	<0,002 µg/l	
- Hexachlorobenzène	<0,001 µg/l	
- Hexachlorobutadiène		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES	<0,007 µg/l	
- Chlorpyrifos éthyl	<0,007 µg/l	
- Diazinon	<0,007 µg/l	
- Fenitrothion	<0,007 µg/l	
- Foemothion	<0,07 µg/l	
PESTICIDES TRIAZINES		
- Atrazine	0,07 µg/l	
- Cyanazine	<0,02 µg/l	
- Simazine	0,05 µg/l	
- Terbutylazin	<0,02 µg/l	
METABOLITES DES TRIAZINES		
- Atrazine déséthyl	0,09 µg/l	
- Atrazine-déisopropyl	0,06 µg/l	
PESTICIDES AMIDES		
- Alachlore	<0,01 µg/l	
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES		
- Diuron	<0,02 µg/l	
- Isoproturon	<0,02 µg/l	
- Néburon	<0,02 µg/l	
PESTICIDES DIVERS		5
- Pesticides totaux	0,270 µg/l	
- Dichloropropylène-1,3 total	<0,7 µg/l	
- Trifluraline	<0,005 µg/l	
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES		1000
- Hydrocarbures (Indice CH2)	<30 µg/l	
- Agents de surface (réag. bleu méth.)	<50 µg/l	500
PARAMETRES COMPLEMENTAIRES		
- Disulfoton	<0,007 µg/l	
- Anhydride carbonique agressif	<0,1 mg/l	
- Ethyl parathion	<0,009 µg/l	
- Mercaptodiméthur	<0,02 µg/l	
- Essai marbre conductivité (à 25°)	845 µS/cm	

INFORMATION DU PUBLIC ; ce document doit être affiché dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)



analyse effectuée par : CENTRE D'ANALYSES ET DE RECHERCHES - HYDROLOGIE ET ENVIRONNEMENT
 Type de l'analyse : P5 Code SISE-Eaux de l'analyse : 00033999 Code laboratoire de l'analyse : 11839/98

références et résultats de l'analyse laboratoire

PARAMETRES COMPLEMENTAIRES

- Freon 113
- Flufenoxuron

résultats	limites de qualité
<1 µg/l	
<0,02 µg/l	

conclusion sanitaire

Eau d'alimentation répondant aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Il est à noter néanmoins une teneur importante en tétrachloroéthylène restant toutefois inférieure à la Valeur Guide de l'O.M.S. de 40 µg/l et la présence de pesticides à une teneur restant toutefois inférieure à la limite de qualité des eaux distribuées de 0,5 µg/l (substances cumulées).

Eau traitée avant production alimentaire.

Pour la Directrice
 l'ingénieur Sanitaire
 Départemental
 A.G.
 Alain GULLARD



MINISTÈRE CHARGE
DE LA SANTÉ

Préfecture du Bas-Rhin

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Service santé-environnement

7ms

UNIVERSITÄT SAARLAND
INSTITUT FÜR
WASSER-UND UMWELTQUALITÄT

BRASSERIE SCHUTZENBERGER
BOITE POSTALE 182
67304 SCHILTIGHEIM CEDEX

RECU LE
21 SEP 1998
SCHUTZENBERGER

Strasbourg le : 18/09/1998

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux destinées à l'alimentation humaine de :

BRASSERIE SCHUTZENBERGER-SCHILTIGH.

Code du prélèvement : 00034324

Unité de gestion : 0143 BRASSERIE SCHUTZENBERGER-SCHILTIGH.

prélevé le : Jeudi 03 Septembre 1998 à 10h10

Installation : CAP NOUVEAU PUITTS SCHUTZENBERGER

par : FUNCK ROBERT

Point de surveillance : SCHILTIGHEIM

NOUVEAU PUITTS SCHUTZENBERGER

type visite : P+

Adresse exacte : BRASSERIE SCHUTZENBERGER NOUVEAU PU

Analyse effectuée par : CENTRE D'ANALYSES ET DE RECHERCHES - HYDROLOGIE ET ENVIRONNEMENT

Type de l'analyse : C4C

Code SISE-Eaux de l'analyse : 00034324

Code laboratoire de l'analyse : 14070/98

limites de qualité

références et résultats de l'analyse laboratoire

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

	résultat	limite
- Chloroforme	<0,3 µg/l	
- Dichloromonobromométhane	<0,2 µg/l	
- Chlorodibromométhane	<0,2 µg/l	
- Bromoforme	<0,4 µg/l	

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILES

- Trichloroéthane-1,1,1	0,9 µg/l	
- Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	30,9 µg/l	
- Dichloroéthane-1,1	<10 µg/l	
- Dichloroéthylène-1,1	<2 µg/l	
- Dichloroéthylène-1,2 trans	<11 µg/l	
- Dichloroéthane-1,2	<10 µg/l	
- Dichloroéthylène-1,2 cis	<20 µg/l	
- Dichlorométhane	<8 µg/l	
- Tétrachlorure de carbone	<0,1 µg/l	
- Trichloroéthylène	1,9 µg/l	

PESTICIDES TRIAZINES

- Atrazine	0,08 µg/l	0,1
- Simazine	0,04 µg/l	0,1

METABOLITES DES TRIAZINES

- Atrazine déséthyl	0,10 µg/l	0,1
---------------------	-----------	-----

PESTICIDES DIVERS

- Dichloropropylène-1,3 total	<0,7 µg/l	0,1
-------------------------------	-----------	-----

PARAMETRES COMPLEMENTAIRES

- Freon 113	<1 µg/l	
-------------	---------	--

conclusion sanitaire

Eau d'alimentation répondant aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

INFORMATION DU PUBLIC ; ce document doit être affiché dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

conclusion sanitaire

Il est à noter néanmoins une teneur importante en tétrachloroéthylène restant toutefois inférieure à la Valeur Guide de l'O.M.S. de 40 µg/l et une teneur importante en pesticides (désethylatrazine, atrazine et simazine) dont la valeur la plus importante est égale à la limite de qualité de 0,1 µg/l définie par le décret 89/3 modifié.
L'eau est traitée sur charbon actif avant utilisation alimentaire.
et une teneur importante en bromoforme restant toutefois inférieure à la Valeur Guide de l'O.M.S. de 100 µg/l.

Pour la Directrice
L'ingénieur d'Etudes

Hervé CHRÉTIEN



Strasbourg le : 03/07/1998

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux destinées à l'alimentation humaine de :

BRASSERIE SCHUTZENBERGER-SCHILTIGH.

Code du prélèvement : 00033554

Unité de gestion : 0143

Installation : CAP NOUVEAU Puits SCHUTZENBERGER

Point de surveillance : SCHILTIGHEIM

NOUVEAU Puits SCHUTZENBERGER

Adresse exacte : BRASSERIE SCHUTZENBERGER NOUVEAU...

prélevé le : Vendredi 12 Juin 1998 à 09h40

par : FUNCK ROBERT

type visite : P+

Analyse effectuée par : CENTRE D'ANALYSES ET DE RECHERCHES - HYDROLOGIE ET ENVIRONNEMENT

Type de l'analyse : C4C

Code SISE-Eaux de l'analyse : 00033554

Code laboratoire de l'analyse : 9409/98

limites de qualité

références et résultats de l'analyse laboratoire

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

- Chloroforme	<0,3 µg/l	
- Dichloromonobromométhane	<0,2 µg/l	
- Chlorodibromométhane	<0,2 µg/l	
- Bromoforme	<0,4 µg/l	

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILES

- Trichloroéthane-1,1,1	0,9 µg/l	
- Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	16,6 µg/l	
- Dichloroéthane-1,1	<10 µg/l	
- Dichloroéthylène-1,1	<2 µg/l	
- Dichloroéthylène-1,2 trans	<11 µg/l	
- Dichloroéthane-1,2	<10 µg/l	
- Dichloroéthylène-1,2 cis	<20 µg/l	
- Dichlorométhane	<8 µg/l	
- Tétrachlorure de carbone	<0,1 µg/l	
- Trichloroéthylène	1,9 µg/l	

PESTICIDES TRIAZINES

- Atrazine	0,07 µg/l	0,1
- Simazine	0,05 µg/l	0,1

METABOLITES DES TRIAZINES

- Atrazine déséthyl	0,09 µg/l	0,1
---------------------	-----------	-----

PESTICIDES DIVERS

- Dichloropropylène-1,3 total	<0,7 µg/l	0,1
-------------------------------	-----------	-----

PARAMETRES COMPLEMENTAIRES

- Freon 113	<1 µg/l	0,2
-------------	---------	-----

conclusion sanitaire

Eau d'alimentation ré pondant aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

INFORMATION DU PUBLIC ; ce document doit être affiché dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

Conclusion sanitaire

Il est à noter néanmoins une teneur importante en tétrachloroéthylène restant toutefois inférieure à la Valeur Guide de l'O.M.S. de 40 µg/l et la présence de pesticides à des teneurs restant toutefois inférieures à la limite de qualité de 0,1 µg/l.
Eau traitée avant utilisation alimentaire.

Pour la Directrice
L'Ingénieur d'Etudes


Hervé CHRÉTIEN

RECULE

23. MAR. 1999

Strasbourg le 16/03/1999

BRASSERIE SCHUTZENBERGER
BOITE POSTALE 182
67304 SCHILTIGHEIM CEDEX

73616

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux destinées à l'alimentation humaine de :

BRASSERIE SCHUTZENBERGER-SCHILTIGH.

Code du prélèvement : 00036415

Unité de gestion : 0143

Installation : CAP

Point de surveillance :

ANCIEN PUTS SCHUTZENBERGER

Adresse exacte : BRASSERIE SCHUTZENBERGER ANCIEN PUT

BRASSERIE SCHUTZENBERGER-SCHILTIGH.

ANCIEN PUTS SCHUTZENBERGER

prélevé le : Jeudi 04 Mars 1999

à 10h10

par : FUNCK ROBERT

type visite : P1

résultats des mesures de terrain

- Température de l'eau

13,4 °C

25

limites de qualité

résultats

inf. | sup.

Analyse effectuée par :

CENTRE D'ANALYSES ET DE RECHERCHES - HYDROLOGIE ET ENVIRONNEMENT

Type de l'analyse : P1

Code SISE-Eaux de l'analyse : 00036415

Code laboratoire de l'analyse : 3262/99

limites de qualité

références et résultats de l'analyse laboratoire

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

- Bact. aér. revivifiables à 22°-72h
- Bact. aér. revivifiables à 37°-24h
- Coliformes totaux /100ml-MS
- Coliformes thermotolérants/100ml-MS
- Streptocoques fécaux /100ml-ML
- Spores bact. anaér. sulfite-réd./20ml

8 n/ml

<1 n/ml

0 n/100ml

0 n/100ml

0 n/100ml

0 n/20ml

0

0

0

1

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

- Aspect (0=r.a.s., sinon = 1 cf comm.)
- Turbidité néphélométrique
- Coloration
- Odeur (0=r.a.s., sinon=1 cf comm.)
- Saveur (0=r.a.s., sinon=1 cf comm.)

0 qualit.

<0,09 NTU

<2,5 mg/l Pt

0 qualit.

0 qualit.

2

15

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

- pH à 20°C
- Titre alcalimétrique complet
- Titre hydrotimétrique

7,55 unitépH

25,6 °F

35,2 °F

6,5

9

MINERALISATION

- Conductivité à 25°C
- Sulfates
- Chlorures

785 µS/cm

70,4 mg/l

53 mg/l

250

200

PARAMETRE AZOTES ET PHOSPHORES

- Ammonium (en NH₄)
- Nitrites (en NO₂)
- Nitrates (en NO₃)

<0,03 mg/l

<0,02 mg/l

19,4 mg/l

0,5

0,1

50

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

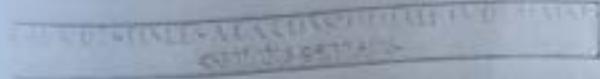
INFORMATION DU PUBLIC ; ce document doit être affiché dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)



MINISTÈRE CHARGE
DE LA SANTÉ

Préfecture du Bas-Rhin

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Service santé-environnement



Analyse effectuée par :
Type de l'analyse : P1

CENTRE D'ANALYSES ET DE RECHERCHES - HYDROLOGIE ET ENVIRONNEMENT

Code SISE-Eaux de l'analyse : 00034415

Code laboratoire de l'analyse : 3262/99

limites de qualité

références et résultats de l'analyse laboratoire

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

- Carbone organique total

0,65 mg/l C

conclusion sanitaire

Eau d'alimentation répondant aux exigences de qualité réglementaires
pour les paramètres analysés.

Pour la Directrice
l'Ingénieur Sanitaire
Départemental

Alain GUILLARD

INFORMATION DU PUBLIC ; ce document doit être affiché dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

DDASS du Bas-Rhin - Cité administrative Gajon - 14, rue du Maréchal Juin - B.P. 10237 - 67070 STRASBOURG Cedex - Tél : 03 88 76 19 86 - Fax : 03 88 76 76 24



MINISTÈRE CHARGE
DE LA SANTÉ

Préfecture du Bas-Rhin

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Service santé-environnement

RÉC U L É

18. MAR. 1999

BRASSERIE SCHUTZENBERGER
BOITE POSTALE 182
67304 SCHILTIGHEIM CEDEX 73414

Strasbourg le : 15/03/1999

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux destinées à l'alimentation humaine de :

BRASSERIE SCHUTZENBERGER-SCHILTIGH.

Code du prélèvement : 00036382

Unité de gestion : 0143 BRASSERIE SCHUTZENBERGER-SCHILTIGH.

Installation : CAP NOUVEAU PUITTS SCHUTZENBERGER

Point de surveillance : SCHILTIGHEIM

NOUVEAU PUITTS SCHUTZENBERGER

Adresse exacte : BRASSERIE SCHUTZENBERGER NOUVEAU PU

prélevé le : Jeudi 04 Mars 1999 à 10h35

par : FUNCK ROBERT

type visite : P+

Analyse effectuée par : CENTRE D'ANALYSES ET DE RECHERCHES - HYDROLOGIE ET ENVIRONNEMENT

Type de l'analyse : HV2

Code SISE-Eaux de l'analyse : 00036382

Code laboratoire de l'analyse : 3265/99

limites de qualité

références et résultats de l'analyse laboratoire

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

	résultats	limites de qualité
- Chloroforme	<0,3 µg/l	
- Dichloromonobromométhane	<0,2 µg/l	
- Chlorodibromométhane	<0,2 µg/l	
- Bromoforme	<0,4 µg/l	

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILES

- Trichloroéthane-1,1,1	0,8 µg/l	
- Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	22,7 µg/l	
- Dichloroéthane-1,1	<10 µg/l	
- Dichloroéthylène-1,1	<2 µg/l	
- Dichloroéthylène-1,2 trans	<11 µg/l	
- Dichloroéthane-1,2	<10 µg/l	
- Dichloroéthylène-1,2 cis	<20 µg/l	
- Dichlorométhane	<8 µg/l	
- Tétrachlorure de carbone	<0,1 µg/l	
- Trichloroéthylène	1,8 µg/l	

PESTICIDES DIVERS

- Dichloropropylène-1,3 total	<0,7 µg/l	0,1
-------------------------------	-----------	-----

PARAMETRES COMPLEMENTAIRES

- Freon 113	<1 µg/l	
-------------	---------	--

conclusion sanitaire

Eau brute d'alimentation répondant aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.
Il est à noter néanmoins une teneur non négligeable en tétrachloroéthylène restant toutefois inférieure à la Valeur Guide de l'O.M.S. de 40 µg/l: eau traitée avant utilisation alimentaire.

Pour la Directrice
l'Ingénieur Sanitaire
Départemental

AG

Alain GUILLARD

INFORMATION DU PUBLIC ; ce document doit être affiché dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

DDASS du Bas-Rhin Cité administrative Gasjot 14, rue du Maréchal Juin B.P. 1028F 67070 STRASBOURG Cedex TEL : 03 88 76 79 86 Fax : 03 88 76 76 34

MINISTÈRE CHARGÉ
DE LA SANTÉREÇU
13 DEC 1998BRASSERIE SCHUTZENBERGER
BOITE POSTALE 182
67304 SCHILTIGHEIM CEDEX

Strasbourg le : 10/12/1998

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux destinées à l'alimentation humaine de :

BRASSERIE SCHUTZENBERGER-SCHILTIGH.

Code du prélèvement : 00035498

Unité de gestion : 0143 BRASSERIE SCHUTZENBERGER-SCHILTIGH.

prélevé le : Mercredi 25 Novembre 1998 à 09h40

Installation : CAP ANCIEN PUITTS SCHUTZENBERGER

par : FUNCK ROBERT

Point de surveillance : SCHILTIGHEIM

type visite : P+

ANCIEN PUITTS SCHUTZENBERGER

Adresse exacte : BRASSERIE SCHUTZENBERGER ANCIEN PUI

Analyse effectuée par : CENTRE D'ANALYSES ET DE RECHERCHES - HYDROLOGIE ET ENVIRONNEMENT

Type de l'analyse : P3

Code SISE-Eaux de l'analyse : 00035498

Code laboratoire de l'analyse : 19410/98

limites de qualité

références et résultats de l'analyse laboratoire

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

	résultats	inf.	sup.
- Chloroforme	<0,3 µg/l		
- Dichloromonobromométhane	<0,2 µg/l		
- Chlorodibromométhane	<0,2 µg/l		
- Bromoforme	<0,4 µg/l		

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILES

- Trichloroéthane-1,1,1	<0,1 µg/l		
- Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	25,5 µg/l		
- Dichloroéthane-1,1	<10 µg/l		
- Dichloroéthylène-1,1	<2 µg/l		
- Dichloroéthylène-1,2 trans	<11 µg/l		
- Dichloroéthane-1,2	<10 µg/l		
- Dichloroéthylène-1,2 cis	<20 µg/l		
- Dichlorométhane	<8 µg/l		
- Tétrachlorure de carbone	<0,1 µg/l		
- Trichloroéthylène	2,5 µg/l		

PESTICIDES TRIAZINES

- Atrazine	0,03 µg/l		0,1
- Simazine	<0,02 µg/l		0,1

METABOLITES DES TRIAZINES

- Atrazine déséthyl	0,04 µg/l		0,1
---------------------	-----------	--	-----

PESTICIDES DIVERS

- Dichloropropylène-1,3 total	<0,7 µg/l		0,1
-------------------------------	-----------	--	-----

PARAMETRES COMPLEMENTAIRES

- Freon 113	<1 µg/l		
-------------	---------	--	--

conclusion sanitaire

Eau d'alimentation répondant aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

INFORMATION DU PUBLIC ; ce document doit être affiché dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Service santé-environnement

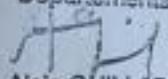


MINISTÈRE CHARGE DE LA SANTE

ANALYSES A LA COUSCOURTIN EN RHIN
4000 01 820404

conclusion sanitaire

Il est à noter néanmoins une teneur importante en tétrachloroéthylène restant toutefois inférieure à la Valeur Guide de l'O.M.S. de 40 µg/l. Eau traitée avant production alimentaire.

Pour la Directrice
l'ingénieur Sanitaire
Départemental

Alain GUILLARD

INFORMATION DU PUBLIC ; ce document doit être affiché dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)



MINISTÈRE CHARGÉ
DE LA SANTÉ

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Service santé-environnement

BRASSERIE SCHUTZENBERGER

BOITE POSTALE 182

67304 SCHILTIGHEIM CEDEX

Strasbourg le : 14/01/1999

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux destinées à l'alimentation humaine de :

BRASSERIE SCHUTZENBERGER-SCHILTIGH.

Code du prélèvement : 00035806

Unité de gestion : 0143 BRASSERIE SCHUTZENBERGER-SCHILTIGH.

Installation : CAP NOUVEAU PUITTS SCHUTZENBERGER

Point de surveillance : SCHILTIGHEIM

NOUVEAU PUITTS SCHUTZENBERGER

Adresse exacte : BRASSERIE SCHUTZENBERGER NOUVEAU PU

prélevé le : Vendredi 18 Décembre 19... à 09h10

par : FUNCK ROBERT

type visite : P+

Analyse effectuée par : CENTRE D'ANALYSES ET DE RECHERCHES - HYDROLOGIE ET ENVIRONNEMENT

Type de l'analyse : P5

Code SISE-Eaux de l'analyse : 00035806

Code laboratoire de l'analyse : 20938/98

limites de qualité

références et résultats de l'analyse laboratoire

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

	résultats	limites de qualité
- Chloroforme	<0,3 µg/l	
- Dichloromonobromométhane	<0,2 µg/l	
- Chlorodibromométhane	<0,2 µg/l	
- Bromoforme	<0,4 µg/l	

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILES

- Trichloroéthane-1,1,1	0,7 µg/l	
- Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	20,9 µg/l	
- Dichloroéthane-1,1	<10 µg/l	
- Dichloroéthylène-1,1	<2 µg/l	
- Dichloroéthylène-1,2 trans	<11 µg/l	
- Dichloroéthane-1,2	<10 µg/l	
- Dichloroéthylène-1,2 cis	<20 µg/l	
- Dichlorométhane	<8 µg/l	
- Tétrachlorure de carbone	<0,1 µg/l	
- Trichloroéthylène	1,7 µg/l	

PESTICIDES TRIAZINES

- Atrazine	0,08 µg/l	0,1
- Simazine	0,05 µg/l	0,1

METABOLITES DES TRIAZINES

- Atrazine déséthyl	0,13 µg/l	0,1
---------------------	-----------	-----

PESTICIDES DIVERS

- Dichloropropylène-1,3 total	<0,7 µg/l	0,1
-------------------------------	-----------	-----

PARAMETRES COMPLEMENTAIRES

- Freon 113	<1 µg/l	
-------------	---------	--

conclusion sanitaire

Eau d'alimentation ne répondant pas aux normes en vigueur pour les paramètres analysés, en raison d'une teneur trop importante en

INFORMATION DU PUBLIC ; ce document doit être affiché dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841)



BIÈRE D'ALSACE

Fournisseur référencé



Relais & Châteaux

☎ 03 88 18 61 00

03 88 18 61 01

03 88 18 61 02

03 88 83 18 14

03 88 18 61 03

Télécopie

Fax cde

Uniquement pour les commandes

Schutzenberger

Grande Brasserie de la Patrie, Schutzenberger et Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 000 000 F

Siège social : 8, RUE DE LA PATRIE - B.P. 182 - 67304 SCHILTIGHEIM CEDEX



PREFECTURE DU BAS-RHIN

Direction des actions de l'Etat

Bureau de l'Environnement et des
Espaces naturels

à l'attention de M. le Préfet

5 place de la République
67073 STRASBOURG CEDEX

le 10 mai 1999

copie à Mme Sylvie Riesbeck
(DRIRE)

Objet

installations classées et autorisation d'exploitation

suite à mon entretien avec Mme Riesbeck du 16 mars 1999, et à votre courrier du 7 avril, je vous fais parvenir l'ensemble des éléments demandés.

1. **Tableau récapitulatif de nos installations classées**
voir annexe

2. **Copie de la convention de rejet signée avec la CUS**
ci jointe

3. **Résultats d'analyses annuelles des eaux souterraines**
voir copies des analyses réalisées par la DDASS

Mme Riesbeck préconise de réaliser des analyses plus approfondies en amont et en aval de la propriété ; ce que nous sommes actuellement en train d'étudier, car nous ne disposons pour le moment que d'un piézo au niveau du puits.

4. **Synthèse des filières d'élimination de nos déchets**
Nous gérons plusieurs types de déchets :

- les DIB sont éliminés par la société SOSTRA-METALIFER, avec qui nous sommes en contrat depuis 1990. Ces déchets sont incinérés à Strasbourg.
- les déchets « verre » sont recyclés par l'intermédiaire de la société SOLOVER

C.C.P. STRASBOURG 422 U - R.C. STRASBOURG B 558 503 827 - SIRET 558 503 827 00013 - CODE NAF 159 N - N° TVA FR 35 558 503 827
LIEU DE JURIDICTION : STRASBOURG, MÊME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE, OU DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS, NOS DISPOSITIONS OU
L'ACCEPTATION DE RÉGLEMENT N'OPÈRENT NI NOVATION, NI DÉROGATION À CETTE CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION.

- les drêches sont vendues alternativement à la société MARGARON, à divers agriculteurs qui les destinent à l'alimentation animale. Une liste est tenue à jour.
- les films plastiques sont revendus et recyclés par la société SCHROLL

5. Installations réfrigérées à l'ammoniac

Suite à la remarque de Mme Riesbeck nous allons constituer un dossier de sécurité concernant ces installations. Nous pensons pouvoir tenir ce dossier à votre disposition pour le 30 juin 1999.

Nous y inclurons notamment :

- les caractéristiques de l'ammoniac
- l'identification des équipements et paramètres de fonctionnement propres à la sécurité des installations
- la délimitation de conditions de fonctionnement sûr
- les plans visualisant les zones à risque
- les schémas d'alerte
- les consignes de sécurité propres à l'installation

6. Autre point

Je profite de la présente, pour vous informer du passage de notre chaudière principale en gaz naturel depuis le 15 mars 1999.

Le fuel lourd TBTS n'étant plus utilisé qu'en secours, sur la 2^e chaudière.

Je vous souhaite bonne réception de ces informations, et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Rina Muller,
par délégation,

GRANDE BRASSERIE DE LA PATRIE
SCHUTZENBERGER & Cie S.A.

Etienne Siat, directeur industriel

ANNEXE

La remise à jour du tableau récapitulatif de nos installations classées est basé sur l'étude de danger réalisée par l'OTE en juin 1997, en votre possession.

Une cinquième colonne nous informe des éventuelles modifications réalisées depuis Juin 97

N° rubrique	Intitulé rubrique	Autorisation (A) Déclaration (D) Non classé (NC)	Installation correspondante	depuis juin 97
n° 253/1430	dépôts liquide inflammable	D	stockage fuel lourd : 200 m3 stockage gasoil : 3 m3	inchangé
n° 1136-3	ammoniac	A	2 groupes frigorifiques - quantité présente : 2x450 Kg	inchangé (*)
n° 1720	substances radioactives	D	contrôle de niveau : ■ Am 241 (groupe 1 et 2) -2x 1.67 109 Bq ■ Cs 137 (groupe fût) -1x 37 106 Bq	inchangé
n°2160-2	silos de stockage		silos de grains : malt 6 silos de 170 tonnes	existant avant 1986
n°2225	sucrerie, raffinerie,...	A	malterie	arrêtée depuis 1980
n°2253-1	préparation de bière, ...	A	production de bière capacité fermentation : 850 hl/j capacité conditionT : 1200 hl/j	inchangé
n°2260-2	broyage, concassage		moulin à grains malt capacité : 3 T/h	existant avant 1986
n°2275	fabrication de levure	A		inchangé
n°2910-2	combustion fuel et gaz	D	chaudière fuel: 2824 th/h chaudière gaz : 4800 th/h puissance installée : 6570 kW	capacité inchangée passage fuel vers gaz 03/99
n°2920-1b	réfrigération	D	2 groupes frigorifiques à l'ammoniac de 90 kW chacun	inchangé (*)
n°2925	atelier de charges accu	D	désuète passage des engins de manutention de l'électrique au gaz (bouteilles)	sera démontée en 09/99

(*) nota :
ces 2 lignes concernent la même installation

PRINCIPAUX EQUIPEMENTS DE LA BRASSERIE SCHUTZENBERGER

SERVICES GENERAUX

- 2 forages prélevant dans la nappe phréatique de Schiltigheim et situés au sein de l'usine
1 d'un débit de 200 m³/h. - l'autre de 80 m³/h.
- 1 réservoir de stockage de 200 t/ de fuel lourd n° 2
- 2 générateurs de vapeur à tube de fumée
1 Standard Fasel de 15 t/h.
1 Meura de 7 t/h.
tous deux démarrage au fuel lourd n° 2 et équipés de brûleurs Saacke
- à coupelle rotative - tous deux équipés de clapets coupe-tirage
production de vapeur saturée à 9 bars
- 2 compresseurs-frigorifiques Quiri de 200.000 F/heure chacun
à fluide frigorigène ammoniaque et marche couplée
- 2 compresseurs d'air à piston sec
1 Sulzer - 1 Crepelle
débit 600 m³/h. chacun à 5 bars
- 1 installation de récupération de CO₂ de 9.000 kg. de stockage
fonctionnant à 120 kg/heure, marche à haute pression.

STOCKAGE MALT

- 6 silos de 170 tonnes chacun.

MOUTURE

- 1 moulin à mouture sèche d'un débit de 2 t/h.

SALLE A BRASSER

- 1 chaudière d'empâtage de 308 hl.
- 1 chaudière de trempe de 235 hl.
- 1 chaudière d'ébullition de 507 hl.
(fond annulaire et double fond central
équipée d'une récompression mécaniquée de buée
- 1 cuve-filtre Ø 6,30 m. de 537hl.65
Le versement maximum en salle à brasser est de 8.000 kg.

TRAITEMENT DU MOÛT

- 1 bac de Whirpool de 430 hl.
- 1 refroidisseur A.P.V. de 200 hl/h.
aération du moût par oxygène pur.

FERMENTATION

- 18 cuves fermées en acier émaillé équipées d'une récupération de CO₂
de 320 hl. chacune total 5.760 hl.

GARDE

- 105 tanks en acier émaillé - teneur totale 21.270 hl.

PRINCIPAUX EQUIPEMENTS DE LA BRASSERIE SCHUTZENBERGER

SERVICES GENERAUX

- 2 forages prélevant dans la nappe phréatique de Schiltigheim et situés au sein de l'usine
1 d'un débit de 200 m³/h. - 1'autre de 80 m³/h.
- 1 réservoir de stockage de 200 t/ de fuel lourd n° 2
- 2 générateurs de vapeur à tube de fumée
1 Standard Fasel de 15 t/h.
1 Meura de 7 t/h.
tous deux démarrage au fuel lourd n° 2 et équipés de brûleurs Saacke
- à coupelle rotative - tous deux équipés de clapets coupe-tirage
production de vapeur saturée à 9 bars
- 2 compresseurs-frigorifiques Quiri de 200.000 F/heure chacun
à fluide frigorigène ammoniaque et marche couplée
- 2 compresseurs d'air à piston sec
1 Sulzer - 1 Crepelle
débit 600 m³/h. chacun à 5 bars
- 1 installation de récupération de CO₂ de 9.000 kg. de stockage
fonctionnant à 120 kg/heure, marche à haute pression.

STOCKAGE MALT

- 6 silos de 170 tonnes chacun.

MOUTURE

- 1 moulin à mouture sèche d'un débit de 2 t/h.

SALLE A BRASSER

- 1 chaudière d'empâtage de 308 hl.
- 1 chaudière de trempage de 235 hl.
- 1 chaudière d'ébullition de 507 hl.
(fond annulaire et double fond central
équipée d'une récompression mécaniquée de buée
- 1 cuve-filtre Ø 6,30 m. de 537hl.65
Le versement maximum en salle à brasser est de 8.000 kg.

TRAITEMENT DU MOUT

- 1 bac de Whirpool de 430 hl.
- 1 refroidisseur A.P.V. de 200 hl/h.
aération du moût par oxygène pur.

FERMENTATION

- 18 cuves fermées en acier émaillé équipées d'une récupération de CO₂
de 320 hl. chacune total 5.760 hl.

GARDE

- 105 tanks en acier émaillé - teneur totale 21.270 hl.

FILTRATION

- 1 filtre à Kieselguhr support cartons 60 x 60 - 55 m². de surface filtrante

PRE-CANETTERIE

13 tanks de stockage de bière filtrée soit 1.586 hl.

CONDITIONNEMENT

SOUTIRAGE-FUTS

- 1 flash-pasteurisateur à blocage A.P.V. R 50 - 150 hl/h.
- 1 circuit-lavage soutirage-fûts classiques de 100 hl.
- 1 circuit-lavage soutirage-fûts à plongeurs incorporés - 90 hl./h.

SOUTIRAGE-BOUTEILLES CONSIGNEES

- 1 groupe mixte petites et grandes bouteilles HOLSTEIN & KAPPERT 30.000 b./h. en petit format et 15.000 b/h. grand format, équipé d'un flash-pasteurisateur à blocage A.P.V. R 50 de 160 hl./h. Principe de soutirage à pré-vide sous contre-pression de CO₂.
- 1 Prémix de 150 hl./h. pour fabrication de boissons gazeuses.

SOUTIRAGE BOUTEILLES PERDUES

- 1 groupe de 28.000 b./h. Soutirage Holstein & Kappert à pré-vide alimenté par un flash-pasteurisateur à blocage A.P.V. R 50 de 100 hl/h. groupe pratiquement et uniquement destiné aux petits contenants 6-paks, 10-paks, maxi-paks.

DOTATION EN CAISSES CONSIGNEES

- 320.000 caisses réparties en
 - 12 trous pour 75 et 100 cl.
 - 20 trous pour 33 cl. Steinies et 50 cl. Euro
 - 30 trous pour 25 cl. Black Label et 25 cl. Jubilator ainsi que pour 25 cl. sans alcool
 - 24 trous pour Jubilator 33 cl. et Patriator 33 cl.

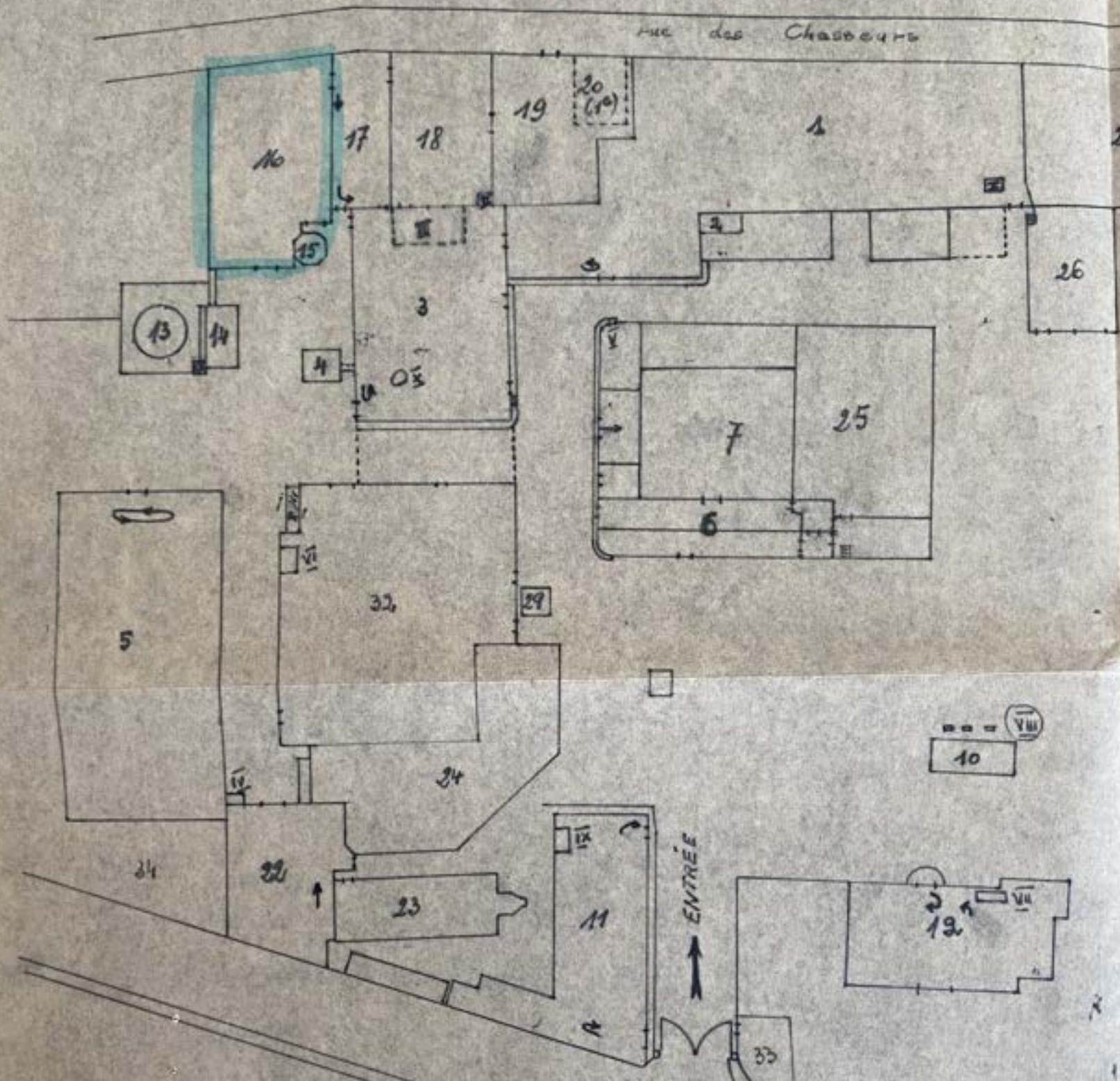
DOTATION EN FUTS :

- 31.000 fûts de 30 et 50 litres type Keg, norme extérieur Ø 408 susceptibles d'être équipés de plongeurs incorporés.

Le plongeur choisi par la Brasserie est le plongeur Grundy à plateau.

Il existe d'autres matériels non impliqués dans la production directe, tels que chariots à fourche, camions de transport et de distribution, atelier d'entretien, etc.

Brasserie Schutzenberger



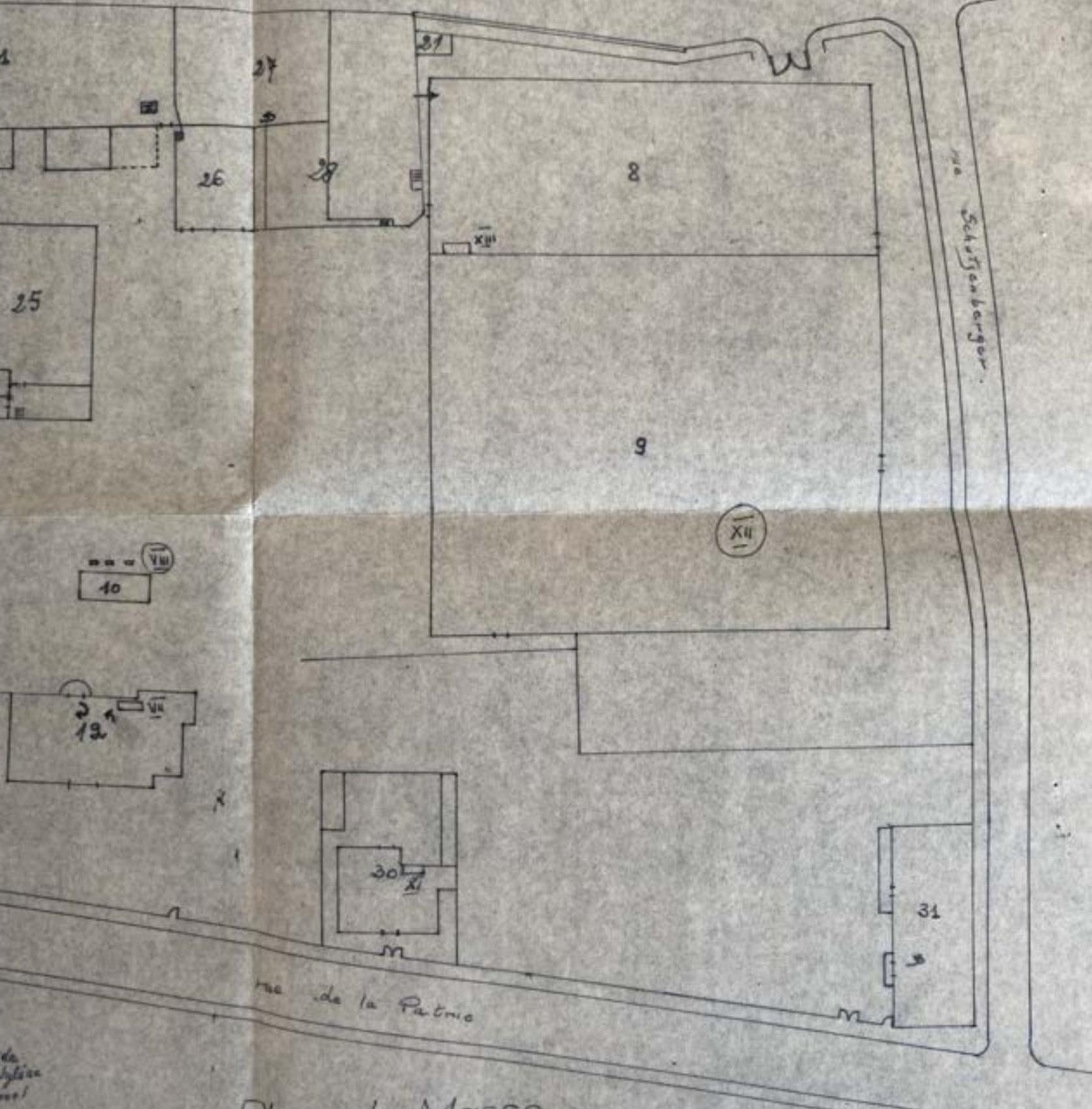
- 1 Natterie 3416
- 2 Route charge
- 3 Brassage 1416
- 4 Silos d'ichs
- 5 Fermentation - Goede 1416
- 6 Filtration 14
- 7 Précaumelleuse 14
- 8 Embouteillage
- 9 Stock
- 10 Expédition
- 11 Bureau 1416
- 12 Bar-Villa 3416
- 13 Citerne Fuel 200L
- 14 Réserve CO₂ 7Cobar

- 19 Caisson
- 20 Electrique 34
- 21 transformateur I^{er}
- 22 transformateur II
- 23 Ateliers 14
- 24 Magasin Pièces détachées 14
- 25 Remise - Poêle - réchauffeur
- 26 Stock chiquette 14
- 27 Garage 14
- 28 AC Stock carton - 2^o Magasin out
- 29 Stock Fils Vides 14
- 30 Route charge (Américaine Case)
- 31 Villa
- 32 Escalier
- 33 Stock coterie

- I Puit N°1
- II Puit N°2
- III Réserve Eau froide
- IV B. Oxygène - Acétylène
- V Réserve Huile 1000l
- VI Fuel 3000l
- VII Fuel 3000l
- VIII Puits Eau - Fuel 3x6000l

chutzemberger

1886/87



Plan de Masse

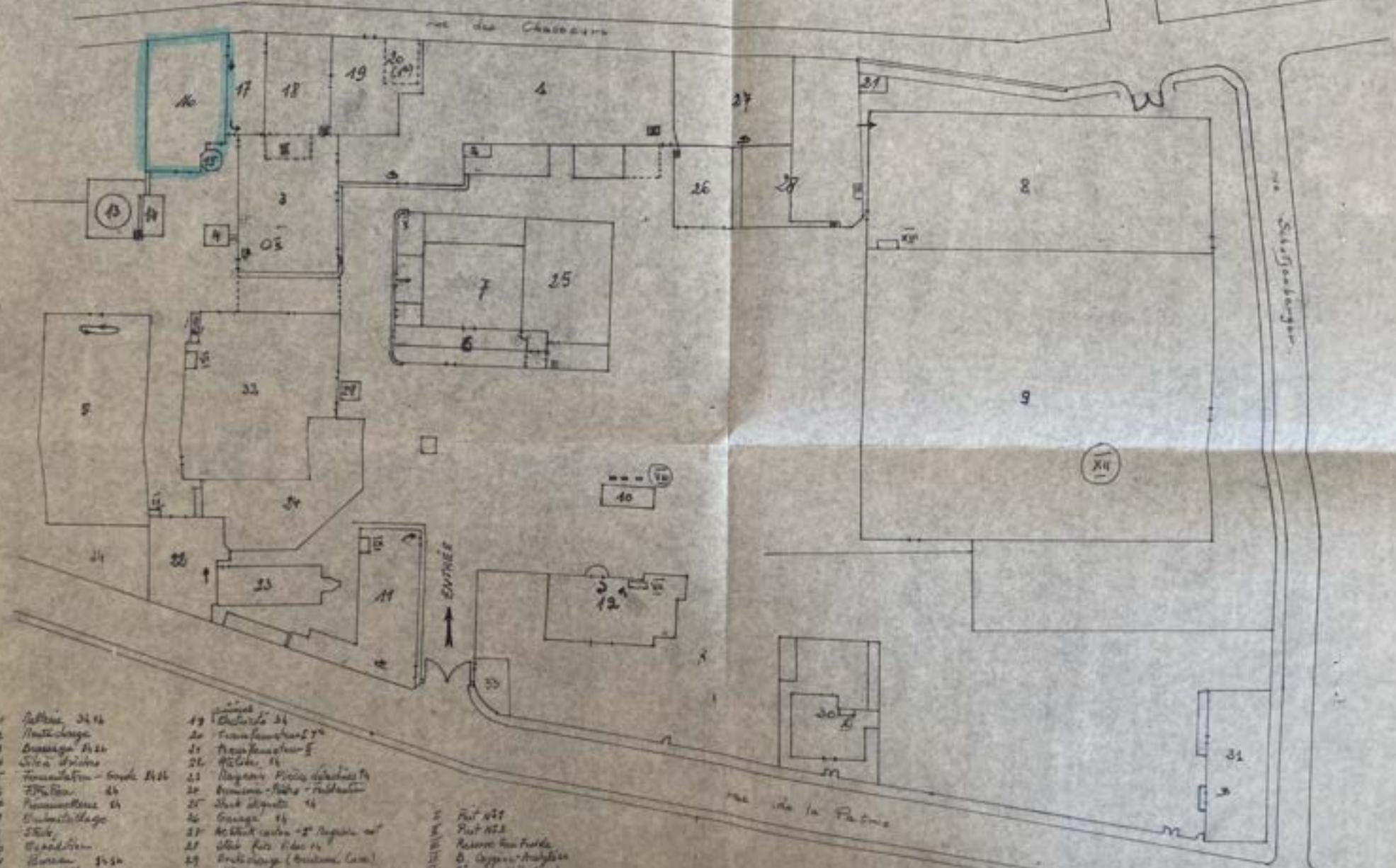
échelle 1/500

de
hygiène
est

Fuel 3x6000

à protéger

Brasserie Schützenberger



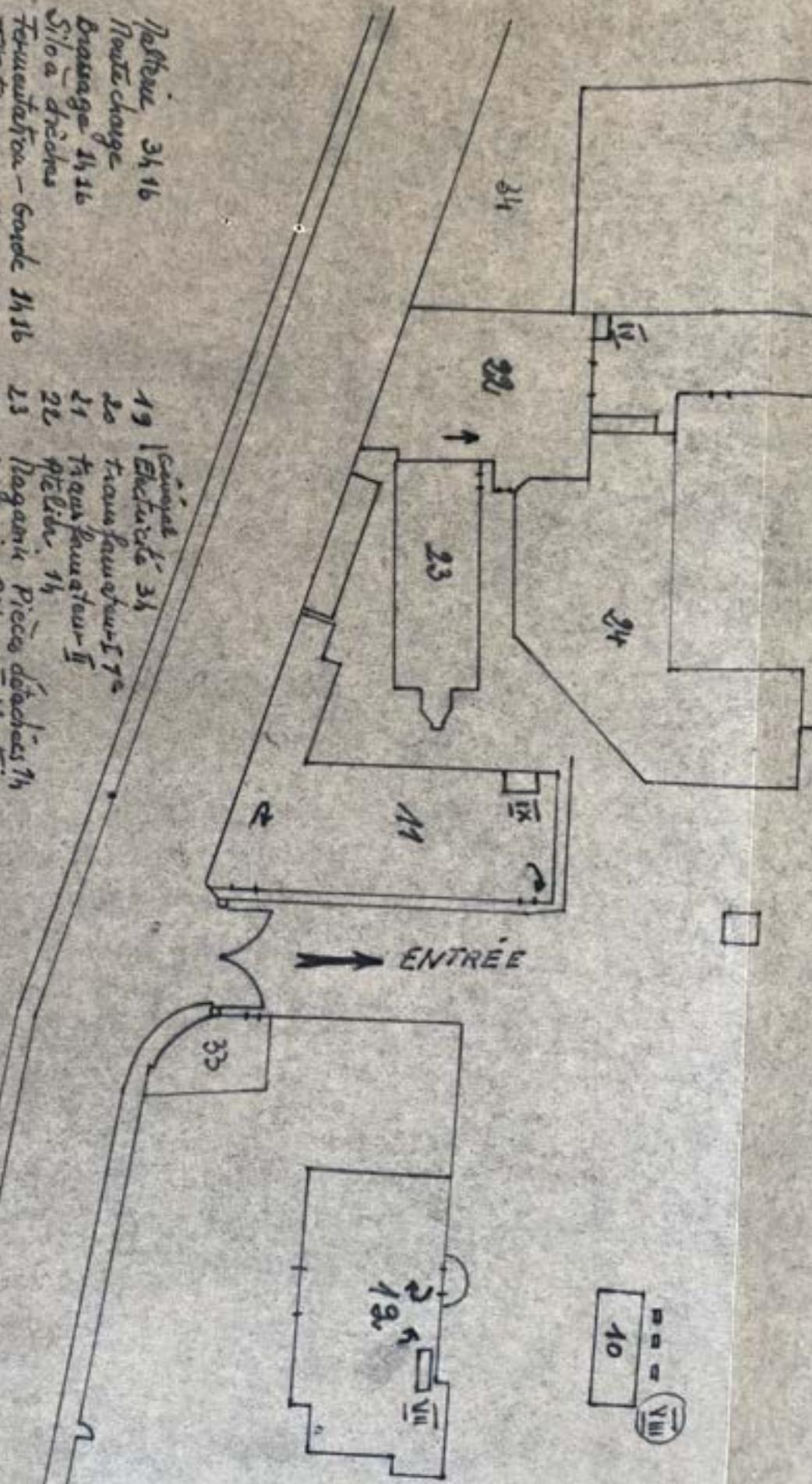
- | | | | |
|-------|--------------------------------|-----|-----------------------------------|
| 1 | Salles 34 1/2 | 19 | Chambre 24 |
| 2 | Anti-chambre | 20 | Transf. chambre 7° |
| 3 | Boisage 42 1/2 | 21 | Transf. chambre 5° |
| 4 | Salon 42 1/2 | 22 | Pl. 12 1/2 |
| 5 | Transf. chambre - Grand 42 1/2 | 23 | Magasin 12 1/2 |
| 6 | Pl. 12 1/2 | 24 | Magasin - Pl. 12 1/2 |
| 7 | Transf. chambre 24 | 25 | Stock 12 1/2 |
| 8 | Chambre 12 1/2 | 26 | Garage 14 |
| 9 | Stock | 27 | Atelier cuisine - 12° Magasin 12° |
| 10 | Chambre 12 1/2 | 28 | Stock 12 1/2 |
| 11 | Bureau 12 1/2 | 29 | Anti-chambre (Antenne Com.) |
| 12 | Bar 12 1/2 | 30 | Ville |
| 13 | Chambre 12 1/2 | 31 | Atelier |
| 14 | Chambre 12 1/2 | 32 | Stock 12 1/2 |
| 15 | Chambre 12 1/2 | 33 | Pl. 12 1/2 |
| 16 | Chambre 12 1/2 | 34 | Pl. 12 1/2 |
| 17 | Chambre 12 1/2 | 35 | Pl. 12 1/2 |
| 18 | Chambre 12 1/2 | 36 | Pl. 12 1/2 |
| 19-22 | Pl. 12 1/2 | 37 | Pl. 12 1/2 |
| | | 38 | Pl. 12 1/2 |
| | | 39 | Pl. 12 1/2 |
| | | 40 | Pl. 12 1/2 |
| | | 41 | Pl. 12 1/2 |
| | | 42 | Pl. 12 1/2 |
| | | 43 | Pl. 12 1/2 |
| | | 44 | Pl. 12 1/2 |
| | | 45 | Pl. 12 1/2 |
| | | 46 | Pl. 12 1/2 |
| | | 47 | Pl. 12 1/2 |
| | | 48 | Pl. 12 1/2 |
| | | 49 | Pl. 12 1/2 |
| | | 50 | Pl. 12 1/2 |
| | | 51 | Pl. 12 1/2 |
| | | 52 | Pl. 12 1/2 |
| | | 53 | Pl. 12 1/2 |
| | | 54 | Pl. 12 1/2 |
| | | 55 | Pl. 12 1/2 |
| | | 56 | Pl. 12 1/2 |
| | | 57 | Pl. 12 1/2 |
| | | 58 | Pl. 12 1/2 |
| | | 59 | Pl. 12 1/2 |
| | | 60 | Pl. 12 1/2 |
| | | 61 | Pl. 12 1/2 |
| | | 62 | Pl. 12 1/2 |
| | | 63 | Pl. 12 1/2 |
| | | 64 | Pl. 12 1/2 |
| | | 65 | Pl. 12 1/2 |
| | | 66 | Pl. 12 1/2 |
| | | 67 | Pl. 12 1/2 |
| | | 68 | Pl. 12 1/2 |
| | | 69 | Pl. 12 1/2 |
| | | 70 | Pl. 12 1/2 |
| | | 71 | Pl. 12 1/2 |
| | | 72 | Pl. 12 1/2 |
| | | 73 | Pl. 12 1/2 |
| | | 74 | Pl. 12 1/2 |
| | | 75 | Pl. 12 1/2 |
| | | 76 | Pl. 12 1/2 |
| | | 77 | Pl. 12 1/2 |
| | | 78 | Pl. 12 1/2 |
| | | 79 | Pl. 12 1/2 |
| | | 80 | Pl. 12 1/2 |
| | | 81 | Pl. 12 1/2 |
| | | 82 | Pl. 12 1/2 |
| | | 83 | Pl. 12 1/2 |
| | | 84 | Pl. 12 1/2 |
| | | 85 | Pl. 12 1/2 |
| | | 86 | Pl. 12 1/2 |
| | | 87 | Pl. 12 1/2 |
| | | 88 | Pl. 12 1/2 |
| | | 89 | Pl. 12 1/2 |
| | | 90 | Pl. 12 1/2 |
| | | 91 | Pl. 12 1/2 |
| | | 92 | Pl. 12 1/2 |
| | | 93 | Pl. 12 1/2 |
| | | 94 | Pl. 12 1/2 |
| | | 95 | Pl. 12 1/2 |
| | | 96 | Pl. 12 1/2 |
| | | 97 | Pl. 12 1/2 |
| | | 98 | Pl. 12 1/2 |
| | | 99 | Pl. 12 1/2 |
| | | 100 | Pl. 12 1/2 |

Plan de Masse
échelle 1/500

- 1 Postaux 3416
- 2 Route charge
- 3 Brassage 1416
- 4 Silos d'ichos
- 5 Formulation - Coque 1416
- 6 Filtration 14
- 7 Recouvrement 14
- 8 Eulpoiteilage
- 9 Stock
- 10 Expedition
- 11 Bureau 1416
- 12 Bar-Villa 2416
- 13 Citerne Fuel 200t
- 14 Reserve CO₂ 720bar
- 15 Achromes
- 16 Chauffage
- 17 Bica Soumane
- 18 Salle ds Radiales 1416
- 19-25 1^{er} stage Magasin

- 19 ^{Garage} Electricité 34
- 20 Travaux feu d'usine I^{er}
- 21 Travaux feu d'usine II
- 22 Atelier 14
- 23 Magasin Pieces detachées 14
- 24 Remous - Peints - Trulauts
- 25 Stock étiquette 14
- 26 Garage 14
- 27 Re Stock carton - 2^{es} Magasin ext
- 28 Stock Pds Vides 14
- 29 Route charge (Ruissaux Case)
- 30 Villa
- 31 Eutopis
- 32 Stock exterieur.
- 33 Porte
- 34 Parking exterieur.
- Escalier.

- I Puit N°1
- II Puit N°2
- III Reserve Eau Froide
- IV B. Oxygene - Radiales
- V Reserve Huile 1000l
- VI Fuel 3000l
- VII Fuel 1000l
- VIII Route Emission - Fuel 3x6000l
- IX Fuel 6000l
- X Boutaille O₂.
- XI Fuel 4000l
- XII Stockage caisses plastiques
- Electricite



Type d'analyses	P1	P4	HV2
Coût H.T.	830,55 F	8126,70 F	539,10 F
Ancien Puits	0	0	6
Nouveau Puits	3	1	12
Sortie filtration	3	1	6
Sortie dénitratisation	3	0	0

La mise en place de la station n'induit pas de surcoût à l'exploitant pour la surveillance analytique réglementaire. Celui-ci assurera en outre une surveillance en auto-contrôle.

5) Conclusions

Considérant que le projet est mis en place suite à la demande des services de l'Etat dans le cadre de l'observatoire de la nappe phréatique de l'agglomération de Strasbourg et qu'il répond aux règles concernant les matériaux et procédés de traitement relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine, je propose aux membres du Conseil Départemental d'Hygiène d'émettre un avis favorable à la présente demande.

Le projet d'arrêté préfectoral est joint en annexe 6.

Strasbourg, le 25 Juillet 1994

Le technicien Sanitaire



Jean WIEDERKEHR

Vu et Transmis avec
Avis Conforme,

Strasbourg, le 21 SEPT. 1994

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES



Maryvonne LYAZID

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES
ET SOCIALES

Adresse Postale
B.P. 1028 F
67070 STRASBOURG CEDEX

Téléphone : 88.76.79.86
Cité Administrative

SERVICE : SANTE ET ENVIRONNEMENT
Réf. : N° JW/NS

Affaire suivie par M. WIEDERKEHR
Bureau n° 552 - Poste 65.92

RAPPORT
III
CONSEIL DEPARTEMENTAL D'HYGIENE

**Autorisation de mise en fonctionnement d'une installation
de traitement des eaux destinées à la consommation
humaine pour les BRASSERIES SCHUTZENBERGER
à SCHILTIGHEIM**

Les Brasseries Schutzenberger ont sollicité en date du 20 juin 1994 l'autorisation de mettre en place une installation de traitement des eaux de process par chloration (désinfection) et filtration sur charbon actif (déchloration et élimination des micropolluants).

Ce dossier est traité dans le cadre de l'observatoire de la nappe phréatique de l'agglomération de Strasbourg, qui a mis en évidence la vulnérabilité de cet aquifère vis-à-vis des solvants organochlorés (tri et tétrachloroéthylène principalement).

La préfecture a demandé aux utilisateurs d'eau sollicitant cet aquifère de sécuriser leur alimentation par branchement au réseau public d'eau potable et mise en place de stations de traitement.

Présentation

La Brasserie Schutzenberger à Schiltigheim emploie 100 personnes et produit 160 000 hectolitres de bières et 9 000 hectolitres de limonade par an. Sa production est fortement orientée vers les bières spéciales.

2) Alimentation en eau

Les besoins en eau de la brasserie s'élèvent à 185 000 m³/an et celle-ci doit satisfaire aux normes de potabilité, au titre du décret 89/3. (eaux utilisées dans les entreprises alimentaires à des fins de fabrication, de traitement, de conservation ou de mise sur le marché de produits ou substances destinés à être consommés par l'homme et qui peuvent affecter la salubrité de la denrée alimentaire finale).

La brasserie est alimentée par deux forages situés dans l'enceinte de l'entreprise captant l'eau de la nappe entre 20 et 25 m de profondeur (voir annexe 1).

"L'ancien puits", n° BRGM 237 - 7 - 241 a un débit maximal de 40 m³/h.

"Le nouveau puits", n° BRGM 234 - 7 - 143 a un débit maximal de 153 m³/h.

L'entreprise est également raccordée au réseau C.U.S. depuis avril 1994.

Le schéma de captage et distribution est donné en annexe 2.

3) Le projet

Il consiste dans un premier temps à remplacer le prélèvement obligatoire sur le réseau d'eau public de la CUS par une unité de traitement de l'eau de l'ancien puits de type chloration et filtration sur charbon actif. Cette unité de traitement fonctionnera à un débit maximal de 40 m³/h.

Elle ne sera donc à même de corriger que l'eau qui n'est pas portée à ébullition dans le cadre du processus de fabrication (eau de panachés et limonades).

Toutefois, elle pourra rapidement être étendue à l'ensemble des 2 puits. L'évolution de la qualité de l'eau brute sera déterminante pour la poursuite de l'action. En tout état de cause, il ne sera pas tenu compte de l'ébullition comme procédé de correction de la qualité de l'eau du fait que l'ébullition étant intégrée dans le processus de fabrication de la bière, il ne peut pas être effectué un contrôle analytique de l'eau avant utilisation.

L'installation comporte (voir annexes 3 et 4) :

- une chloration permettant de fiabiliser la qualité bactériologique de l'eau par injection d'eau de javel (hypochlorite de sodium),
- une filtration sur charbon actif utilisée pour la déchloration et pour l'élimination des micropolluants,

- en sortie de filtration l'eau part soit vers l'unité de brassage (12 m³/h) où elle sera préalablement dénitrée, soit vers la limonaderie (28 m³/h).

Le poste de chloration sera composé d'une pompe doseuse de débit réglable, couplée à un compteur d'eau émetteur d'impulsion (1 impulsion par 100 litres).

Un bac réactif en polyéthylène de 200 l alimentera la pompe par l'utilisation d'un désinfectant. Celui-ci sera mélangé à l'eau au moyen d'une canne d'injection, avant stockage de 100 m³.

L'eau sera ensuite filtrée au moyen de 2 filtres acier de 1900 mm de diamètre, 2200 mm de hauteur cylindrique et de 6 à 10 mm d'épaisseur contenant chacun une charge filtrante de matériau sur 1400 mm de hauteur.

Le matériau utilisé est du Charbon Actif Erpacarb B8 en batonnet de 0,8 mm de granulométrie. Le procédé ainsi que le matériau sont autorisés au titre de l'article L21 du Code de la Santé Publique par le ministre de la santé.

Le nettoyage des filtres se fera à contrecourant, au moyen d'eau chlorée à l'aide d'hypochlorite de sodium. Le nombre de cycles de lavages peut être estimé à un par jour. Il sera fonction du degré de colmatage, visible au moyen d'un indicateur de colmatage par manomètres avec isolement.

Le coût de l'installation est estimé à 613 500 F H.T.

4) Programme d'analyses

La périodicité annuelle des analyses imposées par la D.D.A.S.S. est actuellement la suivante :

Type d'analyses	P1	P4	HV2
Coût H.T.	830,55 F	8126,70 F	539,10 F
Ancien Puits	3	1	12
Nouveau Puits	3	1	12

Selon les termes du décret 89/3 et conformément aux principes adoptés par le Conseil Départemental d'Hygiène dans sa séance du 7 mai 1991, le programme suivant est proposé

Annexes n° 21 SEPT 1991

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

MAYMOUR LYAZO

Subdivision : SEU

Rédacteur : S. RIESBECK

Date de visite : 16/03/99

COMPTE RENDU DE VISITE
N

Etablissement : SCHUTZENBERGER

Commune : SCHILTIGHEIM

Activité : Brasserie

Personne rencontrée et fonction : M. SIAT (Directeur)

Autorisation

prioritaire

non prioritaire

Déclaration

Non classable

Objet de la visite : Mise à jour des prescriptions de l'arrêté préfectoral

Diffusion :

Minute

Chrono

PE

DII

CLASSEUR

Compte rendu de la visite :

L'arrêté de la brasserie Schutzenberger date du 13/02/86. Une mise à jour des prescriptions est nécessaire. A cet effet les points suivants ont été évoqués :

Évolution des installations :

La Brasserie brasse actuellement 170 000 hl/an et produit 210 000 hl/an de bière et panaché. Les installations n'ont apparemment pas été modifiées depuis l'arrêté préfectoral du 13 février 1986. Néanmoins, vu les évolutions de la nomenclature, il a été demandé à l'exploitant de refaire le point sur ses installations classées.

Eau - Rejet :

Les contrôles sur les rejets dans le réseau de la Communauté urbaine de STRASBOURG montrent un dépassement des valeurs limites fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation du 13 février 1986. Une convention de rejet a été signée entre l'exploitant et la Communauté urbaine de STRASBOURG. Les valeurs-limites fixées par la convention sont selon l'exploitant satisfaites. Une copie de la convention doit être adressée à l'Inspecteur des installations classées.

Eaux souterraines

Suite à l'arrêté préfectoral du 23 avril 1982 la brasserie SCHUTZENBERGER a mis en place les piézomètres demandés mais aucune analyse annuelle ne nous a été communiquée.

Déchets

Il a été demandé à l'exploitant de faire le point sur les filières d'élimination de ces différents déchets, en lui indiquant que tout épandage devait faire l'objet conformément à l'arrêté ministériel du 17 août 1998 d'une demande préalable.

Installations frigorifiques à l'ammoniac

Les aménagements réalisés en 1997 suite à une fuite d'ammoniac sont satisfaisants, seul manque l'indicateur de vent. Les installations frigorifiques de capacité 900kg ne sont pas soumises à l'arrêté ministériel de juillet 1997.

Conclusions de la visite, suites prévues et échéances :
Rapport au préfet avec projet de lettre à l'exploitant.

Directeur, Bruno Verlon

Strasbourg, le 22 février 2000

Groupe de Subdivisions du Bas-Rhin
Subdivision Environnement

Le Directeur régional de l'industrie,
de la recherche et de l'environnement

Affaire suivie par Sylvie Riesbeck
SEU/SR/CM

à
Monsieur le Préfet de la Région Alsace
Préfet du Bas-Rhin

Direction des Actions de l'État
Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement.
Brasserie SCHUTZENBERGER à SCHILTIGHEIM.

P.j. : Lettre du 27 décembre 1999 du ministère chargé de l'environnement

Suite à l'accident intervenu le 20 juin 1997 sur ses installations de réfrigération à l'ammoniac, la Brasserie SCHUTZENBERGER a sécurisé ses installations (confinement, vannes de sectionnement, détection), afin de réduire le risque, et m'a transmis par lettre du 27 avril 1998 une étude des dangers prenant en compte ces sécurités.

Cependant, cette étude ne prend pas en compte la hauteur de la fuite de référence, alors que le guide de l'Association Française du Froid (avril 1999) le prévoit maintenant.

Et le Ministère de l'environnement, interrogé par mes soins par lettre du 4 novembre 1999, m'informe, par courrier du 27 décembre 1999 dont ci-joint copie, que la composante spatiale doit être prise en compte lors du calcul des zones de danger Z₁ et Z₂ et qu'il est donc nécessaire de réaliser un calcul tridimensionnel afin d'évaluer les effets d'une fuite d'ammoniac intervenant en hauteur sur les habitants exposés à cette même hauteur au-delà de la limite de propriété.

Un complément à l'étude SCHUTZENBERGER me paraît donc nécessaire, afin que soient précisés les effets du nuage d'ammoniac au sol et en hauteur, en tenant compte des obstacles et de l'environnement. Si la dose perçue en limite de propriété correspond à des effets irréversibles, des mesures complémentaires d'aménagement doivent vous être proposées, afin d'éviter toute restriction d'urbanisation au voisinage de la Brasserie.

Vous trouverez ci-joint un projet de lettre à l'exploitant en ce sens.

Pour le Directeur régional,
Le Chef du Groupe de Subdivisions du Bas-Rhin

Jacques Herbaut

Adresser toute correspondance à : DRIRE - GS 67 1 rue Pierre Montet - 67082 Strasbourg Cedex
Télécopie : 03.88.25.91.94 - mél : gs67.drيره-alsace@industrie.gouv.fr

Siège de la DRIRE ALSACE - 1 rue Pierre Montet - 67082 STRASBOURG CEDEX - ☎ 03 88 25 92 92
Télécopie : 03 88 25 92 68 - mél : drيره.alsace@industrie.gouv.fr

Copie

6-22-497

1

Réf.: ICL/29

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION

Dossier N° 1943

concernant un établissement de 3^e classe
(agrandissement)

(N° 86)

du tableau de classement annexé
au décret du 20. 5. 1953)

Loi du 19. 12. 1917, relative aux établissements dangereux, insalubres
ou incommodes, modifiée par les lois des 20. 4. 1932 et 21. 11. 1942.

248/22.12.56
✶

6 décembre 1956

A la date du

M. le Directeur de la "BRASSERIE DE LA PATRIE" (SCHUTZENBERGER
et Cie)

demeurant à SCHILTIGHEIM, 5 rue de la Patrie

a effectué, conformément aux dispositions de la loi du 19 décembre 1917, la déclaration
concernant **l'agrandissement de la brasserie située à l'adresse
précitée (construction de nouvelles caves).**

Il a été déposé à l'appui de cette déclaration les documents dont la production
est prescrite par les lois précitées et le décret du 17 décembre 1918.

L'industriel devra se conformer strictement aux prescriptions générales qui lui
sont notifiées d'autre part, à savoir: arrêté préfectoral du 30. 10. 1953, rubrique
N° 86

21 DEC 1956

Cette déclaration est inscrite sous le N° **3954.**

Copie transmise à

19 Décembre 1956.

Monsieur l'Inspecteur du Travail
et des Etablissements Classés

STRASBOURG, le

STRASBOURG

P. le Préfet et p. d.

Le Chef de Division:

à toutes fins utiles.

signé: KLEIN

P. le Préfet et P. D.
le Chef de Division

[Signature]

Groupe de subdivisions du Bas-Rhin
Subdivision Strasbourg 3

Strasbourg, le 15 FEV. 1993

- Minute S3
- Chrono
- PE
- GS 67

Monsieur le Directeur de la
Brasserie SCHUTZENBERGER
8, rue de la Patrie
67040 SCHILTIGHEIM

MINUTE

OBJET : Installations classées -
Installations de distribution de gazole.

P.J. : 1.

Monsieur le Directeur,

Comme suite à notre entretien du 4 février 1993, je vous confirme que :

- le dépôt de gazole que vous comptez installer dans votre usine constitue une activité classée soumise à déclaration visée à la rubrique n° 253/C de la nomenclature, si la quantité stockée en réservoir enterré, en fosse ou à double enveloppe est comprise entre 150 et 1 500 m³ ;
- le poste de distribution constitue une installation classée soumise à déclaration (rubrique n° 261 bis) si le débit maximum de l'installation est supérieur à 3 m³, mais inférieur ou égal à 60 m³/h.

La déclaration de ces activités est à effectuer auprès des services de la Préfecture, conformément à la notice jointe en annexe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations très distinguées.

L'Inspecteur des installations classées



Francis OFFNER

Copie transmise pour information à M. le Préfet de la région Alsace, Préfet du Bas-Rhin.

Annexe 5. Glossaire

AEA (Alimentation en Eau Agricole) : Eau utilisée pour l'irrigation des cultures

AEI (Alimentation en Eau Industrielle) : Eau utilisée dans les processus industriels

AEP (Alimentation en Eau Potable) : Eau utilisée pour la production d'eau potable

ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les Accidents) : base de données répertorie les incidents ou accidents qui ont, ou auraient, pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques ou à l'environnement.

ARR (Analyse des risques résiduels) : Il s'agit d'une estimation par le calcul (et donc théorique) du risque résiduel auquel sont exposées des cibles humaines à l'issue de la mise en œuvre de mesures de gestion d'un site. Cette évaluation correspond à une EQRS.

ARS (Agence régionale de santé) : Les ARS ont été créées en 2009 afin d'assurer un pilotage unifié de la santé en région, de mieux répondre aux besoins de la population et d'accroître l'efficacité du système.

BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service) : Cette base de données gérée par le BRGM recense de manière systématique les sites industriels susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

BASOL : Base de données gérée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie recensant les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Biocentre : Ces installations sont classées pour la protection de l'environnement et sont soumises à autorisation préfectorale. Elles prennent en charge les déchets en vue de leur traitement basé sur la biodégradation aérobie de polluants chimiques.

BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylènes) : Les BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes) sont des composés organiques mono-aromatiques volatils qui ont des propriétés toxiques.

COHV (Composés organo-halogénés volatils) : Solvants organiques chlorés aliphatiques volatils qui ont des propriétés toxiques et sont ou ont été couramment utilisés dans l'industrie.

DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) : Cette structure régionale du ministère du Développement durable pilote les politiques de développement durable résultant notamment des engagements du Grenelle Environnement ainsi que celles du logement et de la ville.

DRIEE (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie) : Service déconcentré du Ministère en charge de l'environnement pour l'Île de France, la DRIEE met en œuvre sous l'autorité du Préfet de la Région les priorités d'actions de l'État en matière d'Environnement et d'Énergie et plus particulièrement celles issues du Grenelle de l'Environnement. Elle intervient dans l'ensemble des départements de la région grâce à ses unités territoriales (UT).

Eluat : voir lixiviation

EQRS (Evaluation quantitative des risques sanitaires) : Il s'agit d'une estimation par le calcul (et donc théorique) des risques sanitaires auxquels sont exposées des cibles humaines.

ERI (Excès de risque individuel) : correspond à la probabilité que la cible a de développer l'effet associé à une substance cancérigène pendant sa vie du fait de l'exposition considérée. Il s'exprime sous la forme mathématique suivante 10^{-n} . Par exemple, un excès de risque individuel de 10^{-5} représente la probabilité supplémentaire, par rapport à une personne non exposée, de développer un cancer pour 100 000 personnes exposées pendant une vie entière.

ERU (Excès de risque unitaire) : correspond à la probabilité supplémentaire, par rapport à un sujet non exposé, qu'un individu contracte un cancer s'il est exposé pendant sa vie entière à une unité de dose de la substance cancérigène.

HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) : Ces composés constitués d'hydrocarbures cycliques sont générés par la combustion de matières fossiles. Ils sont peu mobiles dans les sols.

HAM (Hydrocarbures aromatiques monocycliques) : Ces hydrocarbures constitués d'un seul cycle aromatiques sont très volatils, les BTEX* sont intégrés à cette famille de polluants.

HCT (Hydrocarbures Totaux) : Il s'agit généralement de carburants pétroliers dont la volatilité et la mobilité dans le milieu souterrain dépendent de leur masse moléculaire (plus ils sont lourds, c'est-à-dire plus la chaîne carbonée est longue, moins ils sont volatils et mobiles).

IEM (Interprétation de l'état des milieux) : au sens des textes ministériels du 8 février 2007, l'IEM est une étude réalisée pour évaluer la compatibilité entre l'état des milieux (susceptibles d'être pollués) et les usages effectivement constatés, programmés ou potentiels à préserver. L'IEM peut faire appel dans certains cas à une grille de calcul d'EQRS spécifique.

ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) : Ces installations sont classées pour la protection de l'environnement sous le régime de l'enregistrement. Ce type d'installation permet l'élimination de déchets industriels inertes par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. Sont considérés comme déchets inertes ceux répondant aux critères de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014.

ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) : Ces installations sont classées pour la protection de l'environnement et sont soumises à autorisation préfectorale. Cette autorisation précise, entre autres, les capacités de stockage maximales et annuelles de l'installation, la durée de l'exploitation et les superficies de l'installation de la zone à exploiter et les prescriptions techniques requises.

ISDD (Installation de Stockage de Déchets Dangereux) : Ces installations sont classées pour la protection de l'environnement et sont soumises à autorisation préfectorale. Ce type d'installation permet l'élimination de déchets dangereux, qu'ils soient d'origine industrielle ou domestique, et les déchets issus des activités de soins.

Lixiviation : Opération consistant à soumettre une matrice (sol par exemple) à l'action d'un solvant (en général de l'eau). On appelle lixiviat la solution obtenue par lixiviation dans le milieu réel (ex : une décharge). La solution obtenue après lixiviation d'un matériau au laboratoire est appelée un éluat.

PCB (Polychlorobiphényles) : L'utilisation des PCB est interdite en France depuis 1975 (mais leur usage en système clos est toléré). On les rencontre essentiellement dans les isolants diélectriques, dans les transformateurs et condensateurs individuels. Ces composés sont peu volatils, peu solubles et peu mobiles.

Plan de Gestion : démarche définie par les textes ministériels du 8 février 2007 visant à définir les modalités de réhabilitation et d'aménagement d'un site pollué.

QD (Quotient de danger) : Rapport entre l'estimation d'une exposition (exprimée par une dose ou une concentration pour une période de temps spécifiée) et la VTR* de l'agent dangereux pour la voie et la durée d'exposition correspondantes. Le QD (sans unité) n'est pas une probabilité et concerne uniquement les effets à seuil.

VTR (Valeur toxicologique de référence) : Appellation générique regroupant tous les types d'indices toxicologiques qui permettent d'établir une relation entre une dose et un effet (toxique à seuil d'effet) ou entre une dose et une probabilité d'effet (toxique sans seuil d'effet). Les VTR sont établies par des instances internationales (l'OMS ou le CIPR, par exemple) ou des structures nationales (US-EPA et ATSDR aux Etats-Unis, RIVM aux Pays-Bas, Health Canada, ANSES en France, etc.).

VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle) : Valeur limite d'exposition correspondant à la valeur réglementaire de concentration dans l'air de l'atmosphère de travail à ne pas dépasser durant plus de 8 heures (VLEP 8H) ou 15 minutes (VLEP CT) ; la VLEP 8H peut être dépassée sur de courtes périodes à condition de ne pas dépasser la VLEP CT.